



Règlement CTE/Interreg - Modèle pour les programmes Interreg

Annexe au règlement (UE) n° 2021/1059 (Règlement CTE)

CCI	2021TC16RFCB001						
Titre	Interreg Meuse-Rhin (NL-BE-DE)						
Version	1.10 - 3 octobre 2022						
Première année	2021						
Dernière année	2027						
Éligible à partir du	1er janvier 2021						
Éligible jusqu'au	31 décembre 2029						
Numéro de la décision de la Commission	COM(2022) 8275 final						
Date de la décision de la Commission	14 novembre 2022						
Numéro de la décision modificative du programme	-						
Date d'entrée en vigueur de la décision modificative du programme	-						
Régions NUTS couvertes par le programme	Régions NUTS sur le territoire du programme :						
	INTERREG TOTAL	ÉTATS MEMBRES	NUTS 2		NUTS 3		
			CODE NUTS	NOM	CODE NUTS	NOM	
	TOTAL EMR	BELGIQUE	BE22	PROVINCE DU LIMBOURG	BE224	ARR. HASSELT	
						BE225	ARR. MAASEIK
						BE223	ARR. TONGEREN
				BE33	PROVINCE DE LIÈGE	BE332	ARR. LIÈGE
						BE335	ARR. VERVIERS - COMMUNES FRANCOPHONES
						BE336	BEZIRK VERVIERS - DEUTSCH-SPRACHIGE GEMEINSCHAFT (COMMUNAUTÉ GERMANOPHONE)
		ALLEMAGNE	DEA2	KÖLN	DEA2D	STÄDTEREGION AACHEN	
						DEA26	DÜREN
						DEA28	EUSKIRCHEN
						DEA29	HEINSBERG
	PAYS-BAS	NL42	PROVINCE DU LIMBOURG	DEB2	TRIER		
					DEB23	EIFELKREIS BITBURG-PRÜM	
					DEB24	VULKANEIFEL	
				NL422	MIDDEN-LIMBURG		
				NL423	ZUID-LIMBURG		
Axe	Coopération transfrontalière (A)						

1. Stratégie du programme : principaux défis de développement et réponses stratégiques

1.1. Zone de programmation

Zones institutionnelles

L'Euregio Meuse-Rhin (EMR) a été fondée en 1976 et constitue l'une des plus anciennes initiatives de coopération transfrontalière dans l'Union européenne. En 1991, le partenariat a été institutionnalisé par la création de la Fondation EMR, qui a évolué en un GECT EMR en 2018. Le GECT EMR compte cinq régions : la province du Limbourg néerlandais, les provinces belges du Limbourg et de Liège, la Communauté germanophone de Belgique et la région allemande Aachen Zweckverband.

Dans le programme Interreg, ces membres originels ont été rejoints par l'Eifelkreis Bitburg-Prüm et le Landkreis Vulkaneifel de Rhénanie-Palatinat. Ces sept régions forment ensemble la zone historique du programme Interreg Meuse-Rhin. La coopération transfrontalière entre ces régions (y compris les partenariats privilégiés) a offert de nouvelles opportunités, qui ont contribué à la qualité de vie de plus de quatre millions de personnes vivant sur ce territoire.

Zones fonctionnelles

La nouvelle période Interreg 2021-2027 est un moment important pour réévaluer les caractéristiques et les défis communs ainsi que les potentiels de développement de la coopération transfrontalière. Afin d'exploiter tout le potentiel des atouts de la région transfrontalière, le programme Interreg Meuse-Rhin (NL-BE-DE) ne devrait pas se limiter strictement aux frontières administratives du programme. Cela explique la flexibilité géographique utilisée dans le cadre d'un certain nombre d'objectifs spécifiques du programme.

Ce sont les **zones dites fonctionnelles**. Une zone fonctionnelle est généralement caractérisée par des interdépendances ou des liens entre les territoires. Dans le programme Interreg Meuse-Rhin (NL-BE-DE), des zones fonctionnelles sont prévues dans les priorités :

1. Une région Meuse-Rhin plus intelligente ;
2. Une région Meuse-Rhin plus verte et à faible émission de carbone ;
3. Une région Meuse-Rhin plus sociale ;
4. Une meilleure gouvernance de la coopération dans la région Meuse-Rhin.

Une spécification et une justification des zones géographiques couvertes par les zones fonctionnelles sont incluses dans les sections appropriées du chapitre 2.

1.2. Stratégie du programme commun : Résumé des principaux défis communs, en tenant compte des disparités économiques, sociales et territoriales ainsi que des inégalités, des besoins d'investissement communs et complémentaires et des synergies avec d'autres formes de soutien, leçons tirées de l'expérience passée et stratégies macro-régionales et stratégies de bassin maritime lorsque le territoire du programme est couvert dans son ensemble ou partiellement par une ou plusieurs stratégies.

Principaux défis communs sur la base des documents et des contributions des partenaires

Grâce à la mise en œuvre de cinq programmes Interreg consécutifs, la coopération transfrontalière sur le territoire du programme repose sur une longue tradition. De nombreux projets réalisés sur le territoire frontalier ont permis le développement et la consolidation de structures de coopération solides.

Pour la nouvelle période de programmation 2021-2027, le territoire doit fixer des priorités et des objectifs pour les sept prochaines années, sur la base de besoins concrets et de défis sociétaux communs. Cela a conduit à la formulation de cinq grands défis sociétaux ayant un impact transfrontalier sur l'ensemble du territoire du programme.

- Transition industrielle ;
- Transformation écologique ;
- Des habitants en meilleure santé ;
- Le tourisme dans une région de haute qualité ;
- Vivre et travailler sans frontières.

Les partenaires du programme considèrent qu'il est important de ne pas laisser les activités du programme 2021-2027 au hasard. Il faut déterminer les défis sociétaux les plus importants pour le territoire du programme pour lesquels une valeur ajoutée peut être obtenue. Ces défis sociétaux recevront un soutien particulier sous cette programmation.

Il s'agit notamment des défis liés à l'adaptation au changement climatique, à la capacité d'innovation et au numérique, ainsi que des défis liés à la qualité de vie et à la coopération sur le territoire du programme. On peut citer les obstacles transfrontaliers sur le marché du travail, les soins de santé, l'éducation, la sécurité et la pratique des langues. Pour chaque thème, l'objectif est de réunir les acteurs concernés à tous les niveaux afin de rechercher activement des moyens de réduire les obstacles identifiés ou de faciliter la mise en valeur du potentiel inexploité.

Les points de départ généraux pour le choix des nouvelles priorités et des objectifs (spécifiques) se caractérisent comme suit :

- ils se concentrent sur l'exploitation des points forts et des opportunités du territoire du programme présentant du potentiel pour surmonter les faiblesses et les menaces,
- ils anticipent les futurs défis transfrontaliers,
- ils relèvent efficacement les défis sociétaux sur le territoire du programme,
- ils sont adaptés aux besoins des acteurs et des habitants de la zone couverte par le programme,
- ils attirent de nombreux et nouveaux acteurs vers la coopération transfrontalière et les impliquent dans la mise en œuvre du programme,
- ils tiennent compte des conclusions et recommandations d'évaluations externes telles que les recommandations par pays pour la Belgique, l'Allemagne et les Pays-Bas et le document d'orientation

sur les frontières pour l'EMR de la Commission européenne, ainsi que des analyses socio-économiques et SWOT,

- ils ont été basés sur les contributions des partenaires du programme ainsi que des parties prenantes publiques et privées qui ont émergé dans un processus itératif.

Ce programme 2021-2027 est la traduction d'objectifs européens en défis spécifiques sur le territoire du programme. Il s'agit d'une stratégie commune des partenaires en vue de réaliser des développements clés sur le territoire du programme au cours des sept prochaines années, et guider le développement transfrontalier du territoire du programme afin d'en faire l'une des régions les plus intelligentes, durables et inclusives en Europe.

Ce qui suit décrit la voie qui a mené à la stratégie de développement commune.

(i) Disparités économiques, sociales et territoriales

Le territoire du programme bénéficie de nombreuses interactions transfrontalières. C'est également une région à vocation internationale qui offre de nombreuses possibilités de se développer en une économie de la connaissance de premier plan, notamment grâce à la présence de quatre universités renommées, de plusieurs écoles supérieures, d'hôpitaux universitaires, d'instituts de recherche et de connaissances de pointe, de campus et d'un large éventail de secteurs économiques de pointe. C'est aussi un territoire d'innovation bien connu au niveau européen et qui inclut le triangle ELA (Eindhoven-Leuven-Aachen), avec des connaissances de pointe dans des domaines tels que la santé et les sciences de la vie, la photonique, les matériaux biologiques et la chimie. Ces « moteurs de la connaissance » jouent un rôle clé dans le développement économique de la région.

Dans l'ensemble, le territoire du programme obtient des résultats particulièrement bons en ce qui concerne les publications (publiques ou non) et les dépenses en R&D. En termes d'intensité de R&D (mesure de la R&D en pourcentage du PIB au niveau NUTS-2, le territoire du programme se situe au-dessus de la moyenne européenne (*Border Orientation Paper EMR*, Commission européenne). Toutefois, la région obtient des résultats nettement inférieurs en termes de transferts, donc de valorisation des connaissances. Le défi transfrontalier consiste ici à **accroître le transfert des activités d'innovation vers les PME, les start-up et les scale-up**. De manière générale, le nombre d'entreprises et de start-up sur le territoire du programme a augmenté ces dernières années, principalement en raison de la bonne santé de l'économie. La structure sectorielle est assez similaire dans les régions partenaires, avec comme secteurs dominants le commerce de gros et de détail, l'industrie manufacturière, les activités professionnelles, scientifiques et techniques, et les activités financières et d'assurance. Ceci est le reflet d'une économie innovante, stable et saine, avec un faible taux de chômage.

Toutefois, on constate une **sous-représentation de secteurs tels que les TIC et les services aux entreprises**. Ce sont pourtant les secteurs qui ont connu la plus forte croissance de la productivité ces dernières années dans les zones métropolitaines. Les TIC et les services aux entreprises devraient continuer à être porteurs de croissance dans le futur. Pour le territoire du programme, il est donc vital de ne pas manquer le rendez-vous d'une économie numérique tournée vers l'avenir, dans laquelle des emplois importants peuvent être créés et la productivité améliorée.

La récente crise de la COVID-19 montre que la bonne situation économique peut aussi être rapidement anéantie à nouveau, avec une hausse du chômage et une augmentation du nombre de faillites. Le territoire du programme doit donc relever un défi majeur pour **revitaliser l'économie et développer de**

nouveaux modèles d'entreprise afin de retrouver le chemin de la croissance. Dans ce cadre, nous voulons prêter attention aux secteurs spécifiques qui ont été durement touchés, tels que les secteurs créatifs et culturels, pour autant que les développements aient un lien clair avec les objectifs du programme.

Dans ce contexte, le territoire du programme dispose d'un grand potentiel et d'un vaste réseau d'entreprises et d'instituts de la connaissance qui, avec leurs spin-offs et spin-outs, occupent une position leader en matière d'innovation. En outre, sa base industrielle solide et les entreprises de services et instituts de recherche associés offrent une excellente opportunité de développer les industries actuelles en entreprises de niveau 4.0.

De plus, la région dispose d'une **solide infrastructure logistique**, avec des aéroports (de fret) et des ports et terminaux multimodaux. Cela facilite la forte base industrielle de la région, grâce à la distribution rapide et efficace des produits manufacturés.

Ces caractéristiques régionales sont associées à une base historique et culturelle commune forte. Le territoire du programme se caractérise par une combinaison particulière et passionnante de zones urbaines et rurales, facteurs qui peuvent fortement contribuer à l'attrait de la région pour les personnes et les entreprises. Selon l'indice de bien-être de l'OCDE (2016), la région Meuse-Rhin obtient notamment des résultats supérieurs à la moyenne en matière de sécurité, d'engagement civique, de communauté et de bien-être. Cela indique que la région offre un **cadre de vie agréable** à ses habitants et sait être attrayante pour les touristes et visiteurs. La coopération transfrontalière soutient le développement du territoire en une économie de la connaissance de premier plan et, en même temps, permet une bonne ouverture du territoire dans son ensemble.

Bien que la région Meuse-Rhin soit très solide et jouisse d'un cadre de vie agréable, elle est caractérisée par un certain nombre de disparités et doit faire face à divers défis dans un avenir proche. D'un point de vue économique, le PIB par habitant est un indicateur important du niveau de vie. Bien que ce dernier augmente, il **perd son avantage comparatif** par rapport à l'UE des 27. Cela est dû au fait que la croissance moyenne de la productivité de l'UE des 27 a augmenté relativement davantage que sur le territoire du programme. Cette donnée renforce l'ambition des partenaires régionaux de poursuivre le développement d'un territoire à vocation internationale pour en faire une **région d'innovation de premier plan**. Il faut stimuler la compétitivité, la productivité et la croissance économique dont tous les secteurs, entreprises et catégories de revenus peuvent bénéficier.

Un aspect crucial de ce défi commun consiste à traiter les conséquences du **vieillessement de la population** sur le marché du travail sur l'ensemble du territoire du programme. La population active potentielle diminue, et le nombre de personnes en âge de prendre leur retraite augmente encore plus rapidement. Le déclin rapide de la main-d'œuvre potentielle et la perte de la main-d'œuvre expérimentée constitueront un problème sérieux pour les employeurs dans un avenir proche. En bref, il est essentiel de **retenir et d'inspirer les talents** pour assurer la croissance économique future et maintenir une bonne structure de l'emploi. Une partie importante de la solution consiste à accélérer les échanges transfrontaliers existants de diverses manières afin de **stimuler la mobilité transfrontalière de la main-d'œuvre** sur le territoire du programme et au-delà. En outre, il est nécessaire d'accroître et de cibler les investissements dans les systèmes éducatifs et **l'apprentissage tout au long de la vie** sur l'ensemble du territoire du programme.

En termes de **mobilité**, l'accessibilité en voiture du territoire du programme est bien développée, les temps de trajet vers les villes les plus proches étant de 30 à 45 minutes. Néanmoins, les transports publics restent un sujet de préoccupation important. Bien que les transports publics soient bien organisés au sein de chaque pays, il faut trop de temps pour se déplacer au-delà des frontières. Par exemple, il faut deux heures de bus pour aller de Hasselt à Aix-la-Chapelle, alors que le trajet en voiture dure moins d'une heure. Les différentes orientations techniques, politiques et administratives des moyens de transport public entravent la poursuite du développement des transports publics régionaux transfrontaliers. Ce **manque d'accessibilité des transports publics transfrontaliers** est une contrainte pour la croissance économique et la cohésion sociale, et montre en pratique que la frontière entre les États membres existe toujours. En conséquence, les responsables du territoire du programme souhaitent continuer à investir dans une meilleure coordination des transports publics transfrontaliers et dans la rationalisation du système de billetterie.

En ce qui concerne les énergies renouvelables et les gaz à effet de serre, l'Allemagne, la Belgique et les Pays-Bas sont tous les trois en retard par rapport à la moyenne des émissions de l'UE des 27. Toutefois, ces trois pays progressent dans l'augmentation de la part des énergies renouvelables et la diminution des gaz à effet de serre. Des efforts considérables sont nécessaires pour respecter les engagements de l'accord de Paris sur le climat. En particulier dans la région frontalière, des zones et des communautés locales souffrent de la présence de la frontière et les synergies transfrontalières potentielles ne sont pas pleinement exploitées. Afin d'accélérer encore la transition énergétique à l'échelle régionale, l'un des plus grands défis transfrontaliers consiste à assurer une meilleure interconnexion transfrontalière des systèmes électriques régionaux/nationaux afin de renforcer la sécurité d'approvisionnement et d'intégrer davantage d'énergies renouvelables dans les marchés de l'énergie. Outre un système énergétique plus efficace, l'augmentation des échanges transfrontaliers permet de réduire les coûts globaux du système et les émissions de CO₂. Cela va de pair avec l'**efficacité énergétique** et l'amélioration de l'**efficacité des ressources** pour stimuler la croissance économique, et de façon plus générale, la réduction des émissions de CO₂. Une coopération transfrontalière plus ciblée dans ce domaine est essentielle pour une croissance économique durable. La capacité de la région en termes de recherche et d'innovation dans le domaine des énergies renouvelables offre de nombreuses possibilités d'ouvrir et d'exploiter de nouvelles niches de marché si nous collaborons et investissons au-delà des frontières.

En outre, les villes et les agglomérations de la région doivent de plus en plus prendre des mesures afin d'atténuer les risques et les conséquences des événements liés au changement climatique. En tant que territoire densément peuplé doté d'infrastructures essentielles telles que des réseaux de transport, des réseaux électriques, des réserves d'eau et un parc immobilier important, le territoire du programme est vulnérable aux phénomènes météorologiques extrêmes, ce qui s'ajoute et interagit avec la grande diversité des risques déjà présents dans la région. Compte tenu de ce fait, de nouvelles stratégies transfrontalières assorties de mesures efficaces en termes de coûts d'**adaptation au changement climatique et de réduction des risques de catastrophe** sont nécessaires pour gérer les risques climatiques futurs et **augmenter la résilience aux catastrophes**.

(ii) Besoins d'investissements communs et complémentarité du programme Interreg Meuse-Rhin (NL-BE-DE) avec d'autres formes de soutien ;

Les partenaires du programme ont l'ambition de renforcer la position de pointe de la région dans le domaine de la connaissance et de l'innovation, dans le but de générer un impact environnemental, sociétal et économique. En tenant compte des dispositions des règlements européens et des objectifs des partenaires, le Groupe de Travail 2021-2027 a mené le processus de préparation d'Interreg Meuse-Rhin

(NL-BE-DE) avec minutie. Des parties prenantes externes, des experts thématiques et transversaux, ainsi que le grand public ont été impliqués dans cette démarche. Les principales étapes du processus de préparation sont abordées au chapitre 4.

Tant pour les partenaires que les parties prenantes externes, le but est de concentrer les objectifs stratégiques du programme Interreg Meuse-Rhin (NL-BE-DE) autour d'un nombre limité de défis sociétaux sur le territoire frontalier, au sein desquels il est possible d'adopter une approche multisectorielle axée sur les principaux secteurs de la zone. À cet égard, ces grands défis sociétaux constituent le profil, l'ambition et la trame du programme Interreg Meuse-Rhin (NL-BE-DE) vers le monde extérieur.

Le Groupe de Travail 2021-2027 a approfondi et développé cette question au cours des étapes suivantes, en discutant plus en détail de la formulation des grands défis sociétaux pour le territoire du programme dans le but, également, de rationaliser davantage le nombre d'objectifs spécifiques sélectionnés.

Cela a finalement conduit à la sélection de **cinq grands défis sociétaux** ayant un impact transfrontalier sur l'ensemble du territoire du programme, influençant également la répartition du budget d'Interreg Meuse-Rhin (NL-BE-DE).

- Transition industrielle ;
- Transformation écologique ;
- Des habitants en meilleure santé ;
- Le tourisme dans une région de haute qualité ;
- Vivre et travailler sans frontières.

Ces cinq grands défis sociétaux sont décrits plus en détail ci-dessous. Les exemples qui y sont mentionnés constituent une élaboration des besoins d'investissement communs, mais ne sont pas exhaustifs.

Transition industrielle

Le processus de transition industrielle, s'il pose d'énormes défis au territoire du programme, offre également de grandes opportunités d'exceller sur le plan économique. Toutefois, pour relever ces défis et saisir les opportunités, des investissements substantiels dans les technologies et les services de pointe, dans les compétences et les talents des personnes, ainsi que dans la recherche et l'innovation sont nécessaires.

Promouvoir l'Industrie 4.0 et les technologies clés génériques pour faciliter la transition industrielle de l'économie

Le développement et la mise en œuvre de l'Industrie 4.0¹ et des technologies clés génériques (KET²) présentent un énorme potentiel de croissance pour les entreprises du territoire du programme. Dans le même temps, ces développements industriels ont un impact sur l'ensemble de l'économie, mettant au défi tous les secteurs, dans une plus ou moins large mesure, pour que ceux-ci remodelent leurs processus et leurs méthodologies d'une manière différente et plus intelligente, dans une logique d'éco-innovation. Les entreprises de la zone couverte par le programme sont grandement concernées par ces défis. Le

¹ L'Industrie 4.0 est l'automatisation continue de la fabrication et des pratiques industrielles traditionnelles, en utilisant de la technologie intelligente moderne.

² Les KET(Key Enabling Technologies) sont un groupe de technologies qui permettront aux industries européennes de conserver leur compétitivité et de capitaliser sur de nouveaux marchés.

développement et l'adoption efficaces de technologies de pointe nécessitent de longs processus de R&D et des besoins d'investissement élevés, ou, en d'autres termes, des moyens « patient money » et des efforts à long terme, impliquant de nombreux risques. C'est pourquoi les partenaires du programme veulent investir dans la promotion des technologies numériques et des technologies clés génériques, ainsi que dans l'intégration des systèmes physiques et numériques. Des KET telles que la fabrication avancée, les données industrielles, l'automatisation/robotique, l'impression 3D, l'Internet des objets, les technologies de la chaîne de blocs, l'intelligence artificielle, la technologie des batteries, l'hydrogène vert, la photonique, la biotechnologie, la nanotechnologie, la nanoélectronique, les technologies quantiques, les matériaux iNew, la chimie novatrice et la technologie des processus offrent une série de possibilités qui permettront au territoire du programme de conquérir une position de leader sur les marchés émergents pour les produits et services de l'avenir. L'application et la valorisation de ces KET créent de nouvelles opportunités commerciales pour les entreprises du territoire du programme, en améliorant leur avantage concurrentiel pour tirer pleinement parti des technologies de pointe ou de modèles commerciaux innovants.

Des technologies de pointe et des entreprises innovantes ouvrent la voie à une économie plus verte

Le renforcement des capacités de recherche et d'innovation et l'adoption de technologies avancées sont essentiels pour moderniser la base industrielle du territoire du programme. Simultanément, cette transition industrielle offre la possibilité d'organiser et de façonner les processus de production, les produits et les services de manière plus écologique, en réduisant également les émissions de CO₂ et en protégeant l'environnement. La transition industrielle, en favorisant le développement et la mise en œuvre des KET, conduira inévitablement à une augmentation de l'utilisation des énergies renouvelables et à l'écologisation des processus de production. Le territoire du programme dispose de pôles régionaux forts dans les domaines de la technologie des batteries, du photovoltaïque intégré, de l'hydrogène vert, des carburants synthétiques sans carbone, des réseaux intelligents, de l'électrification de l'industrie et des solutions de chauffage et de stockage. Les entreprises qui travaillent sur des solutions d'énergie renouvelable doivent tirer parti de leurs propres forces en combinaison avec une capacité d'innovation transfrontalière. Cela créera de nouvelles opportunités commerciales pour une croissance économique durable et contribuera à augmenter la part des énergies renouvelables, et diminuera les émissions de gaz à effet de serre sur le territoire du programme.

Impact sur le marché du travail, l'éducation et l'apprentissage tout au long de la vie

La transition industrielle et l'évolution démographique affecteront sans aucun doute la façon dont les gens travaillent et vivent sur le territoire du programme. Ces évolutions rendront le marché du travail plus dynamique et apporteront des formes de travail plus diversifiées et de nouveaux emplois, exigeant de nouvelles compétences. En d'autres termes, l'innovation et la transition industrielle n'entraînent pas une diminution du nombre d'emplois, mais de nouvelles formes d'emploi. Afin d'éviter une inadéquation entre les qualifications des salariés et les exigences des employeurs, des efforts accrus sont nécessaires pour acquérir, développer et utiliser de nouvelles compétences (connaissances, talents et qualités). L'adéquation des compétences est le défi de l'avenir, afin de faire évoluer le territoire du programme vers un marché du travail flexible avec une égalité des chances. En outre, le territoire du programme présente un fort potentiel de mobilité transfrontalière de la main-d'œuvre. Cette mobilité peut contribuer à pourvoir des postes présentant des difficultés de recrutement, à réduire le chômage et l'inadéquation des compétences, et à retenir les talents à long terme.

Du côté de la demande, les exigences en matière de compétences évoluent rapidement, les entreprises, et en particulier les PME, ont des difficultés à trouver les talents dont elles ont besoin. Pour les entreprises,

il est crucial de soutenir de nouvelles formes d'enseignement, car la concurrence pour les talents techniquement qualifiés sera encore plus rude dans les années à venir. Par conséquent, l'éducation et la formation d'un nombre suffisant de collaborateurs techniquement qualifiés sont d'une importance capitale pour le succès de la transition industrielle. Du côté de l'offre, les institutions de connaissance et de formation doivent prendre la responsabilité de moderniser leurs programmes d'études, adaptés aux besoins des entreprises. Le remaniement des programmes d'études est un défi considérable, qui implique des processus décisionnels complexes et divers obstacles administratifs sur le territoire du programme. La nouvelle ère industrielle exige de nouvelles façons d'organiser les expériences d'apprentissage des individus et des groupes pour l'Industrie 4.0, en étroite collaboration entre les institutions de connaissance et de formation d'une part, et les entreprises d'autre part. Du côté de l'offre également, les salariés doivent assumer la responsabilité personnelle de leur parcours d'apprentissage, et devraient être encouragés à adopter le concept d'apprentissage tout au long de la vie.

Transformation écologique

Suite à l'accord de Paris et au « Green Deal », l'Europe saisit de plus en plus l'occasion de passer à une société et une économie vertes, offrant des emplois et des bénéfices sociétaux tout en protégeant les ressources vitales. Toutefois, il n'existe pas d'approche unique pour favoriser une croissance plus écologique. C'est pourquoi le territoire du programme nécessite une approche adaptée pour promouvoir les énergies renouvelables, pour réduire les risques du changement climatique, pour accroître l'adoption de concepts circulaires et pour favoriser un marché du travail et une éducation plus « verts ».

Augmenter la part des énergies renouvelables et propres

Les partenaires du programme sont largement favorables à l'utilisation des énergies renouvelables et propres, qui fournissent de l'électricité ou de la chaleur sans émettre de dioxyde de carbone. Dans le secteur de l'écologie et des énergies renouvelables, les entrepreneurs et les communautés doivent jouer un rôle central dans la transition vers une société écologique. Ces groupes impliquent des habitants, des entrepreneurs (sociaux), des autorités publiques et des organisations communautaires qui participent directement à la transition énergétique en investissant conjointement dans les énergies renouvelables, en les produisant, en les vendant et en les distribuant. Au-delà de la réduction des émissions de gaz à effet de serre, les avantages pour la société et l'économie sur le territoire du programme sont nombreux, notamment en termes de développement économique, de création de nouveaux emplois, d'une énergie moins chère, de production d'une plus grande part de son énergie, de cohésion communautaire et de sécurité énergétique. Afin de réaliser une société pleinement écologique sur le territoire du programme, le défi de la région frontalière est de soutenir l'émergence de communautés énergétiques en fournissant des financements, de l'expertise et des conseils, et en s'assurant que les questions réglementaires peuvent être facilement comprises et traitées. En outre, le territoire du programme recèle des compétences uniques pour réaliser des progrès substantiels à l'échelle transfrontalière dans les domaines d'innovation du stockage de l'énergie et des réseaux intelligents.

Lutter contre le changement climatique et s'engager dans une économie circulaire

Le changement climatique et la rareté des ressources naturelles posent de nouveaux défis au territoire du programme. En tant que zone densément peuplée dotée d'infrastructures essentielles, le territoire du programme est particulièrement vulnérable aux phénomènes météorologiques extrêmes, comme l'ont démontré de manière dramatique les récentes inondations de juillet 2021. En raison de pluies intenses et prolongées, les ruisseaux et les rivières sont sortis de leur lit dans une grande partie du territoire du programme, entraînant d'énormes souffrances personnelles et des dégâts matériels considérables. En raison du changement climatique, les risques d'inondation et de sécheresse devraient augmenter dans

les bassins du Rhin et de la Meuse. Il existe un certain nombre de sites qui ont été identifiés comme présentant des risques d'inondation potentiellement importants. En particulier, le projet FLOOD-WISE (financé par Interreg IV-C) a identifié les zones à risque sur le territoire frontalier entre l'Allemagne et les Pays-Bas. En outre, des recherches menées par l'université RWTH d'Aix-la-Chapelle ont montré que les trois pays (Belgique, Pays-Bas et Allemagne) présentent des différences notables en matière d'utilisation des sols, de gestion de l'eau et d'évolution du paysage culturel. Une coopération et une coordination transfrontalières accrues sont nécessaires pour développer davantage les mesures durables de protection contre les inondations. Dans le même temps, il est nécessaire de mieux collecter et stocker l'eau, afin qu'en période de sécheresse davantage d'eau soit disponible pour arroser les cultures et maintenir le niveau des nappes phréatiques.

Les impacts du changement climatique entraînent l'augmentation des phénomènes météorologiques extrêmes, comme les inondations, la hausse des températures, mais aussi les problèmes de santé publique, des impacts sur la nature et les forêts, sur l'agriculture et la nature notamment dû à la prolifération des espèces invasives sur le territoire du programme en raison de la hausse des températures. L'impact spécifique sur chaque zone urbaine ou rurale dépendra des changements climatiques réels subis, qui varieront d'un endroit à l'autre. Les approches de la lutte contre le changement climatique peuvent être très techniques et demander beaucoup de ressources. Elles peuvent également être simples et peu coûteuses.

Le changement climatique a un caractère intrinsèquement transfrontalier, car ses effets ne s'arrêtent pas aux frontières, et ne peuvent être traités uniquement au niveau local, régional ou même national. Les solutions d'adaptation au climat ont néanmoins été jusqu'à présent une responsabilité essentiellement nationale. Les partenaires du programme sont déterminés à changer ces attitudes profondément ancrées en faveur d'une adaptation commune plus efficace au climat. En d'autres termes, une intervention ambitieuse et plus proactive au niveau du territoire du programme est absolument nécessaire. Même lorsque les défis de l'adaptation au changement climatique sont souvent locaux et spécifiques, les solutions sont tout aussi souvent largement applicables à une échelle transfrontalière.

Il en va de même pour l'économie circulaire. Le défi consiste à transformer notre économie en une économie circulaire et à rendre notre approvisionnement énergétique plus durable. Nous devons apprendre à réutiliser en permanence les ressources naturelles et les matières premières, et à réduire la production de déchets jusqu'à ce que celle-ci n'existe (presque) plus. L'élément significatif de l'économie circulaire consiste à créer des partenariats de symbiose industrielle par-delà les frontières à l'échelle (eu)régionale, afin de favoriser le développement économique et d'accroître les avantages environnementaux pour les entreprises. La présence sur le territoire du programme de grandes entreprises leaders dans leurs secteurs, avec des flux importants de matières premières, entourées de clusters ramifiés de fournisseurs, de leurs spin-offs et spin-outs, ainsi que d'instituts de recherche de premier plan, offre un grand potentiel pour adopter les nouveaux principes de l'économie circulaire. En utilisant la meilleure technologie disponible et les ressources inutilisées ou résiduelles des différentes chaînes de production, on crée des avantages économiques, sociaux et environnementaux mutuels pour toutes les entreprises concernées, ainsi que pour la société. Le défi transfrontalier consiste ici à accroître l'adoption par le marché des activités d'innovation portant sur l'économie circulaire. L'adoption des principes de l'économie circulaire par l'industrie et la société régionales est nécessaire pour maximiser la valeur et éliminer les déchets en améliorant la conception des matériaux, des produits, des systèmes et des modèles commerciaux.

Établir une meilleure adéquation entre la demande de main-d'œuvre verte et l'offre d'éducation

Les investissements croissants dans la transition énergétique iront de pair avec une demande de main-d'œuvre sensiblement différente sur le territoire du programme. Selon le rapport d'étude JRC intitulé « Employment in the Energy Sector – Status Report 2020 », les secteurs touchés en termes d'emploi par la transition verte sont la construction, la fabrication de machines électriques, l'extraction de métaux critiques, la production d'énergie renouvelable, la culture de la biomasse, les transports et les services. De nouveaux emplois « verts » sont donc créés dans le secteur des énergies renouvelables ainsi que dans l'économie circulaire. Certains emplois existants sont redéfinis et nécessitent une mise à niveau des compétences des salariés. Afin de saisir les opportunités pour l'économie sur le territoire du programme offertes par la transition énergétique et de permettre de contribuer aux objectifs climatiques de l'Europe, il est essentiel que le territoire du programme anticipe les besoins changeants du marché du travail. Par conséquent, le rôle de l'éducation, de la formation et de l'apprentissage tout au long de la vie devrait être repensé pour répondre à la transition vers une société et une économie vertes. Pour relever ces défis, il faut une approche intégrée du marché du travail et de l'éducation, dans laquelle les entreprises, les salariés, les instituts d'enseignement et de formation et les pouvoirs publics ont la responsabilité de construire une économie durable avec des emplois et une éducation tournés vers l'avenir, qui bénéficiera à un plus grand nombre de personnes sur le territoire du programme.

Des habitants en meilleure santé

Les habitants du territoire du programme sont en moyenne en moins bonne santé que dans les autres régions de l'UE. Bien que l'espérance de vie de ses habitants à la naissance soit de 81 ans (Curvers et al., TSG Magazine for Health Sciences, 2019), ce qui est égal à la moyenne de l'UE-27 en 2018 (Eurostat, Health statistics on regional level, 2021), d'autres indicateurs, tels que le taux de mortalité sur certaines maladies et le degré d'obésité suggèrent qu'il est possible d'améliorer le niveau de santé moyen. La bonne qualité des systèmes de soins de santé sur le territoire du programme peut également être un facteur explicatif du fait que, malgré les problèmes sous-jacents, l'espérance de vie se situe dans la moyenne de l'UE. Cependant, il existe des problèmes dans le domaine de la santé. Il est primordial d'améliorer la santé des habitants et de faire revenir son niveau vers la moyenne, ou même de la dépasser, pour atteindre un niveau supérieur à la moyenne de l'UE. La coopération transfrontalière est essentielle pour relever les défis actuels et futurs en matière de santé, et pour élaborer conjointement des solutions innovantes dans ce domaine. Cela nécessite une approche pluridisciplinaire pour accroître l'adoption des innovations en matière de santé, pour établir un meilleur marché du travail et une meilleure éducation dans le domaine de la santé, et pour améliorer l'accessibilité des services de santé par-delà les frontières.

De nouvelles collaborations pour soutenir les innovations et les entrepreneurs dans le domaine de la santé

Alors que les coûts augmentent, que les ressources diminuent et que les inefficacités abondent dans l'industrie européenne des soins de santé, une réponse par des technologies innovantes émerge dans toute l'Europe. En outre, les soins de santé jouent un rôle important dans l'économie de l'UE, puisqu'ils représentent 8 % de la main-d'œuvre totale et 10 % de son PIB, selon la Banque européenne d'investissement. Le territoire du programme disposant d'une solide infrastructure de connaissances en matière de soins de santé et de sciences de la vie, il est particulièrement bien équipé pour proposer de nouvelles solutions dans le domaine des sciences de la vie, de la santé, des thérapies, des diagnostics et des dispositifs médicaux. Par exemple, des dispositifs d'imagerie de poche, des médicaments régénérateurs et personnalisés, la réalité virtuelle qui accélère la guérison en réadaptation et l'intelligence artificielle qui détecte les tumeurs pulmonaires. Toutefois, la valorisation et la diffusion de ces connaissances continuent de poser des problèmes sur le territoire du programme. Les cycles de produits très longs, la rigidité de la réglementation et la volatilité des prix sont des exemples de facteurs limitatifs.

C'est pourquoi les partenaires du programme sont déterminés à soutenir de nouvelles collaborations transfrontalières concernant les nouvelles technologies, les modèles de gestion et la poursuite de la numérisation dans le domaine des soins de santé. Cela apportera des avantages révolutionnaires aux patients et garantira un accès universel à des services de santé de haute qualité et abordables sur le territoire du programme.

Promouvoir la coordination transfrontalière et la formation continue dans le domaine des soins de santé

Le secteur de la santé sur le territoire frontalier pose des problèmes spécifiques en termes de marché du travail. Les problèmes liés aux diplômes et aux certifications des qualifications empêchent le personnel de santé d'un pays de travailler dans un autre pays. Il faut davantage d'organisations et de planifications transfrontalières pour parvenir à un système de santé plus efficace sur le territoire du programme, au profit d'habitants en meilleure santé. En outre, il existe sur le territoire frontalier des défis spécifiques visant la garantie d'une haute qualité de l'éducation, de la formation et de l'apprentissage tout au long de la vie dans le secteur de la santé. Les soins de santé et les traitements sont un domaine de pratique professionnelle en constante évolution, avec les progrès de la médecine, l'augmentation des données disponibles, les nouvelles possibilités de traitement et l'évolution des réglementations des pouvoirs publics, et des modèles de soins et de traitements. La formation continue, l'éducation et l'apprentissage tout au long de la vie ne sont pas une option dans le domaine des soins de santé, cela est requis pour le personnel soignant afin de rester à jour quant aux évolutions et aux traitements, et de continuer à fournir des soins sûrs et efficaces aux patients (également dans une situation post-COVID-19). En fait, l'apprentissage tout au long de la vie dans le domaine des soins de santé finit par apporter des avantages et du bien-être à tous les membres de la société. Les partenaires du programme sont convaincus qu'une plus grande coopération transfrontalière entre les écoles et les universités contribue à une acquisition continue et accrue des connaissances de notre futur personnel soignant.

Garantir l'accès à des services de santé de qualité, durables et abordables

Nos systèmes de santé sont sous pression. L'Europe et le territoire du programme en particulier sont confrontés au défi du vieillissement des populations et de la demande croissante de services de santé, qui peut également résulter de facteurs non démographiques tels que l'émergence de nouveaux traitements (souvent coûteux). En outre, la rapidité des changements dans la société entraîne des problèmes de surcharge cognitive chez les personnes. Les problèmes de santé mentale conduisent à une demande accrue de services de santé pour ce genre de maladies, et donc à une augmentation des coûts pour la société. En outre, des événements externes inattendus, comme la propagation rapide de la COVID-19, exercent une pression supplémentaire importante sur nos systèmes de santé et montrent à quel point le secteur est vulnérable et, simultanément, à quel point nous sommes dépendants de bons soins de santé. Dans un contexte de demande croissante de ressources pour les soins de santé, et de budgets publics souvent sous pression, assurer des soins de santé universels et de haute qualité en temps utile - tout en garantissant la viabilité financière des systèmes de santé - est un défi qui exige des efforts accrus pour améliorer l'efficacité et l'efficience des systèmes de santé du territoire du programme, et pour explorer de nouveaux moyens pour prévenir ou guérir les maladies.

Le tourisme dans une région de haute qualité

Le territoire du programme possède de grandes qualités paysagères et un solide héritage culturel. Grâce à ces importants attributs, le territoire du programme dispose d'une offre de loisirs bien développée et diversifiée. La région est également populaire auprès des visiteurs et des touristes étrangers. Cependant, les plus grands mouvements et dépenses de loisirs sont le fait des résidents du territoire du programme eux-mêmes, qui y apprécient la qualité de vie. En particulier, le tourisme transfrontalier de jour et de

shopping est bien développé. Le secteur du tourisme et des loisirs, dans sa définition étroite, représente environ 5 % de l'emploi total sur le territoire du programme (Eurostat, 2018). Si l'on inclut les effets indirects sur l'emploi de secteurs tels que le commerce de détail, les services, les transports, la logistique et la construction qui bénéficient des déplacements et des dépenses touristiques, l'importance du secteur des loisirs croît et montre son importance stratégique pour l'économie du territoire du programme et sa capacité à relever les défis socio-économiques, notamment en offrant des possibilités d'emploi.

En réponse à la mondialisation du tourisme, un mouvement croissant a vu le jour, qui met l'accent sur la réduction des émissions et autres effets néfastes, c'est-à-dire sur une plus grande attention à la durabilité et à l'environnement. Il en résulte un intérêt croissant pour des activités touristiques dans sa propre région. L'actuelle période de la COVID-19 a inévitablement encouragé les activités de loisirs près de chez soi. Indéniablement, le territoire du programme a encore un grand potentiel touristique à développer.

Le défi pour le secteur du tourisme sur le territoire du programme est de (continuer à) fournir une offre de haute qualité et qui se distingue. Cela signifie qu'il est essentiel d'investir dans l'innovation et la durabilité de l'offre, tant en termes d'importance que de consistance. D'un point de vue économique, le défi consiste à inciter les visiteurs et les vacanciers qui visitent la région à dépenser davantage pendant leur séjour afin de générer une plus grande valeur ajoutée dans la région, par exemple en présentant une offre eurégionale plus diversifiée, ou en prolongeant la durée du séjour. Cela nécessite d'accroître la compétitivité et la résilience du secteur, et de développer de nouveaux modèles de rémunération. Grâce à une meilleure coopération entre les différentes régions et les points d'intérêt touristiques, basée sur une approche mieux coordonnée ou, en cas de valeur ajoutée, une approche conjointe, l'offre de loisirs du territoire du programme peut être présentée de manière claire et distincte.

Vivre et travailler sans frontières

Ce grand défi sociétal vise à améliorer la qualité de vie des habitants du territoire du programme au sens le plus large du terme, en réduisant ou en supprimant les obstacles dus aux frontières et en améliorant la coopération transfrontalière. Il s'agit de rendre le territoire du programme plus attrayant et plus fonctionnel pour ses habitants, notamment dans des domaines tels que la culture, les transports publics et la sécurité publique. Il s'agit également d'améliorer le fonctionnement du marché du travail transfrontalier pour les secteurs qui ne peuvent être classés dans les défis sociétaux cités précédemment. Tous les défis décrits tant du côté de la demande que de l'offre du marché du travail dans les domaines de l'éducation, de la formation et de l'apprentissage tout au long de la vie sont pertinents dans ce cadre. Un autre défi qui requiert une attention constante est l'apprentissage mutuel des langues, à un moment où les élèves n'apprennent de plus en plus que l'anglais comme langue étrangère. L'importance de pouvoir communiquer dans la langue de l'autre, tant dans la vie quotidienne que dans le contexte professionnel, est évidente.

Améliorer la coopération juridique et administrative

Malgré la mise en œuvre successive de cinq programmes Interreg, les initiatives qui ont été prises confirment à plusieurs reprises que des différences en termes de systèmes juridiques, de services publics et privés, d'éducation et de marché du travail existent toujours et qu'elles ne facilitent pas la coopération transfrontalière. Le défi pour le programme Interreg Meuse-Rhin 2021-2027 reste de réduire ou de surmonter les obstacles dus aux frontières et auxquels sont confrontés les acteurs du territoire du programme, qu'il s'agisse des habitants, des entreprises ou des autorités publiques. Ces obstacles ont un impact négatif sur la libre circulation des personnes, des biens et des services et entravent donc l'interaction économique et sociale à travers la ou les frontières. Le défi consiste à parvenir à une meilleure

coopération mutuelle, sur des sujets tels que la sécurité, le climat, l'environnement, et à atteindre un degré de coopération qui dépasse le niveau de l'échange d'informations. En fin de compte, ce grand défi sociétal consiste à rendre la vie sur le territoire du programme meilleure et plus facile.

Dans la poursuite de ces défis, l'ensemble des investissements au titre de tous les objectifs politiques garantiront le respect des droits fondamentaux et la conformité avec la Charte des droits fondamentaux de l'UE, l'égalité, l'égalité des sexes, la non-discrimination (fondée sur le sexe, la race ou l'origine ethnique, la religion ou les convictions, le handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle) et l'accessibilité à tous les stades de la programmation et de la mise en œuvre. En pratique, cela se reflétera dans la procédure et les critères de sélection.

Les objectifs du programme sont conformes aux objectifs de développement durable des Nations Unies. Le programme devrait contribuer en particulier aux ODD 3 (santé et bien-être), 4 (éducation de qualité), 7 (énergie propre et abordable), 9 (industrie et innovation), 12 (production et consommation responsables) et 13 (action pour le climat).

(iii) Enseignements tirés de l'expérience passée

La coopération territoriale est bien établie sur le territoire du programme. Le nouveau programme 2021-2027 s'appuie sur les résultats et les expériences des programmes précédents. Ces programmes Interreg antérieurs ont posé une bonne base pour la coopération transfrontalière sur le territoire du programme. Il existe une grande expérience dans l'élaboration et la mise en œuvre de projets transfrontaliers. Des expériences que l'on doit apprécier et mettre en valeur.

Néanmoins, les évaluations, les conférences des parties prenantes et les travaux pratiques ont permis de formuler un certain nombre de recommandations pour la nouvelle période de programmation :

- Veiller à ce que les différents documents d'orientation pour Interreg VI soient prêts à temps, qu'ils soient gérables pour les bénéficiaires et cohérents entre eux. Pour ce faire, les processus préparatoires à la mise en œuvre d'Interreg VI ont été lancés plus tôt. L'objectif est d'élaborer un manuel de programme unique pour les demandeurs et les bénéficiaires, et de le mettre en place avant le début de la mise en œuvre effective du programme.
- Améliorer la compréhension générale de l'approche logique des interventions au niveau du programme, afin d'établir un meilleur lien entre le niveau du programme et les projets. En outre, la contribution d'un projet à la logique d'intervention du programme dans le formulaire de demande doit être révisée et clarifiée.
- Reformuler les critères de sélection en un ensemble allégé de critères de sélection non ambigus et appropriés, tant pour les demandeurs que pour les personnes chargées d'évaluer les demandes.
- Trouver une répartition plus efficace des tâches et des responsabilités entre l'AG/Secrétariat conjoint et les Antennes régionales (AR).
- Utiliser toutes les OC mentionnées dans les règlements et éviter la surréglementation (règles supplémentaires) là où c'est possible.
- Fournir un système de suivi actualisé, avec un design intuitif, tant pour les processus de demande que de rapport, et garantir de meilleurs canaux d'orientation et de soutien pour le système de suivi.

(iv) Stratégies macro-régionales et stratégies de bassin maritime lorsque le territoire du programme est couvert en totalité ou en partie par une ou plusieurs stratégies

Sans objet.

(v) Synergie et complémentarité avec d'autres programmes de l'UE

Les objectifs d'Interreg Meuse-Rhin (NL-BE-DE) s'appuient sur les structures existantes sur le territoire du programme. Le programme poursuit également une tradition de coopération transfrontalière, née de la mise en œuvre de cinq programmes Interreg avant la période 2021-2027.

Dans le cadre de ces précédents programmes Interreg, de nombreux projets transfrontaliers portant sur un large éventail de sujets ont été menés à bien, apportant une solide contribution à la résolution de toutes sortes de défis transfrontaliers. Tout cela a contribué à mieux se connaître et à réduire l'effet de barrière de la frontière. Ces programmes successifs ont permis de créer une structure Interreg solide et d'institutionnaliser la coopération entre les autorités publiques, le monde des affaires et les institutions sociétales, en stimulant et en facilitant activement la coopération transfrontalière. Ainsi, les conditions préalables sont réunies pour s'appuyer sur la légitimité, l'expérience et l'expertise des partenariats existants.

Cependant, Interreg Meuse-Rhin (NL-BE-DE) n'est pas seul face à ses défis. Le programme s'inscrit dans un éventail plus large de programmes et d'instruments (européens). Pour garantir la valeur ajoutée de chaque programme, une bonne coopération entre ces programmes et instruments est importante. Lorsque les programmes connaissent le contenu et les points essentiels les uns des autres, des synergies peuvent être créées et des complémentarités réalisées. Bien que de nombreux programmes travaillent en partie sur les mêmes axes prioritaires qu'Interreg Meuse-Rhin (NL-BE-DE), chaque programme possède ses propres atouts. Pour Interreg Meuse-Rhin (NL-BE-DE), c'est le caractère transfrontalier que possède chaque projet, dans le cadre trilatéral de la région Meuse-Rhin. Interreg peut, par exemple, être utilisé comme un instrument pour que les projets relevant de l'un des axes prioritaires comparables d'un autre programme à orientation nationale aient un aspect « transfrontalier » et offrent ainsi un complément précieux. Il n'est bien sûr pas impossible que d'autres programmes développent ou ajoutent des éléments transfrontaliers. Cependant, comme il s'agit d'un atout unique d'Interreg Meuse-Rhin (NL-BE-DE) et que la plupart des connaissances et des expériences sur le contexte transfrontalier sont disponibles dans cette région, ces projets s'intègrent mieux dans ce programme.

Il est particulièrement important de coordonner les différents instruments d'incitation et de subvention de l'UE, car cela contribue de manière significative à leur utilisation optimale et à leur complémentarité. Il est évident qu'Interreg Meuse-Rhin (NL-BE-DE) entretient des contacts avec divers autres programmes, soit directement, soit par l'intermédiaire des partenaires du programme concernés, dans le but d'assurer activement des synergies. Des synergies et des complémentarités peuvent apparaître dans les programmes et les priorités thématiques ci-dessous, bien que les thèmes énumérés ne soient pas exhaustifs et puissent être soumis à des changements puisque tous les programmes n'ont pas encore été approuvés :

- Programmes FEDER au titre de l'objectif « Investissements pour l'emploi et la croissance »
 - Dans sa RIS3, les Pays-Bas du Sud se concentrent sur cinq transitions, à savoir 1) l'énergie, 2) le climat, 3) les matières premières, 4) l'agriculture et l'alimentation et 5) la santé, regroupées en trois priorités : recherche et innovation (OS 1.i), production d'énergie renouvelable (OS 2.i) et développement de systèmes énergétiques intelligents (OS 2.iii). En particulier, les transitions 1, 2, 3 et 5 ont une forte synergie et complémentarité avec Interreg Meuse-Rhin (NL-BE-DE).
 - La Rhénanie-du-Nord-Westphalie se concentre sur un large éventail d'objectifs dans le domaine de la recherche et de l'innovation, notamment les PME (OS 1.i, 1.ii, 1.iii et 1.iv), et sur l'économie à faible émission de carbone, dans le but de réduire les émissions de CO₂ (OS 2.i, 2.iii, 2.iv, 2.vi, 2.vii et 2.viii). Sur

les thèmes de la recherche et de l'innovation ainsi que de l'économie à faible émission de carbone (en particulier les énergies renouvelables, l'adaptation au changement climatique et la prévention des risques de catastrophe et la résilience, ainsi que l'économie circulaire), il existe de bonnes possibilités de créer des synergies et une complémentarité.

- La Rhénanie-Palatinat se concentre sur une Europe plus compétitive et plus intelligente (OS 1.i et 1.iii), ainsi que sur une Europe plus verte, à faible émission de carbone et résiliente (OS 2.i et 2.iii). Le thème de la recherche et de l'innovation notamment, y compris l'amélioration de l'innovation et de la durabilité dans les PME, offre de bonnes possibilités de synergies et de complémentarité.

- La Flandre se concentre sur deux priorités de contenu, à savoir « Smart Flanders » et « Sustainable Flanders », élaborées plus avant dans la sélection des OS 1.i, 1.ii et 1.iv sous « Smart Flanders » et des OS 2.i, 2.ii, 2.iv et 2.viii sous « Sustainable Flanders ». Les thèmes de la recherche et de l'innovation et de l'économie à faible émission de carbone (en particulier les énergies renouvelables, l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques de catastrophes et la résilience) offrent de bonnes possibilités de créer des synergies et des complémentarités.

- La Wallonie vise les cinq principaux objectifs politiques de l'UE, dans le cadre desquels les OS 1.i, 1.iii, 2.i, 2.vi, 2.vii, 3.ii, 4.ii et 5.i ont été sélectionnés. En particulier sur la recherche et l'innovation, y compris les PME, l'économie circulaire et l'éducation, la formation et l'apprentissage tout au long de la vie, il existe de bonnes possibilités de créer des synergies et des complémentarités.

- Objectif d'investissement pour l'emploi et la croissance dans le cadre du FSE+, opérationnel aux/en :
 - Pays-Bas,
 - Rhénanie-du-Nord-Westphalie,
 - Rhénanie-Palatinat,
 - Flandre,
 - Wallonie et Fédération Wallonie-Bruxelles,
 - Communauté germanophone de Belgique.

En principe, tous ces programmes du FSE+ visent à améliorer le fonctionnement et la transformation du marché du travail pour répondre aux besoins contemporains. D'une manière générale, ils prêtent également attention à l'éducation, à la formation et à l'apprentissage tout au long de la vie, à l'inclusion sociale et au renforcement des institutions publiques et sociales. Toutefois, afin de parvenir à une synergie et à une complémentarité, les groupes cibles doivent toujours être examinés avec soin, car certains programmes se concentrent partiellement ou entièrement sur les groupes vulnérables de travailleurs et de demandeurs d'emploi, alors qu'Interreg Meuse-Rhin (NL-BE-DE) ne se concentre pas sur des groupes cibles spécifiques.

- Interreg A Allemagne-Pays-Bas ; ce programme comprend quatre priorités et a sélectionné les OS 1.i, 1.iii, 2.iv, 2.vi, 4.i, 4.ii, 4.v, l'IOS 1.ii et l'IOS 1.iii. Comme le programme Allemagne-Pays-Bas a pratiquement sélectionné les mêmes OS qu'Interreg Meuse-Rhin (NL-BE-DE) (à l'exception des OS 2.ii et 4.vi), il existe d'excellentes possibilités de créer des synergies et des complémentarités, en particulier pour les parties méridionales de la zone du programme Allemagne-Pays-Bas et certaines /des zones fonctionnelles spécifiées dans Interreg Meuse-Rhin (NL-BE-DE). Cela nécessite également une attitude/vision critique pour déterminer dans quel programme une initiative s'inscrit le mieux.
- Interreg A Flandres-Pays-Bas a quatre priorités et a sélectionné les OS 1.i, 1.iv, 2.i, 2.ii, 2.iii, 2.iv, 2.vi, 2.vii, 4.i, 4.ii, 4.vi et l'IOS 1.i. Il existe de bonnes possibilités de synergies et de complémentarités sur des sujets comme la recherche et l'innovation, les énergies renouvelables, la lutte contre le changement climatique, l'économie circulaire, le marché du travail, l'éducation et la formation, le tourisme et la collaboration transfrontalière pour réduire les obstacles dus aux frontières.
- Interreg Grande Région a quatre priorités et a sélectionné les OS 2.iv, 2.vi, 2.vii, 4.i, 4.ii, 4.v, 4.vi, 5.ii, l'IOS 1.ii, l'IOS 1.iii et l'IOS 1.vi. Les possibilités de synergie et de complémentarité concernent des

sujets tels que la lutte contre le changement climatique, l'économie circulaire, le marché du travail, l'éducation et la formation, le tourisme et la collaboration transfrontalière pour réduire les obstacles dus aux frontières.

- Interreg B Europe du Nord-Ouest a cinq priorités, qui sont 1) le climat et l'environnement avec les OS 2.iv et 2.vii, 2) la transition énergétique avec les OS 2.i et 2.ii, 3) l'économie circulaire avec l'OS 2.vi, 4) l'innovation et la résilience avec l'OS 1.i et 5) la société inclusive avec les OS 4.i, 4.v et 4.vi. Il existe donc des possibilités de synergie et de complémentarité sur des sujets tels que l'adaptation au changement climatique, les énergies renouvelables, l'économie circulaire, l'innovation et la recherche, le marché du travail, les soins de santé et le tourisme.
- Interreg B Mer du Nord se concentre sur trois thèmes principaux, qui seront traités dans le cadre de quatre priorités, à savoir 1) des économies robustes et intelligentes avec les OS 1.i et 1.ii, 2) la transition écologique avec les OS 2.i, 2.ii, 2.iii, 2.vi et 2.viii, 3) la résilience climatique avec les OS 2.iv et 2.vii et 4) une meilleure gouvernance avec l'OS 1.ii. Les possibilités de synergie et de complémentarité portent sur des sujets tels que l'innovation et la recherche, les énergies renouvelables, l'économie circulaire, l'adaptation au changement climatique et la prévention des risques de catastrophe ainsi que la résilience et la coopération transfrontalière pour améliorer la gouvernance.
- Interreg Europe est un programme de coopération à vocation paneuropéenne. Il a choisi « Une meilleure gouvernance de la coopération », avec seulement l'OS 1.i, comme objectif global unique du programme. Cela lui permet de soutenir des actions visant à renforcer la capacité institutionnelle des autorités publiques et des autres parties prenantes, sur une grande variété de thèmes. Cet objectif relie le programme à d'autres initiatives de l'UE, notamment Interreg Meuse-Rhin (NL-BE-DE). Des opportunités et synergies particulières sont possibles sur des sujets tels que l'adaptation au changement climatique et les actions de résilience, le marché du travail et l'éducation, les soins de santé et la collaboration pour réduire les obstacles dus aux frontières.
- Autres fonds couverts par le Règlement portant dispositions communes
 - Fonds pour une transition juste ; ce programme vise à donner à des régions et à des personnes spécifiques les moyens de faire face aux impacts sociaux, économiques et environnementaux de la transition vers une Europe climatiquement neutre. Un chevauchement potentiel entre les programmes Interreg Meuse-Rhin (NL-BE-DE) et FTJ dans les trois États membres nécessiterait des zones éligibles au FTJ dans la zone du programme Meuse-Rhin d'au moins deux États membres. Jusqu'à présent, en Allemagne, seules les régions de Düren, de Heinsberg et de la ville d'Aix-la-Chapelle couvrent des zones également éligibles au FTJ. Pour la Belgique, seules les zones situées en dehors de la zone du programme Meuse-Rhin sont éligibles au FTJ. S'il existe également des zones éligibles au Limbourg néerlandais, les possibilités de synergie et de complémentarité seront examinées (en particulier pour les OS 2.ii et 2.vi), mais elles pourraient être assez limitées en raison de l'orientation géographique très spécifique du FTJ.
 - Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (FEAMPA) ; ce programme est axé sur le secteur de la pêche ou de l'aquaculture. Comme il ne s'agit pas de secteurs prioritaires dans le territoire du programme, ainsi que le fait que ce dernier est situé loin des bassins maritimes, la pertinence pour la synergie et la complémentarité avec Interreg Meuse-Rhin (NL-BE-DE) est considérée comme très faible.
 - Fonds pour l'asile, la migration et l'intégration (FAMI) ; ce fonds peut être pertinent pour la synergie et la complémentarité en ce qui concerne l'OS 1 dans la mesure où les projets traitent de sujets tels que l'asile, la migration et l'intégration, mais alors seulement dans un contexte transfrontalier pour le territoire du programme Interreg Meuse-Rhin.
 - Fonds pour la sécurité intérieure ; ce fonds peut être pertinent pour la synergie et la complémentarité en ce qui concerne l'OS 1 dans la mesure où les projets traitent de sujets tels que la

sécurité, la lutte contre la radicalisation, le terrorisme, la cybercriminalité, la criminalité organisée et la protection des victimes de la criminalité, mais alors seulement dans un contexte transfrontalier pour le territoire du programme Interreg Meuse-Rhin.

- Instrument de soutien financier à la gestion des frontières et à la politique des visas ; l'IGFV peut être pertinent pour la synergie et la complémentarité en ce qui concerne l'IOS 1, dans la mesure où les projets se concentrent sur le thème de la politique commune des visas. La pertinence pour Interreg Meuse-Rhin (NL-BE-DE) est considérée comme très faible. Le deuxième objectif de l'IGFV, axé sur la gestion intégrée des frontières, n'est pas considéré comme applicable à Interreg Meuse-Rhin (NL-BE-DE).

- Les instruments de la politique de cohésion au sens large :

- InvestEU est un programme européen visant à déclencher une nouvelle vague d'investissements pour stimuler l'innovation et l'emploi en Europe. Bien que l'accent mis sur l'innovation et l'emploi soit en partie identique à celui d'Interreg Meuse-Rhin (NL-BE-DE), InvestEU implique des investissements à grande échelle, qui sont réalisés grâce à un financement à long terme. Les possibilités de synergie avec Interreg Meuse-Rhin (NL-BE-DE) sont donc considérées comme très faibles.

- Facilité pour la reprise et la résilience ; le FRR est la principale composante de NextGeneration EU. Le FRR a pour objectif de contribuer à la reprise économique et sociale après la pandémie de coronavirus, en favorisant une reprise durable et inclusive. Tous les États membres ont été invités à élaborer un plan national de reprise et de résilience, axé sur les défis propres à chaque pays. La Belgique, l'Allemagne et les Pays-Bas ont tous soumis leurs plans. Le plan néerlandais est toujours en attente d'approbation par le Conseil. D'une manière générale, la délimitation, la taille et la durée des investissements dans le cadre du FRR diffèrent sensiblement de celles d'un programme Interreg transfrontalier. Le FRR implique généralement des investissements à grande échelle ou d'autres interventions ou actions financièrement substantielles, dans le but de renforcer l'économie nationale. Le contexte transfrontalier n'a pas été pris en compte, ou très marginalement, lors de l'élaboration des plans nationaux. Le FRR est donc jugé peu pertinent en termes de synergie et de complémentarité avec Interreg Meuse-Rhin (NL-BE-DE).

- Programmes de développement rural financés par le FEADER dans l'ensemble du territoire du programme ; pour ces programmes, une synergie et une complémentarité sont possibles sur des sujets tels que l'innovation (dans l'agriculture), la lutte contre le changement climatique, l'économie circulaire (fourniture d'intrants biosourcés et durables) et le développement socio-économique des zones rurales, y compris le tourisme.

- Horizon Europe 2021-2027 est le principal programme de financement de l'UE pour la recherche et l'innovation, qui s'attaque également au changement climatique, contribue à la réalisation des objectifs de développement durable des Nations unies et stimule la compétitivité et la croissance de l'UE. Son plan stratégique 2021-2024 présente les principales orientations stratégiques et les effets attendus, ainsi que les nouvelles missions et les nouveaux partenariats. Parmi les quatre orientations stratégiques clés, celles qui offrent le plus de connexions et de possibilités de synergie et de complémentarité avec Interreg Meuse-Rhin (NL-BE-DE) sont les orientations A) Promouvoir une « autonomie stratégique ouverte » en guidant le développement de technologies, secteurs et chaînes de valeurs numériques, génériques et émergents jouant un rôle clé, C) faire de l'Europe la première économie circulaire, neutre pour le climat et durable fondée sur les technologies numériques et D) Créer une société européenne plus résiliente, plus inclusive et plus démocratique. Des sujets tels que le leadership industriel, l'excellence scientifique, le soutien aux partenariats public-privé afin d'établir une meilleure connexion entre les institutions de connaissance et d'éducation et les entreprises sur les technologies clés génériques, sont de bons exemples où des synergies existent, en particulier dans les priorités 1 et 2 d'Interreg Meuse-Rhin (NL-BE-DE). Cependant, dans le cadre d'Interreg Meuse-Rhin (NL-BE-DE), le lien avec les entreprises est toujours central, et l'accent doit être mis sur l'innovation appliquée, proche du marché. Les niveaux de maturité technologique (TRL) bas axés sur la recherche

scientifique (programmes) et la première phase du développement industriel s'intègrent mieux dans Horizon Europe.

- Erasmus+ est le programme de l'UE pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport. Erasmus+ est ainsi le plus proche de l'OS 4.ii d'Interreg Meuse-Rhin (NL-BE-DE). Pour exploiter pleinement les synergies et complémentarités potentielles avec Erasmus+, des contacts et une coopération avec les agences nationales responsables de la mise en œuvre d'Erasmus+ sur le territoire du programme seront établis.
- Pour LIFE, la synergie et la complémentarité sont possibles sur des sujets tels que l'adaptation au changement climatique, la transition vers les énergies renouvelables, l'économie circulaire et la qualité de vie.

Les partenaires de notre programme sont activement impliqués dans la préparation et la mise en œuvre des différentes stratégies régionales d'innovation. Toute mise à jour et/ou évaluation de ces stratégies régionales d'innovation sera prise en compte lors de la mise en œuvre d'Interreg Meuse-Rhin (NL-BE-DE). Cela garantit la cohérence avec les différentes stratégies régionales d'innovation pendant la durée de vie des programmes et à l'avenir.

Un réseau est également constitué et entretenu avec les différents programmes. Par exemple, les membres du personnel des autorités chargées du programme ont la possibilité de travailler avec les points de contact nationaux de différents programmes et d'acquérir ainsi de l'expérience et des connaissances. L'objectif est de conseiller au mieux les candidats porteurs de projets potentiels afin qu'ils puissent être directement orientés vers le bon point d'entrée.

Au niveau du programme, la participation mutuelle des représentants du programme aux comités de suivi et/ou aux comités de pilotage des autres programmes est mise en pratique. L'AG propose de mettre en place un groupe de travail spécifique composé de représentants des partenaires du programme autour du thème de la synergie et de la complémentarité avec les autres programmes de l'UE. Les partenaires du programme ne sont pas les seuls à construire et à entretenir un large réseau, cela vaut également pour les bénéficiaires du projet. Plusieurs partenaires du projet seront actifs dans plusieurs programmes. Au cours des périodes de programmation précédentes, par exemple, les institutions de la connaissance et de l'éducation ont également été actives dans Horizon 2020 et des programmes précédents. Grâce à cette expérience accumulée et future, les partenaires de projet peuvent également générer des synergies qui découlent du fait d'être partenaires de projet dans d'autres programmes.

En tout état de cause, dans le cadre du processus d'orientation et de sélection des candidatures, la synergie et la complémentarité seront soigneusement examinées, afin d'exclure tout double financement des mêmes activités.

Avant tout, une caractéristique essentielle d'Interreg reste l'exigence de coopération transfrontalière. Cette composante unique et essentielle distingue Interreg des autres programmes et fonds. Au sein d'Interreg 6, une coordination régulière a lieu avec les différents programmes dans le cadre du réseau européen INTERACT. Des discussions bilatérales (évaluation) ont également lieu régulièrement avec d'autres programmes, par exemple avec le programme Interreg A Allemagne-Pays-Bas, le programme Interreg A Flandres-Pays-Bas et le programme Interreg A Grande Région. Dans la mesure du possible, des efforts conjoints sont déployés dans les domaines de la communication, de l'information et de l'évaluation, par exemple lors du lancement de procédures de passation de marchés.

1.3. Justification des objectifs stratégiques et des objectifs spécifiques à Interreg sélectionnés, des priorités correspondantes, des objectifs spécifiques et des formes de soutien, remédiant, le cas échéant, aux chaînons manquants dans l'infrastructure transfrontalière

Objectif stratégique sélectionné ou objectif spécifique à Interreg sélectionné	Objectif spécifique sélectionné	Priorité	Justification de la sélection
<p>OP 1 - Une Europe plus compétitive et plus intelligente par l'encouragement d'une transformation économique innovante et intelligente et de la connectivité régionale</p>	<p>1.i Développer et améliorer les capacités de recherche et d'innovation ainsi que l'utilisation des technologies de pointe</p>	<p>Une région Meuse-Rhin plus intelligente</p>	<p>En choisissant l'objectif spécifique 1.i, les partenaires du programme entendent mieux exploiter la position forte de la région en matière de connaissances technologiques sur des technologies clés telles que les technologies numériques, la photonique, les matériaux de pointe et aussi durables, les biotechnologies, les technologies chimiques et les nanotechnologies au sein des clusters fortement représentés de l'industrie manufacturière et des sciences de la vie et de la santé. Les autres secteurs ne sont pas exclus. En outre, le territoire du programme possède des instituts de connaissance et de recherche de premier plan, ainsi que plusieurs campus d'innovation de pointe au niveau mondial. La recherche et l'innovation ont toujours été une priorité « large » et fructueuse dans les programmes précédents. Les partenaires du programme entendent s'appuyer sur les efforts précédents, en essayant de développer et d'attirer de nouvelles technologies et aussi d'appliquer les connaissances existantes dans les grandes transitions sociétales dans des domaines tels que l'industrie 4.0 et la santé. Ce faisant, les caractéristiques innovantes de la région et le potentiel actuel et futur de domaines spécifiques sont pris en compte sur le territoire du programme.</p>
<p>OP 1 - Une Europe plus compétitive et plus intelligente par l'encouragement d'une transformation économique innovante et intelligente et de la connectivité régionale</p>	<p>1.iii Renforcer la croissance durable et la compétitivité des PME et la création d'emplois dans les PME, y compris par des investissements productifs</p>	<p>Une région Meuse-Rhin plus intelligente</p>	<p>Le choix de cet objectif spécifique a été motivé par le fait que des statistiques telles que présentes dans le Tableau de bord régional de l'innovation montrent que des gains substantiels peuvent être réalisés dans la valorisation des connaissances et des innovations par les PME. C'est pourquoi l'accent est mis sur la valorisation transfrontalière des connaissances dans le cadre de formes plus avancées de collaboration en matière d'innovation, qui profitent en définitive aux PME et aux start-up. Ces entreprises (99 % du nombre total d'entreprises) jouent un rôle essentiel pour combler le fossé de l'innovation entre le laboratoire et le marché. De cette manière, le programme répond au besoin des PME de stimuler les innovations prometteuses et la coopération mutuelle dans le cadre des grands thèmes sociétaux désignés.</p>

Objectif stratégique sélectionné ou objectif spécifique à Interreg sélectionné	Objectif spécifique sélectionné	Priorité	Justification de la sélection
<p>OP 2 - Une Europe plus verte, résiliente et à faible émission de carbone évoluant vers une économie à zéro émission nette de carbone</p>	<p>2.ii Favoriser les énergies renouvelables conformément à la directive (UE) 2018/2001, y compris les critères de durabilité qui y sont énoncés</p>	<p>Une région Meuse-Rhin plus verte et à faible émission de carbone</p>	<p>Étroitement lié au Green Deal, cet objectif spécifique se concentre sur la promotion de solutions transfrontalières en matière d'énergies renouvelables sur le territoire du programme. L'augmentation de la part des énergies renouvelables dans le mixte énergétique régional atténue le changement climatique et est essentielle pour contribuer aux objectifs contraignants de l'UE. En outre, les investissements dans les projets d'énergies renouvelables peuvent entraîner des avantages en termes d'emplois transfrontaliers, de réduction des émissions de gaz à effet de serre, d'amélioration de la qualité de l'air, de modernisation du système énergétique et de réduction de la dépendance aux importations. En bref, investir dans la promotion des énergies renouvelables présente des avantages considérables pour l'environnement ainsi que pour la croissance économique et la résilience du territoire du programme.</p> <p>En outre, les partenaires du programme ont souligné le grand nombre de synergies potentielles entre le pouvoir d'innovation des PME et la résolution des problèmes liés à la transition énergétique. Le territoire du programme est particulièrement bien adapté au développement de la technologie des batteries, de l'énergie photovoltaïque intégrée, des « molécules d'énergie » (par exemple, l'hydrogène vert et les carburants synthétiques sans carbone), des réseaux énergétiques transfrontaliers, de l'électrification de l'industrie et des solutions de chauffage et de stockage. La mise en œuvre à grande échelle de ces technologies nécessite de nouveaux partenariats multiples (à quadruple hélice) dans un contexte transfrontalier. En outre, il existe un potentiel régional (voir la « Stratégie trilatérale pour l'industrie chimique ») d'ajustement des systèmes de production et d'intégration des installations dans de grandes usines chimiques, afin de réutiliser l'énergie et de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Cela permettra à l'industrie chimique d'intégrer les énergies renouvelables dans le mixte énergétique et de développer des procédés chimiques adaptés à la fluctuation de l'approvisionnement énergétique.</p>
<p>OP 2 - Une Europe plus verte, résiliente et à faible émission de carbone</p>	<p>2.iv Favoriser l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques de</p>	<p>Une région Meuse-Rhin plus verte et à faible émission de carbone</p>	<p>Cet objectif spécifique vise à promouvoir l'adaptation au changement climatique et la réduction des risques de catastrophes, en atténuant les risques et les conséquences des événements liés au changement climatique. Le changement climatique affecte de plus en plus le territoire du programme, tant les zones urbaines que rurales. Le défi</p>

Objectif stratégique sélectionné ou objectif spécifique à Interreg sélectionné	Objectif spécifique sélectionné	Priorité	Justification de la sélection
évoluant vers une économie à zéro émission nette de carbone	catastrophes et la résilience, en tenant compte des approches fondées sur les écosystèmes		<p>consiste à rendre le territoire densément peuplé du programme plus résistant aux impacts et aux risques graves du changement climatique sur la société, l'environnement bâti, l'agriculture et les paysages, dans le cadre d'une approche globale de réduction des risques et de résilience vis-à-vis des catastrophes. Là où il existe des concentrations denses de ménages et d'activités économiques, les risques accrus dus aux effets du changement climatique peuvent toucher un grand nombre de personnes et avoir un impact majeur sur les économies transfrontalières - même s'ils ne concernent que des zones relativement petites.</p> <p>Prendre des mesures climatiques sur le territoire du programme signifie également tirer parti des opportunités qui peuvent découler du changement climatique. Si des mesures climatiques appropriées sont mises en place par-delà les frontières, elles permettront de renforcer la résilience à grande échelle de manière relativement efficace. En fait, une économie plus respectueuse du climat générerait une nouvelle valeur économique et de nouveaux emplois, selon des études réalisées par l'ONU. Cela peut se faire par le biais d'entreprises qui cherchent à améliorer la productivité de leurs ressources et qui développent des produits et des services pour lutter contre le changement climatique. Ou encore d'accorder plus d'attention à la gestion cohérente des flux de matériaux, afin de développer des processus de production respectueux du climat. Ces actions peuvent favoriser la compétitivité et débloquer de nouvelles opportunités de marché, en transformant les risques climatiques en opportunités vertes pour des solutions et une coopération transfrontalières.</p>
OP 2 - Une Europe plus verte, résiliente et à faible émission de carbone évoluant vers une économie à zéro émission nette de carbone	2.vi Favoriser la transition vers une économie circulaire et efficace dans l'utilisation des ressources	Une région Meuse-Rhin plus verte et à faible émission de carbone	Cet objectif spécifique consiste à promouvoir les solutions circulaires fournies par les entreprises dans un contexte transfrontalier. La transition vers une économie circulaire peut apporter des avantages nets en termes de réduction des intrants de matériaux, des coûts de main-d'œuvre et d'énergie associés, ainsi que de réduction des émissions de carbone tout au long des chaînes d'approvisionnement. Le territoire du programme présente un potentiel considérable pour les projets d'innovation et de démonstration axés sur : la réutilisation des ressources (naturelles), les cycles fermés des ressources et des matériaux (par exemple, dans l'agriculture et la construction), l'introduction ou l'intensification de solutions d'économie circulaire ou biosourcée ou la réduction

Objectif stratégique sélectionné ou objectif spécifique à Interreg sélectionné	Objectif spécifique sélectionné	Priorité	Justification de la sélection
			<p>des déchets et l'augmentation de la circularité dans le secteur des soins de santé.</p> <p>Les industries à forte intensité de matériaux, comme les secteurs de la chimie, de l'automobile et de la construction, bénéficieront tout particulièrement d'une transition transfrontalière vers une économie circulaire. Non seulement d'un point de vue environnemental, mais aussi d'un point de vue commercial. La demande croissante de substituts et de matériaux qui s'intègrent facilement dans des cycles fermés durables pourrait changer la donne. Bien que les connaissances technologiques existantes et le nombre de projets de recherche sur le recyclage des matériaux et les produits chimiques durables aient augmenté au cours des dernières années, bon nombre des technologies récemment développées sont loin d'être prêtes pour une mise en œuvre industrielle. Des projets pilotes conjoints permettant des cycles fermés des ressources et des matériaux, de production de moins de déchets et de création de valeur ajoutée supplémentaire sont essentiels pour développer un avantage concurrentiel.</p>
<p>Une Europe plus sociale et plus inclusive mettant en œuvre le socle européen des droits sociaux</p>	<p>4.1 Améliorer l'efficacité et le caractère inclusif des marchés du travail ainsi que l'accès à un emploi de qualité grâce au développement des infrastructures en matière sociale et à la promotion de l'économie sociale</p>	<p>Une région Meuse-Rhin plus sociale</p>	<p>Cet objectif spécifique porte sur le renforcement de l'efficacité des marchés du travail et l'amélioration de l'accès à des emplois de qualité par-delà les frontières. L'accélération de la coopération transfrontalière en vue d'accroître la mobilité de la main-d'œuvre et d'améliorer l'adéquation entre la demande de main-d'œuvre et l'offre d'éducation sur tout le territoire du programme est essentielle pour garantir la résilience de la main-d'œuvre et la prospérité économique. L'avenir du travail dans la région Meuse-Rhin nécessite trois types de changements au sein de la main-d'œuvre : l'attraction de nouveaux talents d'une part, l'amélioration des compétences, dans laquelle le personnel acquiert de nouvelles compétences pour l'aider dans ses rôles actuels, et la requalification, le personnel ayant besoin de capacités pour assumer des rôles différents ou entièrement nouveaux d'autre part. Ces défis sont particulièrement aigus en ce qui concerne la transition vers l'Industrie 4.0. L'industrie connaîtra des changements importants parce qu'elle emploie souvent un grand nombre de personnes, et parce que la nature prévisible et répétitive de nombreuses tâches opérationnelles la rend particulièrement adaptée à l'automatisation ou à la numérisation.</p>

Objectif stratégique sélectionné ou objectif spécifique à Interreg sélectionné	Objectif spécifique sélectionné	Priorité	Justification de la sélection
			<p>Outre le fait de permettre la transition industrielle, les mesures relatives au marché du travail sont indispensables lorsqu'il s'agit d'évoluer vers une société verte. Pour répondre à la demande future « d'emplois verts » (travailleurs dans la construction/rénovation, spécialistes de l'écoconstruction ou ingénieurs en énergie durable, par exemple), les travailleurs ont besoin d'une aide à l'emploi et de nouvelles formations.</p> <p>En outre, le document d'orientation <i>Border Orientation Paper</i> a souligné les défis spécifiques concernant le secteur de la santé. Ce secteur bénéficierait grandement de la reconnaissance des diplômes et des qualifications entre les trois pays coopérant au sein du programme. Les équipages des ambulances nationales, par exemple, ne sont actuellement pas autorisés à travailler au-delà des frontières en raison de problèmes de diplômes et de certificats de qualification. Il s'agit d'un obstacle majeur pour un secteur de la santé plus efficace et plus résilient sur le territoire du programme. Cet obstacle lié aux aspects juridiques sera abordé en synergie avec l'IOS 1.ii et, si possible, avec les programmes de coopération transfrontalière voisins.</p>
<p>OP 4 - Une Europe plus sociale et plus inclusive mettant en œuvre le socle européen des droits sociaux</p>	<p>4.ii Améliorer l'égalité d'accès à des services inclusifs et de qualité dans l'éducation, la formation et l'apprentissage tout au long de la vie grâce au développement d'infrastructures accessibles, notamment en favorisant la résilience dans le domaine de l'enseignement et la formation à distance et en ligne</p>	<p>Une région Meuse-Rhin plus sociale</p>	<p>Cet objectif spécifique est axé sur l'amélioration de l'accès, et de la qualité, de l'éducation, de la formation et de l'apprentissage tout au long de la vie par-delà les frontières. Avec une population vieillissante (supérieure à la moyenne européenne) et des demandes changeantes sur le marché du travail, les partenaires du programme ont souligné l'importance d'investissements accrus et ciblés dans l'éducation, la formation et l'apprentissage tout au long de la vie sur l'ensemble du territoire du programme. Avec 8 universités, 29 universités de sciences appliquées et 265 000 étudiants, le territoire du programme est densément peuplé en termes de jeunes gens brillants et d'écosystèmes éducatifs. Ces conditions constituent une base solide pour un environnement attractif envisageant l'accès à l'éducation, à la formation et à l'apprentissage tout au long de la vie.</p> <p>Toutefois, la transition vers l'Industrie 4.0 nécessite également une « Éducation 4.0 » appropriée. Il s'agit d'une approche souhaitée de l'apprentissage (tout au long de la vie) qui s'aligne sur la quatrième révolution industrielle qui se dessine. Pour que les universités et les établissements d'enseignement supérieur continuent à produire des diplômés performants, ils doivent préparer leurs étudiants à</p>

Objectif stratégique sélectionné ou objectif spécifique à Interreg sélectionné	Objectif spécifique sélectionné	Priorité	Justification de la sélection
			<p>un monde où les systèmes cyber-physiques sont répandus dans tous les secteurs. Cela signifie qu'il faut enseigner cette technologie aux étudiants dans le cadre du programme d'études, changer complètement l'approche de l'apprentissage et utiliser cette technologie pour améliorer l'expérience universitaire. Il s'agit également de renforcer l'enseignement des compétences écologiques et la sensibilisation à l'environnement afin de parvenir à une économie verte. Les programmes d'études transfrontaliers, les diplômes et les actions stratégiques axés sur l'apprentissage mutuel des langues amélioreront encore l'accès et la qualité de l'éducation, de la formation et de l'apprentissage tout au long de la vie par-delà les frontières.</p> <p>Afin de mieux exploiter le potentiel de nos écoles en matière de requalification et d'amélioration des compétences, nous avons besoin de formats d'apprentissage qui tiennent compte de la réalité de la vie des adultes. La numérisation croissante de la salle de classe est une condition préalable et une opportunité importante à cet égard. De nouveaux groupes cibles pourraient également être atteints en rendant les programmes plus flexibles.</p>
OP 4 - Une Europe plus sociale et plus inclusive mettant en œuvre le socle européen des droits sociaux	4.v Garantir l'égalité d'accès aux soins de santé et favoriser la résilience des systèmes de santé, y compris les soins de santé primaires, ainsi que promouvoir le passage d'une prise en charge institutionnelle à une prise en charge familiale ou de proximité	Une région Meuse-Rhin plus sociale	Cet objectif spécifique vise à améliorer l'égalité et la rapidité d'accès à des services de santé transfrontaliers de qualité, durables et abordables. En raison des évolutions démographiques et technologiques, l'accessibilité des infrastructures de soins de santé est soumise à une pression accrue dans la région frontalière. La santé des habitants du territoire du programme est en moyenne inférieure à la moyenne européenne. Une coopération transfrontalière forte et structurelle est nécessaire pour relever le défi de l'amélioration du niveau de santé moyen. En raison de la forte densité d'instituts de recherche et d'hôpitaux dans le domaine de la santé, il existe un fort potentiel pour une plus grande coopération transfrontalière dans le domaine de la santé. Par exemple, il existe déjà une coopération de longue date sur les soins d'urgence dans la région Meuse-Rhin depuis la fin des années 1990. Cependant, il existe encore des différences substantielles entre les systèmes de soins de santé nationaux en ce qui concerne les prix et les remboursements. Ces différences systémiques constituent toujours des obstacles à un approfondissement de la coopération en matière de soins d'urgence transfrontaliers. Cet obstacle lié aux aspects juridiques sera abordé en synergie

Objectif stratégique sélectionné ou objectif spécifique à Interreg sélectionné	Objectif spécifique sélectionné	Priorité	Justification de la sélection
			<p>avec l'IOS 1.ii et, si possible, avec les programmes de coopération transfrontalière voisins.</p> <p>En outre, l'évolution sociale oblige les systèmes de santé classiques à adopter une approche fondamentalement différente des activités de soins. Par exemple, le vieillissement de la population, l'accroissement des possibilités médico-technologiques et la pandémie de la COVID-19 ont conduit à un système de santé en pleine transition. De nouveaux moyens doivent être explorés pour prévenir les maladies, en s'attaquant aux causes sociales et environnementales qui sont liées à des problèmes de santé spécifiques sur le territoire du programme. En outre, il est impératif de mettre au point de meilleurs diagnostics, des thérapies plus efficaces et de nouveaux modèles et technologies favorisant un vieillissement et un mode de vie sains.</p>
<p>OP 4 - Une Europe plus sociale et plus inclusive mettant en œuvre le socle européen des droits sociaux</p>	<p>4.vi Renforcer le rôle de la culture et du tourisme durable dans le développement économique, l'inclusion sociale et l'innovation sociale</p>	<p>Une région Meuse-Rhin plus sociale</p>	<p>Cet objectif spécifique se concentre entièrement sur le grand défi sociétal du « Tourisme dans une région de haute qualité ». Le tourisme est un secteur économique majeur dans la région Meuse-Rhin, mais il crée également des opportunités pour les habitants de la région frontalière de rencontrer et de découvrir les gens et la culture de leurs voisins. Le défi consiste à proposer une offre touristique et de loisirs distinctive et de grande qualité. Cela nécessite des actions coordonnées sur le territoire du programme, offrant des opportunités pragmatiques et économiquement viables pour renforcer le secteur du tourisme. Les actions conjointes peuvent catalyser une meilleure coopération entre les acteurs responsables de pôles touristiques très dispersés, en tirant parti des synergies mutuelles, et en abordant également des sujets tels que l'innovation sociale, l'inclusion, les compétences non techniques et les langues.</p> <p>En d'autres termes, des solutions innovantes dans le secteur du tourisme sont nécessaires pour renforcer la résilience par la formation, les compétences et le soutien à l'emploi, la numérisation des modèles économiques et des offres touristiques, l'innovation sociale³, l'entrepreneuriat, la durabilité, une présentation contemporaine du patrimoine culturel et la transition vers des modèles économiques</p>

³ L'innovation sociale dans le tourisme consiste à établir des liens avec des personnes en dehors du réseau immédiat, à visiter des connaissances auxquelles on ne pense pas de prime abord, à rencontrer de nouveaux fournisseurs, à sortir des sentiers battus.

Objectif stratégique sélectionné ou objectif spécifique à Interreg sélectionné	Objectif spécifique sélectionné	Priorité	Justification de la sélection
			circulaires. Afin de rassembler ces aspects, des actions multithématiques et transversales doivent être soutenues pour améliorer le profil du territoire du programme et permettre aux régions touristiques transfrontalières de rivaliser avec d'autres régions touristiques fortes en Europe. L'ambition est que cette approche contribue à une focalisation plus globale et coordonnée du tourisme pour l'ensemble du territoire du programme, en intensifiant la coopération des acteurs du tourisme, en mettant davantage l'accent sur les opportunités du tourisme sur le territoire du programme, tant pour les habitants du territoire que pour les touristes venant de l'extérieur.
OP 6 - Une meilleure gouvernance de la coopération	IOS 1.ii Renforcer l'efficacité de l'administration publique en favorisant la coopération juridique et administrative ainsi que la coopération entre les citoyens, les acteurs de la société civile et les institutions, notamment en vue de remédier aux obstacles juridiques et autres dans les régions frontalières	Une meilleure gouvernance de la coopération dans la région Meuse-Rhin	Cet objectif spécifique a été choisi pour surmonter ou diminuer les obstacles frontaliers auxquels le territoire du programme est encore confronté. Ces obstacles ont un impact négatif sur la libre circulation des personnes, des biens et des services et entravent donc l'interaction économique et sociale à travers la ou les frontières. Par conséquent, la coopération juridique et administrative entre les organisations civiles et les autres organisations publiques peut être améliorée, en organisant l'aspect intégré et structurel. Le défi consiste à atteindre un degré et une profondeur de coopération qui dépassent le niveau de l'échange d'informations, avec comme point de mire une véritable coordination transfrontalière des politiques et des investissements basés sur des agendas politiques communs.
OP 6 - Une meilleure gouvernance de la coopération	IOS 1.3 Renforcer la confiance mutuelle, notamment en encourageant les actions de people-to-people	Une meilleure gouvernance de la coopération dans la région Meuse-Rhin	Cet objectif spécifique vise à encourager les actions « people-to-people », par, pour, à travers et avec les habitants. Cette démarche s'appuie sur la valeur ajoutée et l'expérience acquises au cours des périodes Interreg précédentes et encourage les initiatives « people-to-people » à petite échelle entre les habitants, les visiteurs, les organisations privées, les ONG et les entités publiques. Cela vise à sensibiliser à la coopération transfrontalière, à renforcer l'expérience dans la zone frontalière, à améliorer la qualité de vie des habitants

Objectif stratégique sélectionné ou objectif spécifique à Interreg sélectionné	Objectif spécifique sélectionné	Priorité	Justification de la sélection
			sur le territoire du programme et à renforcer la confiance mutuelle. Tester des sujets administratifs dans le cadre de projets à petite échelle peut également encourager de nouveaux bénéficiaires (ou de nouvelles catégories de bénéficiaires) à participer au programme.

2. Priorités :

2.1. Une région Meuse-Rhin plus intelligente

Cette priorité vise à promouvoir l'innovation sur le territoire du programme, à renforcer le système d'innovation et à accroître l'exploitation du système d'innovation. La stimulation de l'innovation est principalement axée sur les grands défis sociétaux que sont la Transition industrielle, la Transformation écologique et Des habitants en meilleure santé.

Il ne s'agit PAS d'une priorité en vertu d'un transfert au titre de l'article 17(3)

2.1.1. Objectif spécifique : 1.i.

1.i. Développer et améliorer les capacités de recherche et d'innovation ainsi que l'utilisation des technologies de pointe

2.1.1.1. Types d'actions connexes et leur contribution attendue à ces objectifs spécifiques et aux stratégies macro-régionales et aux stratégies de bassin maritime, le cas échéant

Introduction

Les partenaires du programme visent à renforcer le système d'innovation du territoire du programme, les capacités d'innovation et à accroître le développement, l'attraction, l'exploitation et la valorisation des technologies de pointe. Comme décrit au chapitre 1, la région Meuse-Rhin dispose d'une position forte en matière de connaissances technologiques sur des technologies clés telles que les technologies numériques, la photonique, les matériaux avancés, les biotechnologies, les technologies chimiques et les nanotechnologies au sein des clusters fortement représentés de l'industrie manufacturière et des sciences de la vie et de la santé. Cette position de force en matière de connaissances est ancrée dans des grandes entreprises de premier plan, des « champions cachés », des PME fournisseuses et facilitatrices de qualité, et des instituts de recherche et de connaissances solides. Dans un contexte transfrontalier, il est important de réunir les différents acteurs et d'apprendre les uns des autres sur la manière de traiter et d'exploiter les opportunités. Les deux défis sociétaux de la Transition industrielle et Des habitants en meilleure santé décrits dans la stratégie feront l'objet d'une attention particulière dans le cadre du renforcement du système d'innovation.

Transition industrielle

Dans le contexte du défi sociétal de la Transition industrielle, nous constatons que les secteurs traversent une transition, sous l'impulsion de la numérisation et des technologies clés génériques (KET) qui se développent rapidement, comme la fabrication de pointe, l'intelligence artificielle, l'automatisation/robotisation, les données industrielles, l'impression 3D, la technologie des batteries, l'hydrogène vert, la photonique, les nanotechnologies et la nanoélectronique, les biotechnologies, les technologies de la *blockchain*, l'Internet des objets, les technologies quantiques, les matériaux iNew et les technologies innovantes en matière de chimie et de processus. Ces développements industriels ont un impact sur l'ensemble de l'économie, mettant au défi tous les secteurs, dans une plus ou moins large mesure, pour que ceux-ci remodèlent leurs processus et leurs méthodologies d'une manière différente et

plus intelligente. Les secteurs où cela est particulièrement pertinent sont, par exemple, l'industrie aérospatiale, l'industrie automobile et l'industrie manufacturière (de haute technologie) et chimique. Les autres secteurs ne sont pas exclus. Le programme stimule l'innovation transfrontalière à la lumière de cette transition industrielle, afin d'accroître les capacités d'innovation et une utilisation et une valorisation plus efficaces des KET. L'accent est mis sur les actions de « mise à l'échelle » entre partenaires transfrontaliers. À cet égard, nous sommes attentifs à l'intégration de nouvelles connaissances, de nouvelles techniques et de nouveaux processus dans les PME et les collaborations intersectorielles. Il faut également tenir compte de ce que l'on appelle l'interopérabilité dans la chaîne de valeur, en veillant à ce que les nouvelles solutions puissent accéder, échanger et intégrer des informations avec les systèmes actuellement utilisés.

Des habitants en meilleure santé

De même, dans le cadre du défi sociétal « Des habitants en meilleure santé », l'objectif est de renforcer les capacités d'innovation et la valorisation des connaissances, afin de garantir des soins plus efficaces et efficaces aux habitants du territoire du programme. Le programme Interreg Meuse-Rhin (NL-BE-DE) stimule les activités visant à relever les défis innovants auxquels est confronté le secteur de la santé, notamment le développement de nouvelles technologies et la poursuite de la numérisation des soins (par exemple, les services et applications de santé en ligne, y compris les soins en ligne/soins à distance, l'Internet des objets pour l'activité physique et l'assistance à l'autonomie à domicile). En ce qui concerne le développement de nouvelles technologies, il est notamment question du développement de nouveaux dispositifs diagnostiques et thérapeutiques, de la médecine personnalisée et des soins de santé basés sur la valeur. La nanotechnologie permet de développer de nouveaux matériaux, des nanodispositifs et des systèmes efficaces, afin d'améliorer le diagnostic des maladies et de mettre au point des dispositifs thérapeutiques capables de traiter différentes maladies à différents stades et pour différents groupes d'âge de patients.

Le principal défi dans le domaine des soins de santé n'est pas l'innovation, mais la mise en œuvre. C'est pourquoi le programme Interreg Meuse-Rhin (NL-BE-DE) met l'accent sur la mise en œuvre et la valorisation transfrontalières des connaissances dans le cadre de formes plus avancées de collaboration en matière d'innovation, telles que le développement d'applications, les laboratoires vivants et les centres d'incubation, au profit des PME et des start-up. On estime qu'en améliorant la valorisation des connaissances présentes dans la région Meuse-Rhin, et en stimulant un environnement qui aide au partage des données et à la réduction des délais de mise sur le marché, les PME peuvent en tirer de grands avantages. Notamment parce que ces entreprises jouent un rôle essentiel pour combler le fossé de l'innovation entre le laboratoire et le marché. Le défi consiste donc à inclure les PME dans les deux transitions.

La recherche et l'innovation ont toujours été une priorité « large » et fructueuse dans les programmes précédents. Les partenaires du programme entendent s'appuyer sur les efforts précédents, en essayant d'appliquer les connaissances existantes dans les transitions sociétales dans des domaines tels que la transition industrielle et la santé, et ce en promouvant au maximum l'éco-innovation. Ce faisant, les caractéristiques innovantes de la région et le potentiel actuel et futur de domaines spécifiques sont pris en compte sur le territoire du programme. Nous nous concentrons sur les domaines dans lesquels les régions ont une base solide et un potentiel d'innovation. En se concentrant sur les domaines dans lesquels les régions ont une base solide et un potentiel de spécialisation en matière d'innovation (RIS3), il est possible d'obtenir une valeur ajoutée en exploitant les économies d'échelle.

Types d'actions

Dans le cadre de cet objectif spécifique, les types d'actions suivants sont éligibles à un soutien :

- le développement (ultérieur) d'innovations offrant des solutions aux grands défis sociétaux que sont la « Transition industrielle » et « Des habitants en meilleure santé », en soutenant des projets d'innovation et de mise à l'échelle entre des entreprises et/ou des instituts de recherche et/ou des organismes de soins de santé dans le cadre de collaborations ;
- une collaboration orientée vers le marché et/ou intersectorielle entre les PME et les instituts de recherche (et éventuellement les grandes entreprises) sur des solutions innovantes dans le cadre des transitions sociales de la Transition industrielle et Des habitants en meilleure santé, collaboration dans laquelle les capacités de R&D publiques et privées sont liées. Parmi les exemples, citons le développement (avancé) de laboratoires vivants, de nouvelles infrastructures (partagées) et d'instruments pour les processus d'innovation ;
- le développement (avancé) de chaînes de valeur transfrontalières novatrices afin de commercialiser les innovations au sein des transitions, en tenant compte de l'interopérabilité de la chaîne de valeur ;
- le développement d'un écosystème à valeur ajoutée intégrant la chaîne d'approvisionnement, stimulant les innovations technologiques et collaboratives entre la logistique et l'industrie manufacturière ;
- le soutien aux laboratoires vivants et aux projets pilotes dans l'environnement réel, dans lesquels les entreprises, les instituts de recherche et les utilisateurs finaux travaillent ensemble sur des innovations qui contribuent aux défis sociétaux ;
- des projets d'innovation sociale visant à réaliser un renouveau social dans le cadre des deux défis sociétaux centraux de cet OS. Citons par exemple les processus de renouvellement dans le domaine de la coopération au sein des entreprises, visant à améliorer la production, à trouver de nouvelles façons d'aborder les sujets et à concrétiser les idées novatrices, mais aussi au sein des gouvernements et ailleurs dans la société, afin de promouvoir la cohésion sociale ou le dynamisme en matière d'innovation technologique ;
- les soins de santé personnalisés.

L'objectif spécifique 1.i se concentre sur les innovations dont le niveau de maturité technologique (Technology Readiness Level ou TRL) commence à 4 (phase de développement) et se poursuit jusqu'à 9 (phase de déploiement) au début du projet. Il est important que les projets aient la perspective d'atteindre des niveaux TRL les plus élevés et que l'impact sociétal puisse être démontré. Tous les projets doivent avoir une valeur ajoutée transfrontalière claire.

L'objectif spécifique 1.i n'est explicitement pas destiné à financer des projets de recherche ou des programmes. Le cas échéant, une attention particulière sera accordée à la communication de la Commission intitulée « Un nouvel EER pour la recherche et l'innovation » et à ses objectifs politiques, y compris la recommandation du Conseil relative à un pacte pour la recherche et l'innovation en Europe, notamment les domaines prioritaires pour une action conjointe en appui de l'EER (Espace européen de recherche).

Les types d'actions relevant de cet objectif spécifique ont été jugés compatibles avec le principe DNSH, car ils ne devraient pas avoir d'impact négatif significatif sur l'environnement en raison de leur nature. Pour de plus amples informations, nous nous référons à l'addendum du Screening SEA.

2.1.1.2. Indicateurs

Tableau 2 : Indicateurs de réalisation

Priorité	Objectif spécifique	ID [5]	Indicateur	Unité de mesure [255]	Jalon (2024) [200]	Objectif final (2029) [200]
1	1.i.	RCO 01	Entreprises soutenues	Nombre d'entreprises	19	373
1	1.i.	RCO 02	Entreprises soutenues par des subventions	Nombre d'entreprises	15	298
1	1.i.	RCO 04	Entreprises soutenues par un soutien non financier	Nombre d'entreprises	4	75
1	1.i.	RCO 10	Entreprises coopérant avec des instituts de recherche	Nombre d'entreprises	5	94

Tableau 3 : Indicateurs de résultat

Priorité	Objectif spécifique	ID	Indicateur	Unité de mesure	Base de référence	Année de référence	Objectif final (2029)	Source des données	Commentaires
1	1.i.	RCR 02	Investissements privés complétant un soutien public	Montant des investissements privés en €	1,5 million d'euros	2020	3,19 millions d'euros	Système de suivi	Base de référence basée sur une contribution de 50 % des partenaires privés d'ici la fin de 2020, avec une attribution à 1.b dans Interreg 5, arrondie au chiffre inférieur.
1	1.i.	RCR 05	PME innovant en interne	Nombre de PME	90	2020	101	Système de suivi	Base de référence basée sur 25 % du nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien en 1b dans Interreg V d'ici la fin 2020. Objectif basé sur l'hypothèse que 90 % du nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien (RCO 1) au titre de l'OS 1.i sont des PME

										et que 30 % d'entre elles innovent en interne
--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	---

2.1.1.3. Principaux groupes cibles

Les principaux groupes cibles suivants sont des bénéficiaires potentiels de cet objectif spécifique :

- Les PME - y compris les start-up et les scale-up innovantes - constituent le principal groupe cible de la priorité 1 ;
- Les grandes entreprises, pour autant que leur participation aide les PME à innover ou à atteindre le marché ;
- Les établissements d'enseignement et de formation (universités, universités de sciences appliquées et établissements d'enseignement professionnel et de niveau *bachelier*) sont également de bons connecteurs. Cependant, la coopération entre les PME et les instituts et centres de recherche est une condition préalable ;
- Les organisations intermédiaires et de clusters ;
- Les organisations de la société civile (fondations, ONG) présentes dans les projets d'innovation peuvent également être bénéficiaires des projets.

D'autres exigences sont formulées dans des appels à propositions spécifiques.

2.1.1.4. Indication des territoires spécifiques ciblés, y compris l'utilisation prévue de l'ITI, du CLLD (développement local mené par les acteurs locaux) ou d'autres outils territoriaux

Zone fonctionnelle : recherche et innovation

Afin de saisir tout le potentiel des atouts de la région transfrontalière en ce qui concerne l'objectif spécifique 1.i, le programme Interreg Meuse-Rhin (NL-BE-DE) se concentre sur une zone fonctionnelle caractérisée par de **fortes interdépendances en matière de recherche et d'innovation**. Outre le territoire du programme, les régions mentionnées ci-dessous font partie intégrante de la zone fonctionnelle de l'OS 1.i. Par conséquent, les groupes cibles situés dans ces régions sont également des bénéficiaires potentiels de cet objectif spécifique :

- Région COROP Zuidoost-Noord-Brabant (NL) ;
- Arrondissement Leuven (Louvain) (BE) ;
- Düsseldorf, Kreisfreie Stadt (DE) ;
- Duisburg, Kreisfreie Stadt (DE) ;
- Koblenz, Kreisfreie Stadt (DE) ;
- Trier, Kreisfreie Stadt (DE).

Les relations fonctionnelles avec l'arrondissement de Leuven (Louvain) et le Zuidoost-Noord-Brabant dans le domaine de la recherche et de l'innovation reposent en grande partie sur un partenariat d'innovation solide et durable en triple hélice entre Eindhoven, Leuven et Aix-la-Chapelle (triangle ELA, avec KU Leuven, TU/e, RWTH ; Philips, imec, les villes de Louvain, Eindhoven et Aix-la-Chapelle), étendu ensuite à la région de haute technologie ELAt (avec les autorités régionales du territoire du programme). Ces relations ont

conduit et conduisent encore à des investissements mutuels, à une coopération intense sur des projets et à une mobilité transfrontalière fréquente du personnel dans le cadre de projets de recherche et d'innovation. En général, les contacts fréquents de haut niveau et les initiatives de coopération concrètes entre la Flandre et les Pays-Bas ainsi qu'entre la Flandre et la Rhénanie-du-Nord-Westphalie conduisent à un alignement transfrontalier et à une coopération transfrontalière stratégique dans les domaines technologiques clés, dans lesquels la région jouit d'une forte position en matière de connaissances.

Les relations fonctionnelles au sein du secteur des sciences de la vie et de la santé sont particulièrement fortes. Dans le domaine de la médecine régénérative, la KU Leuven, (les chercheurs de Leuven du) VIB (Institut flamand de biotechnologie) et des partenaires solides à Maastricht et Eindhoven forment l'axe principal du programme néerlando-flamand RegMed XB. Dans le chapitre belgo-néerlandais de l'IET Santé, Health House (Louvain), la KU Leuven et imec participent aux côtés de Brightlands Maastricht, de l'Université de Maastricht, de TU/e et de Philips. La KU Leuven partage différentes lignes de recherche biomédicale avec Biomed de l'Université de Hasselt. L'University College Leuven-Limburg gère différents programmes d'enseignement et de recherche dans le domaine de la santé dans l'arrondissement de Leuven et le Limbourg belge, avec des liens transfrontaliers vers le Limbourg néerlandais et le Brabant du Sud-Est. Parmi les exemples de projets de santé récents de l'EMR avec la participation d'acteurs de l'arrondissement de Leuven, citons WearIT4Health, GYM et Eurlipids. De nombreux projets de coopération entrepris dans ce domaine témoignent d'une longue tradition de coopération eurégionale.

La même relation fonctionnelle forte sur les sciences de la vie et la santé s'applique également à la grande région urbaine de Düsseldorf ; avec la présence d'un cluster technologique fort et diversifié dans le domaine des sciences de la vie, c'est un pendant naturel pour le territoire du programme. Grâce à un écosystème composé de grandes et de petites entreprises axées sur les sciences de la vie (Monsanto, Bayer CropScience, Medtronic, Henkel), d'instituts de recherche solides (l'université Heinrich Heine et l'hôpital universitaire de Düsseldorf) et d'une infrastructure de recherche de classe mondiale (Düsseldorf Life Science Center), les organisations basées sur le territoire du programme bénéficieront sans aucun doute de nouvelles connaissances et d'une masse critique accrue en matière de coopération avec les acteurs de la région urbaine de Düsseldorf.

Des liens fonctionnels entre le territoire du programme et les zones fonctionnelles néerlando-flamandes existent également avec Düsseldorf dans les spécialisations régionales de la biotechnologie, des produits pharmaceutiques, de la nanotechnologie, de la technologie médicale, de la chimie, de l'économie/transformation numérique, avec une forte présence à Düsseldorf et dans ses environs d'entreprises actives dans le domaine de la communication mobile et de la fabrication industrielle. Ainsi, en ce qui concerne les grands défis sociaux de la transition industrielle et de la santé, il existe de bonnes possibilités d'intensifier la coopération transfrontalière mutuelle, dont le domaine du programme principal bénéficierait.

Dans le domaine de la transition industrielle, le centre d'expertise flamand Flanders Make, avec ses antennes à Leuven et Lommel, relie les chercheurs et les entreprises de l'arrondissement de Leuven et du Limbourg belge, tandis que l'*University College Leuven-Limburg* dispose d'un centre d'expertise sur l'innovation numérique. Le Campus technologique Diepenbeek de la KU Leuven crée des liens étroits avec les départements d'ingénierie de Leuven. Les catalyseurs d'innovation Sirris (centre d'expertise belge pour l'industrie technologique avec des bureaux à Leuven, Hasselt et Liège) et Agoria (fédération d'employeurs de l'industrie technologique avec des bureaux à Bruxelles, Hasselt et Liège) relie les entreprises de l'arrondissement de Leuven, du Limbourg belge et de la province de Liège.

La région de la ville de Duisbourg a une histoire très similaire à celle d'une grande partie du territoire du programme en ce qui concerne les mines de charbon et l'industrie sidérurgique. Le processus de transformation industrielle et la transition économique et sociétale sont en cours depuis plusieurs décennies, mais de nouveaux développements intéressants apparaissent dans ces zones de transition, qui correspondent aux spécialisations régionales du programme. Des avantages mutuels sont perçus dans le partage de modèles et d'expériences de différents domaines dans lesquels une transformation similaire se déroule avec de plus en plus de succès (par exemple, SALK).

Les villes de Coblenche et de Trèves sont mentionnées en tant que zones fonctionnelles, en raison de leurs capacités de recherche et d'innovation (toutes deux possèdent une université et une université de sciences appliquées) et des coopérations qui existent avec la RWTH d'Aix-la-Chapelle et d'autres instituts de la connaissance sur le territoire du programme. La participation active de leurs institutions de recherche et d'innovation conduira probablement aussi à une inclusion plus facile des PME dans la région de l'Eifel, les deux Landkreise appartenant au territoire du programme se situant dans le top 10 de la Rhénanie-Palatinat en ce qui concerne la localisation des champions potentiels. L'Institut Max-von-Laue des Advanced Ceramic Material Properties Studies de Coblenche est synonyme d'une approche internationale et interdisciplinaire de l'étude des corrélations structure-propriété des structures et solutions matérielles pour divers composants. Son centre de méthodes et d'analyse contribuera à la mise au point d'une nouvelle génération de produits réfractaires, qui pourront être appliqués à toutes sortes de produits et de procédés dans les secteurs en transition industrielle, comme la sidérurgie. Les institutions et le campus de la connaissance de Trèves sont brillants dans les domaines suivants : sciences de la vie, informatique et technologie médicales, sciences de l'environnement, linguistique informatique et humanités numériques, technologies intelligentes, automatisation numérique, matériaux, ingénierie, médias et jeux numériques. Les instituts pertinents pour la coopération dans le cadre de l'objectif spécifique 1.i sont le Centre de recherche sur les petites et moyennes entreprises, l'Institut de bio-analyse, d'échantillonnage environnemental et de biobanques (IBU), l'Institut international de gestion des soins de santé (IHCI) et l'Institut de gestion appliquée des flux de matériaux (IfaS). Les institutions de Trèves possèdent également des connaissances médicales, pharmaceutiques et biotechnologiques spécifiques dans le domaine des sciences de la vie.

Toutes ces régions sont reliées entre elles par la présence de clusters de connaissances et de technologies forts et diversifiés et d'universités (de sciences appliquées). Sur la base de la proximité, des similitudes socio-économiques, d'une tradition historique de coopération et de stratégies de spécialisation intelligente similaires, les différents partenaires de cette zone fonctionnelle sont interdépendants et se renforcent mutuellement dans le développement de nouvelles technologies visant à relever les défis sociétaux.

La participation de partenaires de projet issus de zones extérieures au programme et à la zone fonctionnelle est inconditionnellement possible. Le fait de citer des zones supplémentaires dans le programme opérationnel ne fait donc que souligner l'intérêt particulier de certaines zones.

2.1.1.5. Utilisation prévue d'instruments financiers

Au début du programme, la position de base est de ne soutenir les actions que sous la forme de subventions aux bénéficiaires, et de ne pas utiliser d'instruments financiers.

Ceci est motivé par le fait que la mise en place d'un instrument financier dans le cadre d'un ensemble multinational de lois et de règlements est extrêmement complexe. En outre, un instrument financier est toujours basé sur une seule organisation emprunteuse identifiable, ce qui n'est pas conforme au principe de coopération transfrontalière de ce programme Interreg, qui implique plusieurs organisations.

L'OS 1.i se concentre sur l'innovation et la valorisation dans les domaines technologiques mentionnés à la section 2.1.1.1. Le programme se concentre sur la coopération en matière d'innovation dans les niveaux supérieurs de maturité technologique, mais toujours avant la phase d'introduction sur le marché. Il est généralement admis que l'utilisation d'instruments financiers se prête mieux à la phase dans laquelle un acteur dispose manifestement d'un dossier commercial financièrement viable. Dans les premières phases d'innovation, à savoir le développement et la démonstration, et dans le cadre d'une coopération transfrontalière complexe, les subventions sont considérées comme la forme de soutien la plus appropriée.

Toutefois, la possibilité de reconsidérer l'utilisation d'instruments financiers au cours du programme, si le Comité de Suivi le juge approprié, sera maintenue. La possibilité d'utiliser des prêts et/ou des garanties est laissée ouverte, en particulier pour les projets impliquant les niveaux de maturité technologique (TRL) les plus élevés. Si cette option est retenue, une modification du programme sera soumise, y compris un changement de la forme de financement (dimension 2 du tableau 5).

2.1.1.6. Ventilation indicative des ressources du programme de l'UE par type d'intervention

Tableau 4 : Dimension 1 - champ d'intervention

Priorité n°	Fonds	Objectif spécifique	Code	Montant [EUR]
1	FEDER	1.i.	010	7 475 202 €
1	FEDER	1.i	012	7 475 201 €
1	FEDER	1.i	028	7 475 201 €

Tableau 5 : Dimension 2 - forme de financement

Priorité n°	Fonds	Objectif spécifique	Code	Montant [EUR]
1	FEDER	1.i	01	22 425 604 €

Tableau 6 : Dimension 3 - mécanisme de mise en œuvre territoriale et orientation territoriale

Priorité n°	Fonds	Objectif spécifique	Code	Montant [EUR]
1	FEDER	1.i	33	22 425 604 €

2.1.2. Objectif spécifique : 1.iii.

1.iii. Renforcer la croissance durable et la compétitivité des PME et la création d'emplois dans les PME, y compris par des investissements productifs

2.1.2.1. Types d'actions connexes et leur contribution attendue à ces objectifs spécifiques et aux stratégies macro-régionales et aux stratégies de bassin maritime, le cas échéant

Introduction

Afin de renforcer davantage la force d'innovation sur le territoire du programme, la promotion transfrontalière de l'innovation et la coopération entre les PME sont importantes. À la différence de l'objectif spécifique 1.i, l'objectif spécifique 1.iii met l'accent sur l'initiation de coopérations directes entre les PME elles-mêmes. Les instituts de recherche jouent un rôle (secondaire) en tant que fournisseurs potentiels de connaissances dans le cadre du point 1.iii. L'objectif est de renforcer le potentiel d'innovation et d'internationalisation des PME et de renforcer leur compétitivité et leur potentiel de croissance sur le territoire du programme à court terme.

Transition industrielle

Comme décrit dans l'objectif spécifique 1.i, plusieurs secteurs connaissent une transition industrielle, sous l'impulsion de la numérisation et du développement rapide des technologies clés génériques (KET). L'intelligence artificielle, l'automatisation/la robotisation, la photonique, la nanotechnologie et la nano-électronique, la biotechnologie et l'Internet des objets sont quelques exemples de cette numérisation et de ces technologies clés en évolution rapide. Mais d'autres secteurs économiques ne sont pas exclus, car ils sont eux aussi confrontés à ces changements. En fait, le développement rapide des technologies et la transition industrielle qui s'ensuit obligent un large éventail de secteurs industriels à remodeler dans une plus ou moins grande mesure leurs processus et leurs méthodologies de manière plus intelligente, en réduisant également les émissions de CO₂ et en protégeant l'environnement. Dans le même temps, cela offre aux entreprises de vastes possibilités pour le développement de nouveaux produits, processus et services. Cela vaut tout particulièrement pour les PME, qui s'adaptent normalement plus rapidement aux changements de circonstances. Le programme vise à soutenir l'innovation à la lumière de cette transition industrielle, afin d'accroître les capacités d'innovation transfrontalières et de stimuler la coopération transfrontalière entre les entreprises. Nous nous attendons à ce que le développement de nouvelles innovations soutenant la transition industrielle génère une nouvelle valeur ajoutée, de la croissance et de l'emploi sur le territoire du programme.

Transformation écologique

La demande globale et l'engouement pour les énergies propres entraîneront des changements substantiels qui affecteront grandement les PME sur le territoire du programme. Afin d'obtenir une large acceptation de la transition énergétique, les partenaires du programme estiment qu'il est important de faciliter la transition des PME vers l'adoption de technologies et de processus verts. Les PME joueront un rôle important dans le développement de nouveaux modèles d'entreprise, produits, processus et services pour répondre aux exigences d'une société durable. En plus de contribuer à la transition écologique sur le territoire du programme, cet accent mis sur l'innovation dans les technologies et les processus verts contribue également à renforcer la croissance, la compétitivité et la résilience des PME.

Des habitants en meilleure santé

Les PME sont la principale source d'innovation dans le secteur de la santé. En tant que telles, elles sont des catalyseurs de la croissance et de la compétitivité. L'industrie des technologies médicales sur le territoire du programme - l'une des plus innovantes d'Europe - est bien placée pour connaître une croissance saine dans le cadre de cet objectif spécifique. L'innovation dans le domaine de la technologie médicale a le pouvoir d'accroître l'efficacité et l'efficience des soins, soit en révolutionnant la prévention, le diagnostic et le traitement médicaux, soit en appliquant une technologie innovante capable de faire plus avec moins. Les technologies innovantes permettront au territoire du programme et à l'Europe de bénéficier de soins de santé plus durables et d'une industrie plus compétitive. Pour renforcer la croissance et la compétitivité des PME dans le secteur de la santé, il est nécessaire d'améliorer la collaboration transfrontalière (innovation) entre les PME. Les PME qui s'engagent dans des relations transfrontalières avec des entreprises extérieures peuvent compléter leurs activités en améliorant leurs produits et services afin de maintenir leur part de marché dans un paysage concurrentiel.

Types d'actions

Dans le cadre de cet objectif spécifique, les types d'actions suivants sont éligibles à un soutien :

- Développement et mise en œuvre d'un programme d'innovation, stimulant le développement transfrontalier durable et la coopération sur des projets d'innovation prometteurs entre PME (business-to-business) dans le cadre des KETs définis sous l'objectif spécifique 1.i ;
- Projets d'(éco)innovation : s'adapter à des circonstances changeantes, créer de nouvelles solutions, générer de nouvelles activités ;
- Numérisation des produits, des processus et des services (e-commerce et e-business) ;
- Processus d'innovation transfrontaliers, transfert de technologies et entreprises visant à introduire de nouveaux produits et services sur le marché ;

L'objectif spécifique 1.iii se concentre sur les innovations dont le niveau de maturité technologique (TRL) commence à 6 (phase finale de développement) et se poursuit jusqu'à 9 (phase de déploiement) au début du projet. Il est important que l'impact sociétal des projets puisse être démontré.

Les types d'actions relevant de cet objectif spécifique ont été jugés compatibles avec le principe DNSH, car ils ne devraient pas avoir d'impact négatif significatif sur l'environnement en raison de leur nature. Pour de plus amples informations, nous nous référons à l'addendum du Screening SEA.

2.1.2.2. Indicateurs

Tableau 2 : Indicateurs de réalisation

Priorité	Objectif spécifique	ID [5]	Indicateur	Unité de mesure [255]	Jalon (2024) [200]	Objectif final (2029) [200]
1	1.iii.	RCO 01	Entreprises soutenues	Nombre d'entreprises	20	400
1	1.iii.	RCO 02	Entreprises soutenues par des subventions	Nombre d'entreprises	16	320
1	1.iii.	RCO 04	Entreprises soutenues par un soutien non financier	Nombre d'entreprises	4	80

Tableau 3 : Indicateurs de résultat

Priorité	Objectif spécifique	ID	Indicateur	Unité de mesure	Base de référence	Année de référence	Objectif final (2029)	Source des données	Commentaires
1	1.iii.	RCR 05	PME innovant en interne	Nombre de PME	0	2021	108	Système de suivi	Objectif basé sur l'hypothèse que 90 % du nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien (RCO 1) au titre de l'OS 1.iii sont des PME et que 30 % d'entre elles innovent en interne

2.1.2.3. Principaux groupes cibles

Les principaux groupes cibles suivants sont des bénéficiaires potentiels de cet objectif spécifique :

- PME - y compris les start-up et scale-up innovantes ;
- Organisation intermédiaire chargée de gérer le programme d'innovation.

Les autres types d'organisations mentionnées dans l'objectif spécifique 1.i sont autorisés à participer aux projets de l'objectif spécifique 1.iii, mais uniquement en tant que contractant externe/fournisseur de connaissances (et non en tant que bénéficiaire). Cela implique qu'ils peuvent contracter avec les bénéficiaires formant le consortium en tant que tiers. Il s'agit de s'assurer que le budget disponible au titre de l'objectif spécifique 1.iii bénéficie directement aux PME.

D'autres exigences sont formulées dans des appels à propositions spécifiques.

2.1.2.4. Indication des territoires spécifiques ciblés, y compris l'utilisation prévue de l'ITI, du CLLD (développement local mené par les acteurs locaux) ou d'autres outils territoriaux

Zone fonctionnelle : Compétitivité des PME

Afin de saisir tout le potentiel des atouts de la région transfrontalière en ce qui concerne l'objectif spécifique 1.iii, le programme Interreg Meuse-Rhin (NL-BE-DE) se concentre sur une zone fonctionnelle caractérisée par des **développements micro-économiques étroitement liés au sein des PME dans les domaines de la compétition, de la collaboration, des produits/services et de la présence en ligne**. Outre le territoire du programme, les régions mentionnées ci-dessous font partie intégrante de la zone fonctionnelle de l'OS 1.iii. Par conséquent, les groupes cibles situés dans ces régions sont également des bénéficiaires potentiels de cet objectif spécifique :

- Région COROP Zuidoost-Noord-Brabant (NL) ;

- Arrondissement Leuven (Louvain) (BE) ;
- Düsseldorf, Kreisfreie Stadt (DE) ;
- Duisburg, Kreisfreie Stadt (DE) ;
- Koblenz, Kreisfreie Stadt (DE) ;
- Trier, Kreisfreie Stadt (DE).

Les relations fonctionnelles au niveau de l'industrie que nous observons dans l'OS 1.i s'appliquent également dans une large mesure aux PME de fourniture et de support. L'objectif stratégique 1.iii consiste à traduire ces spécialisations régionales des PME, d'une part, en nouveaux services et produits, mais aussi, d'autre part, en nouveaux comportements, processus et technologies mis en œuvre au sein de ces PME. La proximité est un élément clé de la coopération entre PME. Les quatre premières régions mentionnées ci-dessus sont proches des frontières (40-50 km) et à environ une heure de route du centre du territoire du programme. Les deux dernières sont situées à une distance un peu plus grande des frontières du territoire du programme, mais peuvent également être atteintes rapidement depuis le territoire du programme grâce à de bonnes connexions d'infrastructure.

Grâce aux initiatives stratégiques envisagées, telles que le « voucher project » ou un programme d'innovation soutenant la coopération transfrontalière en matière d'innovation, les PME du territoire du programme bénéficieront de la coopération avec des PME du Zuidoost-Noord-Brabant, de l'arrondissement de Leuven, de la région de Düsseldorf/Duisburg et des villes de Coblenz et de Trèves. Faisant partie de l'une des plus grandes zones métropolitaines de l'UE et de grandes zones industrielles en Allemagne, ces zones représentent un énorme potentiel en termes de nouveaux marchés à proximité pour les acteurs du territoire du programme.

Par exemple, les programmes d'accélération des entreprises basés à Louvain soutiennent les entrepreneurs dans toute la Flandre, y compris dans le Limbourg belge. Leuven Research & Development et le fonds Gemma Frisius de la KU Leuven ont investi dans plusieurs entreprises innovantes du Limbourg belge, dans la plupart des cas des spin-offs universitaires. Trèves abrite le centre de recherche sur les petites et moyennes entreprises, qui favorise les échanges entre les acteurs de l'économie régionale et l'université. Ces initiatives peuvent être étendues dans un contexte transfrontalier, afin de créer un transfert et une coopération étroite entre les PME et les universités. Le Cluster Mittelrhein. Digital est une initiative conjointe d'entreprises de la partie nord de la Rhénanie-Palatinat ainsi que de l'Université de Coblenz et de l'Université des sciences appliquées de Coblenz pour le développement conjoint de compétences dans la numérisation des processus commerciaux, industriels et de travail. De nouvelles opportunités apparaissent pour les PME du territoire du programme lorsqu'elles peuvent être mises en relation avec ces types d'initiatives disponibles dans les zones mentionnées.

Les autorités du territoire du programme coopèrent également pour tenter d'aider les PME à faire des affaires à l'étranger, en participant par exemple à des missions commerciales. L'implication du monde des affaires permet de respecter explicitement le champ d'application plus large du territoire du programme, offrant ainsi aux PME du territoire du programme des possibilités de participation supplémentaires. Les autres régions mentionnées ont des acteurs puissants qui sont souvent représentés lors des missions commerciales. Les PME du territoire du programme peuvent leur emboîter le pas.

Toutes ces régions sont liées les unes aux autres par la présence d'un grand nombre de PME dans des secteurs industriels similaires et par des réseaux de toutes ces PME qui se chevauchent partiellement, en

raison de la proximité. Dans ce contexte, les PME de ces secteurs sont souvent mutuellement interdépendantes, reliées par diverses chaînes de valeur (historiques) et confrontées à une mondialisation et une pression concurrentielle croissantes. Cette pression croissante est un facteur clé pour encourager les PME à renforcer les partenariats transfrontaliers afin de réduire les coûts et/ou de faciliter le développement d'avantages concurrentiels de plus haut niveau.

La participation de partenaires de projet issus de zones extérieures au programme et à la zone fonctionnelle est inconditionnellement possible. Le fait de citer des zones supplémentaires dans le programme opérationnel ne fait donc que souligner l'intérêt particulier de certaines zones.

2.1.2.5. Utilisation prévue d'instruments financiers

Au début du programme, la position de base est de ne soutenir les actions que sous la forme de subventions aux bénéficiaires, et de ne pas utiliser d'instruments financiers.

Ceci est motivé par le fait que la mise en place d'un instrument financier dans le cadre d'un ensemble multinational de lois et de règlements est extrêmement complexe. En outre, un instrument financier est toujours basé sur une seule organisation emprunteuse identifiable, ce qui n'est pas conforme au principe de coopération transfrontalière de ce programme Interreg, qui implique plusieurs organisations.

L'OS 1.iii est de renforcer le potentiel d'innovation transfrontalier et d'internationalisation des PME, et de renforcer leur compétitivité et leur potentiel de croissance à court terme. Il s'agit de stimuler la coopération transfrontalière réelle en matière d'innovation entre les PME. À cette fin, les subventions sont considérées comme la forme de soutien la plus appropriée.

Toutefois, la possibilité sera maintenue de reconsidérer l'utilisation d'instruments financiers au cours du programme, si le Comité de Suivi le juge approprié. La possibilité d'utiliser des prêts et/ou des garanties est laissée ouverte, en particulier pour les projets impliquant les niveaux de maturité technologique (TRL) les plus élevés. Si cette option est retenue, une modification du programme sera soumise, y compris un changement de la forme de financement (dimension 2 du tableau 5).

2.1.2.6. Ventilation indicative des ressources du programme de l'UE par type d'intervention

Tableau 4 : Dimension 1 - champ d'intervention

Priorité n°	Fonds	Objectif spécifique	Code	Montant [EUR]
1	FEDER	1.iii.	010	7 253 748 €
1	FEDER	1.iii.	013	4 144 999 €
1	FEDER	1.iii.	026	3 480 639 €
1	FEDER	1.iii	029	2 072 500 €
1	FEDER	1.iii	030	2 072 500 €

Tableau 5 : Dimension 2 - forme de financement

Priorité n°	Fonds	Objectif spécifique	Code	Montant [EUR]
1	FEDER	1.iii.	01	19 024 386 €

Tableau 6 : Dimension 3 - mécanisme de mise en œuvre territoriale et orientation territoriale

Priorité n°	Fonds	Objectif spécifique	Code	Montant [EUR]
1	FEDER	1.iii.	33	19 024 386 €

2.2. Une région Meuse-Rhin plus verte et à faible émission de carbone

L'objectif est de parvenir à une région Meuse-Rhin plus verte et à faible émission de carbone, grâce à des solutions transfrontalières d'énergies renouvelables, d'adaptation au changement climatique et d'économie circulaire sur le territoire du programme. Les actions menées dans le cadre de cette priorité permettent d'évoluer vers la transformation écologique.

Il ne s'agit PAS d'une priorité en vertu d'un transfert au titre de l'article 17(3)

2.2.1. Objectif spécifique : 2.ii.

2.ii. Favoriser les énergies renouvelables conformément à la directive (UE) 2018/2001, y compris les critères de durabilité qui y sont énoncés

2.2.1.1. Types d'actions connexes et leur contribution attendue à ces objectifs spécifiques et aux stratégies macro-régionales et aux stratégies de bassin maritime, le cas échéant

Introduction

La promotion des énergies renouvelables vise à atténuer le changement climatique. L'augmentation de la part des sources d'énergie renouvelables réduit les émissions de CO₂. Plusieurs types d'actions sont prévus dans le cadre de cet objectif spécifique, afin de stimuler des solutions innovantes pour la production d'énergie durable. Les activités proposées sont étroitement liées aux défis à relever pour accélérer la transition du territoire du programme vers une économie et une société verte de premier plan en Europe (« Transition industrielle » et « Transformation écologique »). En résumé, le programme Interreg Meuse-Rhin (NL-BE-DE) est fortement axé sur l'exploitation des connaissances et de l'expertise disponibles dans la région transfrontalière afin de déployer des solutions d'énergie renouvelable proches du marché.

Transition industrielle

Les PME innovantes jouent un rôle central dans la réalisation des ambitions écologiques sur le territoire du programme. C'est pourquoi le programme Interreg Meuse-Rhin (NL-BE-DE) soutient les PME dans le

développement et la commercialisation de leurs produits et technologies novateurs. Cette attention spécifique contribue à relever le défi d'accroître l'adoption par le marché des activités d'innovation par les PME, les start-up et les scale-up dans le domaine des énergies renouvelables. La région Meuse-Rhin dispose de pôles régionaux forts dans les domaines de la technologie des batteries, du photovoltaïque intégré, de l'hydrogène vert, des carburants synthétiques sans carbone, des réseaux intelligents, de l'électrification de l'industrie et des solutions de chauffage et de stockage. La transition industrielle étant étroitement liée aux énergies renouvelables, des sujets tels que la robotique, l'intelligence artificielle, les données, la 3D et l'Internet des objets doivent également être pris en compte. L'ambition du programme est de s'appuyer sur ces atouts existants pour lutter contre le changement climatique, alimenter la croissance économique et améliorer le niveau de vie.

La région transfrontalière dispose d'une base industrielle solide et d'excellentes capacités de recherche fondamentale qui lui permettent d'être à la pointe dans ces domaines. Les partenaires du programme sont convaincus qu'il est beaucoup plus efficace de s'attacher à tirer pleinement parti des atouts technologiques de la région que d'investir des ressources limitées dans la correction des faiblesses. En outre, il existe un grand potentiel régional (voir la « Stratégie trilatérale pour l'industrie chimique ») d'intégration des systèmes énergétiques dans de grandes usines chimiques sur le territoire du programme. Cela permettra à une grande partie de l'industrie chimique d'accélérer l'abandon des combustibles fossiles, en adoptant les énergies renouvelables.

Transformation écologique

La demande générale et l'essor des énergies propres ne signifieront pas seulement des changements technologiques spectaculaires, mais affecteront aussi beaucoup la vie quotidienne dans la région Meuse-Rhin. Afin d'obtenir une large adhésion à la transition énergétique, il est important de faciliter la participation locale depuis la base et l'engagement public. Par exemple, les collectivités locales peuvent jouer un rôle dans la transition énergétique en assumant la responsabilité des réseaux locaux de distribution d'énergie et en les possédant ou en les gérant par le biais de filiales de services et de sociétés de services publics. L'institutionnalisation de la possibilité de communautés énergétiques locales est un point central du paquet « Une énergie propre pour tous les Européens ».

Types d'actions

Dans le cadre de cet objectif spécifique, les types d'actions suivants sont éligibles à un soutien :

- Projets d'(éco)innovation proches du marché de la part des PME concernant les énergies renouvelables. Par exemple, l'élaboration d'analyses de rentabilité, de projets pilotes et de démonstration dans des environnements pertinents, et la transformation des innovations en produits et services évolutifs ;
- Processus innovants par lesquels plusieurs entreprises au sein d'un segment de marché partagé planifient, mettent en œuvre et gèrent en collaboration les énergies renouvelables de manière à augmenter la part des énergies renouvelables dans les secteurs les plus difficiles à décarboner ;
- Coopération transfrontalière et échange de connaissances sur des sujets tels que l'hydrogène, le photovoltaïque intégré aux bâtiments, la rénovation (énergétique et circulaire) à grande échelle des bâtiments, la production écologique de chaleur/froid et de pellets, en combinaison ou non avec d'éventuelles solutions de stockage et d'intégration au réseau électrique ou aux réseaux de chaleur ;
- Expérimentation de nouveaux modèles de production d'énergie renouvelable, et tests et démonstration de ces solutions d'énergie renouvelable dans un environnement réel. Cela peut conduire à l'identification des chaînons manquants dans le réseau transfrontalier et au développement de solutions d'expérimentation locales avec des projets en parallèle le long de la

frontière, ainsi que sur la manière de connecter les systèmes d'énergie renouvelable de part et d'autre de la frontière. Les PME et les habitants de la région Meuse-Rhin ont également besoin d'aide pour mettre en place des structures organisationnelles innovantes pour organiser et financer les investissements dans la production d'énergie durable, en surmontant les différences de réglementation ;

- Examiner les possibilités d'échange transfrontalier d'énergie par le biais d'une connexion basse ou moyenne tension en courant continu ou alternatif entre communautés voisines, en tenant compte du mécanisme de couplage des marchés transfrontaliers.

L'OS 2.ii se concentre sur les innovations dont le niveau de maturité technologique (TRL) commence à 4 (phase de développement) et se poursuit jusqu'à 9 (phase de déploiement) au début du projet. Il est important que les projets aient la perspective d'atteindre des niveaux TRL les plus élevés et que l'impact sociétal puisse être démontré. Les nouvelles solutions d'énergie renouvelable ne peuvent être envisagées sans tenir compte de leur intégration au réseau et de leur impact sur le réseau énergétique. Cependant, comme l'OS 2.iii n'a pas été sélectionné par le programme, les opérations doivent toujours se concentrer sur le développement et la démonstration de solutions d'énergie renouvelable.

Les types d'actions relevant de cet objectif spécifique ont été jugés compatibles avec le principe DNSH, car ils ne devraient pas avoir d'impact négatif significatif sur l'environnement en raison de leur nature. Pour de plus amples informations, nous nous référons à l'addendum du Screening SEA.

2.2.1.2. Indicateurs

Tableau 2 : Indicateurs de réalisation

Priorité	Objectif spécifique	ID [5]	Indicateur	Unité de mesure [255]	Jalon (2024) [200]	Objectif final (2029) [200]
2	2.ii.	RCO 01	Entreprises soutenues	Nombre d'entreprises	2	37
2	2.ii	RCO 02	Entreprises soutenues par des subventions	Nombre d'entreprises	2	37
2	2.ii.	RCO 84	Actions pilotes élaborées conjointement et mises en œuvre dans des projets	Nombre d'actions pilotes	1	15

Tableau 3 : Indicateurs de résultat

Priorité	Objectif spécifique	ID	Indicateur	Unité de mesure	Base de référence	Année de référence	Objectif final (2029)	Source des données	Commentaires
2	2.ii.	RCR 02	Investissements privés complétant un soutien public	Montant des investissements privés en €	0,75 million d'euros	2020	1,6 million d'euros	Système de suivi	L'objectif de base et l'objectif final sont tous deux fixés à 50 % de RCR 02 sous 1.i.

2	2.ii.	RCR 03	PME introduisant une innovation de produit ou de processus	Nombre de PME	10	2020	30	Système de suivi	La base de référence est fixée à 10 % de la base de référence pour le RCR 05 sous 1.i, et augmente à 30 % de l'objectif final pour le RCR 03 sous 1.i pour l'objectif final, alors que l'accent est plus large que pour la seule innovation.
---	-------	--------	--	---------------	----	------	----	------------------	--

2.2.1.3 Principaux groupes cibles

Les principaux groupes cibles suivants sont des bénéficiaires potentiels de cet objectif spécifique :

- PME, y compris les start-up et les scale-up innovantes ;
- Instituts de recherche et d'enseignement ;
- Régulateurs et propriétaires d'infrastructures de réseau électrique ;
- Organisations intermédiaires ;
- Des groupes de la société civile qui rendent la transition énergétique visible et tangible à l'échelle locale. Par exemple, des initiatives citoyennes gérant conjointement une coopérative énergétique et d'autres formes d'organisation sociale (par exemple, fondations, ONG, Energieagentur).

La coopération entre les PME, les instituts de connaissance et de recherche et/ou les initiatives citoyennes est une condition préalable.

D'autres exigences sont formulées dans des appels à propositions spécifiques.

2.2.1.4. Indication des territoires spécifiques ciblés, y compris l'utilisation prévue de l'ITI, du CLLD (développement local mené par les acteurs locaux) ou d'autres outils territoriaux

Zone fonctionnelle : énergies renouvelables

Afin de saisir tout le potentiel des atouts de la région transfrontalière en ce qui concerne l'objectif spécifique 2.ii, le programme Interreg Meuse-Rhin (NL-BE-DE) se concentre sur une zone fonctionnelle caractérisée par de **fortes interdépendances d'innovation dans les énergies renouvelables**. Outre le territoire du programme, les régions mentionnées ci-dessous font partie intégrante de la zone fonctionnelle de l'OS 2.ii. Par conséquent, les groupes cibles situés dans ces régions sont également des bénéficiaires potentiels de cet objectif spécifique :

- Région COROP Zuidoost-Noord-Brabant (NL) ;
- Arrondissement Leuven (Louvain) (BE) ;
- Düsseldorf, Kreisfreie Stadt (DE) ;

- Duisburg, Kreisfreie Stadt (DE) ;
- Koblenz, Kreisfreie Stadt (DE) ;
- Trier, Kreisfreie Stadt (DE).

Actuellement, de nombreux efforts similaires et parfois parallèles dans le domaine des énergies renouvelables et de la transition énergétique sont entrepris tant sur le territoire du programme que dans les régions mentionnées ci-dessus. Si l'on se réfère en particulier à la région d'Aachen-Köln-Mönchengladbach-Düsseldorf-Duisburg, on constate que cette région et la région couverte par le programme ont en commun un contexte de fermeture des mines de charbon traditionnelles et, du côté allemand, des plans actuels et de grande envergure visant à réduire l'exploitation des mines de lignite. Les expériences de cette région sont très particulières et d'une grande portée (« Energiewende »), mais les développements dans les autres régions mentionnées pourraient également être très favorables aux bénéficiaires potentiels dans le domaine du programme principal.

En outre, nous constatons des relations durables et une coopération fréquente dans les projets européens, avec la participation de partenaires d'une ou plusieurs des régions mentionnées ci-dessus. Cela va de pair avec des échanges de personnel, comme dans le réseau Solliance (avec imec, TNO, TU/e, Université de Hasselt et Forschungszentrum Jülich). Rolling Solar est un exemple récent de projet Interreg EMR 5 auquel participent des partenaires des zones fonctionnelles susmentionnées. La KU Leuven et l'imec ont concentré une partie considérable de leurs activités dans le domaine de l'énergie à EnergyVille à Genk. La recherche sur certaines technologies clés, comme les batteries de nouvelle génération et les carburants synthétiques durables, se fait toujours à Leuven.

Afin de rendre plus efficace l'utilisation des énergies renouvelables dans l'industrie chimique, la coopération entre le territoire du programme et les quatre premières régions mentionnées ci-dessus est soutenue par des accords et des stratégies de coopération multilatérale (stratégie trilatérale pour l'industrie chimique) entre les acteurs clés du côté flamand, du Land de la NRW et du Sud des Pays-Bas. Cela montre qu'il existe déjà des interdépendances et qu'il y a de nombreuses possibilités de les renforcer encore davantage.

Les villes de Coblenz et de Trèves sont mentionnées comme zones fonctionnelles en raison de leurs capacités de recherche et d'innovation dans le domaine des énergies renouvelables. Coblenz est forte en sciences de l'environnement et en ingénierie (mécanique) des solutions d'énergie renouvelable. Trèves est forte en sciences de l'environnement et se concentre sur les technologies intelligentes pour le développement durable (ITNE), avec entre autres sur son campus des connaissances distinctives sur les systèmes à haut rendement énergétique, la technologie de l'énergie, la technologie/le fonctionnement des réseaux, et les processus de production respectueux de l'environnement.

Toutes ces régions sont reliées entre elles par la présence de clusters de connaissances et de technologies forts et diversifiés et d'universités (de sciences appliquées) ainsi que de communautés d'énergies renouvelables, tous contribuant à une société et une économie vertes. Sur la base de la proximité, des similitudes socio-économiques, d'une tradition historique de coopération et de stratégies de spécialisation intelligente similaires, les différents partenaires de cette zone fonctionnelle sont interdépendants et se renforcent mutuellement dans le développement de nouvelles technologies visant à relever la part des énergies renouvelables.

Les partenariats d'innovation avec des acteurs des énergies renouvelables de ces régions se multiplient, ce qui laisse penser qu'un espace d'innovation encore plus vaste est en train de se développer. En outre, les communautés énergétiques de ces territoires disposent d'un grand potentiel pour organiser des actions d'énergies collectives et citoyennes par-delà les frontières, qui contribueront à ouvrir la voie à une transition énergétique propre.

La participation de partenaires de projet issus de zones extérieures au programme et à la zone fonctionnelle est inconditionnellement possible. Le fait de citer des zones supplémentaires dans le programme opérationnel ne fait donc que souligner l'intérêt particulier de certaines zones.

2.2.1.5. Utilisation prévue d'instruments financiers

Au début du programme, la position de base est de ne soutenir les actions que sous la forme de subventions aux bénéficiaires, et de ne pas utiliser d'instruments financiers.

Ceci est motivé par le fait que la mise en place d'un instrument financier dans le cadre d'un ensemble multinational de lois et de règlements est extrêmement complexe. En outre, un instrument financier est toujours basé sur une seule organisation emprunteuse identifiable, ce qui n'est pas conforme au principe de coopération transfrontalière de ce programme Interreg, qui implique plusieurs organisations.

L'OS 2.ii vise à promouvoir les énergies renouvelables, afin d'augmenter la part des sources d'énergie renouvelables dans la production et la consommation totales d'énergie. Le programme se concentre sur la coopération en matière d'innovation et sur l'expérimentation dans les niveaux supérieurs de maturité technologique, mais toujours avant la phase d'introduction sur le marché. Il est généralement admis que l'utilisation d'instruments financiers se prête mieux à la phase dans laquelle un acteur dispose manifestement d'un dossier commercial financièrement viable. Dans les premières phases d'innovation de développement et d'expérimentation, conjointement à la mise en place d'une coopération transfrontalière complexe et en se référant également aux types d'actions décrites dans le programme, les subventions sont considérées comme la forme de soutien la plus appropriée.

Toutefois, la possibilité sera maintenue de reconsidérer l'utilisation d'instruments financiers au cours du programme, si le Comité de Suivi le juge approprié. La possibilité d'utiliser des prêts et/ou des garanties est laissée ouverte, en particulier pour les projets impliquant les niveaux de maturité technologique (TRL) les plus élevés. Si cette option est retenue, une modification du programme sera soumise, y compris un changement de la forme de financement (dimension 2 du tableau 5).

2.2.1.6. Ventilation indicative des ressources du programme de l'UE par type d'intervention

Tableau 4 : Dimension 1 - champ d'intervention

Priorité n°	Fonds	Objectif spécifique	Code	Montant [EUR]
2	FEDER	2.ii.	029	8 765 435 €
2	FEDER	2.ii.	046	2 191 359 €

Tableau 5 : Dimension 2 - forme de financement

Priorité n°	Fonds	Objectif spécifique	Code	Montant [EUR]
2	FEDER	2.ii.	01	10 956 794 €

Tableau 6 : Dimension 3 - mécanisme de mise en œuvre territoriale et orientation territoriale

Priorité n°	Fonds	Objectif spécifique	Code	Montant [EUR]
2	FEDER	2.ii.	33	10 956 794 €

2.2.2. Objectif spécifique : 2.iv.

2.iv. Favoriser l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques de catastrophes et la résilience, en tenant compte des approches fondées sur les écosystèmes

2.2.2.1. Types d'actions connexes et leur contribution attendue à ces objectifs spécifiques et aux stratégies macro-régionales et aux stratégies de bassin maritime, le cas échéant

Introduction

Si l'objectif spécifique 2.ii est axé sur l'atténuation du changement climatique, l'objectif spécifique 2.iv est axé sur l'adaptation au changement climatique, ainsi que sur la prévention et la résilience en matière de risques de catastrophes. Les partenaires du programme sont déterminés à anticiper les effets négatifs du changement climatique et à prendre les mesures appropriées pour prévenir ou minimiser les dommages qu'il peut causer. En outre, les villes et les agglomérations de la région doivent de plus en plus prendre des mesures afin d'atténuer les risques et les conséquences des événements liés au changement climatique. En tant que zone densément peuplée, dotée d'infrastructures critiques telles que les réseaux de transport, les réseaux électriques, l'approvisionnement en eau et un parc immobilier important, la région Meuse-Rhin est déjà confrontée à un large éventail de risques naturels et d'origine humaine et est particulièrement vulnérable aux risques supplémentaires liés aux événements climatiques extrêmes. De tels événements peuvent avoir des conséquences dramatiques pour les populations, mais aussi pour le développement économique et la cohésion sociale. Le programme vise donc à saisir l'opportunité d'engager les parties prenantes publiques et privées à développer et à mettre en œuvre des solutions au changement climatique dans un contexte transfrontalier, afin de s'adapter aux défis actuels du changement climatique et des risques de catastrophe, et pour progresser vers une société écologique et résiliente au changement climatique. Pour les humains, l'adaptation vise à modérer ou à éviter les dommages, et à exploiter les opportunités ; pour les systèmes naturels, les humains peuvent intervenir pour aider à l'adaptation.

Transformation écologique

Le changement climatique a un impact plus profond sur la société que l'adaptation aux effets immédiats de phénomènes météorologiques plus extrêmes. Il faut s'attendre à davantage d'inondations et de sécheresses dans le bassin du Rhin et de la Meuse. Il a également un impact sur des sujets comme la nature et les forêts, alors que des espèces invasives s'installent sur le territoire du programme en raison de l'augmentation de la température. Les phénomènes de changement climatique ont également un impact direct sur l'agriculture et sur la santé publique. L'impact spécifique sur chaque zone (urbaine ou

rurale), organisation, entreprise ou individu dépendra des changements climatiques réels subis, qui varieront d'un endroit à l'autre.

Une coopération et une coordination transfrontalières accrues sont nécessaires pour faire face à l'impact du changement climatique. En ce qui concerne les inondations et la sécheresse, citons l'élaboration de mesures supplémentaires et permanentes de protection contre les inondations. Dans le même temps, il est nécessaire de mieux collecter et stocker l'eau, afin qu'en période de canicule et de sécheresse, davantage d'eau soit disponible pour arroser les cultures et maintenir le niveau des nappes phréatiques. En ce qui concerne la chaleur, les corridors transfrontaliers d'air froid/air frais peuvent être pris en compte à titre d'exemple. Sur ces sujets, les possibilités d'adaptation au changement climatique sont multiples.

Les approches de la lutte contre le changement climatique peuvent être très techniques et demander beaucoup de ressources. Elles peuvent également être simples et peu coûteuses. Les solutions techniquement complexes sont susceptibles de nécessiter une collaboration avec des experts externes. Les entreprises, les villes et les communes peuvent se tourner vers les universités locales ou les collaborations régionales, complétées par une expertise transfrontalière, si nécessaire. Les approches participatives communautaires peuvent intégrer les perspectives et les priorités de la communauté, améliorant ainsi la compréhension des conséquences sociales et locales spécifiques du changement climatique. L'adoption d'une approche combinée ou étagée peut donner lieu à des évaluations d'impacts qui sont fondées sur les priorités de la communauté et soutenues par des données scientifiques solides.

Les efforts d'adaptation au climat sur le territoire du programme offrent des co-bénéfices pour l'atténuation du changement climatique et pour le développement économique local. Les investissements dans les bâtiments écologiques, par exemple, permettent de rafraîchir naturellement les occupants en cas de chaleur extrême, tout en réduisant les émissions de gaz à effet de serre et en offrant des avantages en termes d'efficacité énergétique et de réduction des coûts. Plus largement, les investissements d'adaptation dans les villes et les zones rurales, tels que ceux qui augmentent la résilience et la fiabilité des infrastructures, peuvent améliorer les performances économiques au sens large en augmentant la compétitivité et l'attractivité pour les investisseurs et le secteur privé en général.

De nombreux sujets relevant de l'adaptation au changement climatique ont également un impact sur la santé et le tourisme.

Types d'actions

Dans le cadre de cet objectif spécifique, les types d'actions (ou combinaisons de ceux-ci) suivants sont éligibles à un soutien :

- Développement de stratégies et de plans d'action communs à l'échelle transfrontalière encourageant les organisations telles que les gouvernements, les entreprises, les instituts de connaissances, les ONG et les communautés locales à mettre en œuvre, par exemple, des mesures de protection contre les inondations, les tempêtes et les sécheresses, des plans d'action « canicule », ainsi qu'une meilleure gestion de l'eau et une meilleure conservation des ressources en eau,
- Coopération orientée vers le marché et échange de connaissances entre les PME et les instituts de recherche concernant l'adaptation au changement climatique et la réduction des risques de catastrophes, dans lesquels les capacités de R&D publiques et privées sont liées. Il s'agit de faciliter les réseaux transfrontaliers pour relever les défis locaux et spécifiques de l'adaptation au climat et de la résilience aux catastrophes qui sont largement applicables,

- Laboratoires vivants et projets pilotes dans l'environnement réel, dans lesquels les entreprises, les instituts de recherche et les utilisateurs finaux travaillent ensemble sur des innovations qui contribuent à l'adaptation au changement climatique et à la résilience aux catastrophes (par exemple mesures de protection contre les inondations et mesures de rétention des eaux, résilience des infrastructures essentielles),
- Renforcement des communautés énergétiques et zones à énergie positive à l'échelle transfrontalière pour s'adapter au changement climatique. Cela implique davantage de solutions à faible coût pour anticiper et atténuer les effets du changement climatique. Celles-ci peuvent compléter les efforts d'adaptation existants, et mieux engager les communautés locales dans des actions privées de prévention climatique afin de protéger leur environnement. Par exemple, promouvoir l'installation de toits verts pour limiter le ruissellement des eaux de surface et réduire la température dans les zones bâties. Ou encore une plantation d'arbres dans les espaces publics, à l'initiative de la communauté,
- Séances d'information, de conseil et de formation avancée transfrontalières, afin de sensibiliser et d'apporter un éclairage spécifique sur les conséquences des phénomènes du changement climatique, des effets en cascade et des risques de catastrophes (par exemple, pour le secteur agricole ou de la santé), et soutien à la sensibilisation du public en matière de risque et de niveau de préparation.

L'OS 2.iv se concentre sur les innovations dont le niveau de maturité technologique (TRL) commence à 4 (phase de développement) et se poursuit jusqu'à 9 (phase de déploiement) au début du projet. Il est important que les projets aient la perspective d'atteindre des TRL plus élevés et que l'impact social puisse être démontré.

Les types d'actions relevant de cet objectif spécifique ont été jugés compatibles avec le principe DNSH, car ils ne devraient pas avoir d'impact négatif significatif sur l'environnement en raison de leur nature. Pour de plus amples informations, nous nous référons à l'addendum du Screening SEA.

2.2.2.2. Indicateurs

Tableau 2 : Indicateurs de réalisation

Priorité	Objectif spécifique	ID [5]	Indicateur	Unité de mesure [255]	Jalon (2024) [200]	Objectif final (2029) [200]
2	2.iv.	RCO 83 - INT	Stratégies et plans d'action élaborés conjointement	Nombre de stratégies et de plans d'action élaborés	1	12
2	2.iv	RCO 84 - INT	Actions pilotes élaborées conjointement et mises en œuvre dans des projets	Nombre d'actions pilotes	2	36
2	2.iv	RCO 87 - INT	Organisations coopérant par-delà les frontières	Nombre d'organisations	2	48
2	2.iv	RCO 115 - INT	Organisation conjointe d'événements publics transfrontaliers	Nombre d'événements	0	6

Tableau 3 : Indicateurs de résultat

Priorité	Objectif spécifique	ID	Indicateur	Unité de mesure	Base de référence	Année de référence	Objectif final (2029)	Source des données	Commentaires
2	2.iv.	RCO 79 - INT	Stratégies et plans d'action conjoints adoptés par les organisations	Nombre de stratégies et de plans d'action adoptés	0	2021	9	Système de suivi	Hypothèse selon laquelle 75 % des stratégies et des plans d'action élaborés (RCO 83 - INT) sont effectivement mis en œuvre par les organisations.

2.2.2.3. Principaux groupes cibles

Les principaux groupes cibles suivants sont des bénéficiaires potentiels de cet objectif spécifique :

- Les organisations gouvernementales (autorités nationales, régionales ou locales) ;
- Entreprises ;
- Instituts de recherche et d'enseignement ;
- Organisations intermédiaires ;
- ONG ;
- Communautés locales / groupes d'habitants.

La participation des pouvoirs publics au niveau national, régional ou local, des entreprises et des instituts de recherche est une condition préalable. D'autres exigences sont formulées dans des appels à propositions spécifiques.

2.2.2.4. Indication des territoires spécifiques ciblés, y compris l'utilisation prévue de l'ITI, du CLLD (développement local mené par les acteurs locaux) ou d'autres outils territoriaux

Zone fonctionnelle : adaptation au changement climatique et atténuation de ses effets

Afin de saisir tout le potentiel des atouts de la région transfrontalière en ce qui concerne l'objectif spécifique 2.iv, le programme Interreg Meuse-Rhin (NL-BE-DE) se concentre sur une zone fonctionnelle caractérisée par de **forts liens dans les réponses au changement climatique**. Outre le territoire du programme, les régions mentionnées ci-dessous font partie intégrante de la zone fonctionnelle de l'OS 2.iv. Par conséquent, les groupes cibles situés dans ces régions sont également des bénéficiaires potentiels de cet objectif spécifique :

- Région COROP Zuidoost-Noord-Brabant (NL) ;
- Arrondissement Leuven (Louvain) (BE) ;
- Düsseldorf, Kreisfreie Stadt (DE) ;
- Duisburg, Kreisfreie Stadt (DE) ;

- Koblenz, Kreisfreie Stadt (DE) ;
- Trier, Kreisfreie Stadt (DE).

D'une part, ces zones supplémentaires présentent des caractéristiques géomorphologiques similaires à celles de (certaines parties) du territoire du programme. Il peut s'agir du type ou de la structure du sol, de l'utilisation des terres, du bassin versant des ruisseaux et des rivières qui traversent la zone, des caractéristiques du paysage, des modèles de construction ou des problèmes d'inondation, de réchauffement, d'assèchement et de rétention d'eau. D'autre part, les zones mentionnées ci-dessus abritent des instituts de connaissance qui peuvent contribuer à la gestion du changement climatique sur le territoire du programme.

En tant que territoire densément peuplé doté d'infrastructures essentielles telles que des réseaux de transport, des réseaux électriques, des réserves d'eau et un parc immobilier important, cette zone fonctionnelle est particulièrement vulnérable aux phénomènes météorologiques extrêmes, comme l'ont démontré de manière dramatique les récentes inondations de 2021. En raison de pluies prolongées, les ruisseaux et les rivières sont sortis de leur lit dans une grande partie du territoire du programme, entraînant d'énormes souffrances personnelles et des dégâts matériels considérables.

Des villes comme Düsseldorf, Duisburg, Trèves et Coblenz, situées directement le long des rivières, peuvent apporter une contribution précieuse en termes d'expérience de protection contre les inondations. Elles ont un concept d'adaptation au climat et pourraient donc élargir le spectre sur le sujet. Avec leurs universités scientifiques, leur participation pourrait être bénéfique à la coopération. En tant que grandes villes ayant de nombreux liens économiques avec le territoire du programme et un savoir-faire entrepreneurial établi en conséquence, leur participation serait également enrichissante en ce qui concerne le développement d'une économie d'adaptation au climat.

Le concept d'adaptation climatique de Düsseldorf (KAKDUS) a été préparé en 2016/2017 pour pouvoir faire face aux conséquences du changement climatique telles que les changements de précipitations, les fortes pluies, la sécheresse, les inondations. Des mesures concrètes ont déjà été mises en œuvre, telles que l'élaboration d'un concept de protection contre les inondations et l'amélioration de la prévention des inondations. Mais aussi en soutenant la végétalisation des toits et les mesures d'isolation. Les mesures clés pour la mise en œuvre du concept sont regroupées par thème et comprennent des mesures analytiques (carte des risques de fortes pluies), des mesures structurelles et écologiques (concept de gestion des fortes pluies, plan d'action pour l'ombrage et le refroidissement des espaces publics très fréquentés), des mesures organisationnelles et de communication. Duisburg a également développé un concept de changement climatique. Elle peut également partager son expérience en matière de mesures destinées à protéger les infrastructures (telles que les ports).

Ainsi, toutes les zones de coopération fonctionnelle mentionnées disposent de pôles de connaissances et de technologies forts et diversifiés, les universités (de sciences appliquées) étant en mesure de proposer de nouvelles solutions aux problèmes de changement climatique, mais aussi de faire le lien avec l'économie régionale (PME) et la société et avec les défis de l'économie verte. Sur la base de cette proximité et des défis communs (par exemple, la protection contre les inondations, les tempêtes et la sécheresse, la gestion de l'eau), les différents partenaires de cette zone fonctionnelle sont interdépendants et se renforcent mutuellement dans le développement de nouvelles stratégies transfrontalières avec des mesures d'adaptation au changement climatique rentables. En promouvant des

stratégies et des plans d'action élaborés conjointement, le programme Interreg Meuse-Rhine (NL-BE-DE) accélère la transformation vers un avenir résilient au changement climatique.

La participation de partenaires de projet issus de zones extérieures au programme et à la zone fonctionnelle est inconditionnellement possible. Le fait de citer des zones supplémentaires dans le programme opérationnel ne fait donc que souligner l'intérêt particulier de certaines zones.

2.2.2.5. Utilisation prévue d'instruments financiers

Au début du programme, la position de base est de ne soutenir les actions que sous la forme de subventions aux bénéficiaires, et de ne pas utiliser d'instruments financiers.

Ceci est motivé par le fait que la mise en place d'un instrument financier dans le cadre d'un ensemble multinational de lois et de règlements est extrêmement complexe. En outre, un instrument financier est toujours basé sur une seule organisation emprunteuse identifiable, ce qui n'est pas conforme au principe de coopération transfrontalière de ce programme Interreg, qui implique plusieurs organisations.

L'OS 2.iv se concentre sur l'adaptation au changement climatique en anticipant les effets négatifs de celui-ci, et en prenant les mesures appropriées pour prévenir ou minimiser les dommages que ce changement peut causer. Si l'on se réfère aux types d'actions décrites dans le programme, les subventions sont considérées comme la forme de soutien la plus appropriée.

Toutefois, la possibilité sera maintenue de reconsidérer l'utilisation d'instruments financiers au cours du programme, si le Comité de Suivi le juge approprié. La possibilité d'utiliser des prêts et/ou des garanties est laissée ouverte, en particulier pour les projets impliquant les niveaux de maturité technologique (TRL) les plus élevés. Si cette option est retenue, une modification du programme sera soumise, y compris un changement de la forme de financement (dimension 2 du tableau 5).

2.2.2.6. Ventilation indicative des ressources du programme de l'UE par type d'intervention

Tableau 4 : Dimension 1 - champ d'intervention

Priorité n°	Fonds	Objectif spécifique	Code	Montant [EUR]
2	FEDER	2.iv.	058	5 123 546 €
2	FEDER	2.iv.	060	5 123 546 €
2	FEDER	2.iv.	064	2 561 773 €

Tableau 5 : Dimension 2 - forme de financement

Priorité n°	Fonds	Objectif spécifique	Code	Montant [EUR]
2	FEDER	2.iv.	01	12 808 865 €

Tableau 6 : Dimension 3 - mécanisme de mise en œuvre territoriale et orientation territoriale

Priorité n°	Fonds	Objectif spécifique	Code	Montant [EUR]
2	FEDER	2.iv.	33	12 808 865 €

2.2.3. Objectif spécifique : 2.vi.

2.vi. Favoriser la transition vers une économie circulaire et efficace dans l'utilisation des ressources

2.2.3.1. Types d'actions connexes et leur contribution attendue à ces objectifs spécifiques et aux stratégies macro-régionales et aux stratégies de bassin maritime, le cas échéant

Introduction

Les partenaires du programme sont prêts à prendre des mesures pour accélérer la transition vers une économie circulaire. C'est essentiel, car les régions partenaires d'Allemagne, de Belgique et des Pays-Bas doivent accélérer leurs efforts pour atteindre leurs objectifs climatiques. En outre, la crise de la COVID-19 a mis en évidence la dépendance de l'industrie européenne vis-à-vis des pays tiers pour les matières premières et les composants électroniques. Compte tenu de cette donnée, la transition vers une économie circulaire peut apporter des avantages nets en termes de réduction des intrants de matériaux et des coûts de main-d'œuvre et d'énergie associés, ainsi que de réduction des émissions de carbone tout au long des chaînes d'approvisionnement. Cela inclut la mise en œuvre de chaînes de valeur « biosourcées », où les matières premières sont remplacées par des matières premières biosourcées durables. La Transition industrielle étant étroitement liée à l'économie circulaire, les sujets d'innovation comme la robotique, l'intelligence artificielle, les données, l'impression 3D et l'Internet des objets jouent un rôle important dans la transition des matières premières et doivent donc être pris en compte pour progresser vers une économie circulaire. La combinaison de technologies de pointe et d'entreprises innovantes doit ouvrir la voie à une économie plus verte

Transformation écologique

Le territoire du programme présente un potentiel considérable pour les projets transfrontaliers d'(éco)innovation et de démonstration axés sur les nouveaux produits, processus et modèles commerciaux circulaires. Pensons à des projets axés sur la réutilisation des ressources (naturelles), des cycles fermés des ressources et des matériaux (par exemple, dans l'agriculture et la construction), à l'agriculture (urbaine), l'introduction ou l'intensification de solutions d'économie circulaire ou biosourcée (par exemple, l'*Aachen-Maastricht Institute for Biobased Materials*), et l'augmentation de la circularité dans tous les secteurs. L'économie circulaire étant fondée sur la réutilisation des ressources naturelles et donc sur la création d'une nouvelle valeur ajoutée pour les ressources, elle ouvre de nouvelles voies aux entreprises, ainsi que des alternatives aux produits et services dont l'empreinte écologique est plus élevée. Les PME, les start-up et les scale-up réalisent le potentiel de ces opportunités et proposent de nouveaux modèles d'entreprise pour répondre aux exigences des futures tendances du marché. Ces entrepreneurs sociaux et écologistes sur le territoire du programme sont considérés comme les moteurs de l'accélération de la transition vers une économie et une société circulaires. L'accent est mis sur l'augmentation et l'accélération de l'adoption par le marché des activités d'innovation liées à l'économie circulaire dans un contexte transfrontalier.

Types d'actions

Dans le cadre de cet objectif spécifique, les types d'actions suivants sont éligibles à un soutien :

- Développement de nouveaux produits, processus et modèles commerciaux circulaires ;

- Projets d'(éco)innovation proches du marché, transfert de technologies et coopération entre entreprises visant à assurer la transition vers une économie circulaire. Il s'agit par exemple de la coopération et de l'échange de connaissances sur des sujets tels que la réutilisation des ressources, les cycles des matériaux, la transition des matières premières, la rénovation (énergétique et circulaire) à grande échelle des bâtiments, et les bâtiments circulaires et intelligents ;
- Laboratoires vivants et projets pilotes dans l'environnement réel, dans lesquels les entreprises, les instituts de recherche et les utilisateurs finaux travaillent ensemble sur des innovations qui contribuent à l'économie circulaire ;
- Réponses communautaires et infrastructures physiques associées, telles que les *makerspaces*, les *fab labs* et les ateliers technologiques communautaires pour compléter la réponse à l'échelle industrielle en ce qui concerne les principes circulaires. Il s'agit notamment de promouvoir la réduction de la consommation de ressources par le partage, les ateliers de réparation et les *repair cafés*, les techniques de fabrication numérique, les machines open source qui transforment les déchets en filaments à réutiliser, et l'organisation d'événements et d'activités visant à inciter les concepteurs et les fournisseurs à réfléchir de manière créative à la façon dont leurs déchets pourraient être utilisés dans des projets par d'autres ;
- Création de partenariats pour la symbiose industrielle transfrontalière à l'échelle (eu)régionale, visant à développer des projets concrets qui vont au-delà de la symbiose ; par exemple : nouveaux modèles d'entreprise, économie fonctionnelle, consommation responsable, achats durables, conception circulaire et logistique inverse.

L'OS 2.vi se concentre sur les innovations dont le niveau de maturité technologique (TRL) commence à 4 (phase de développement) et se poursuit jusqu'à 9 (phase de déploiement) au début du projet. Il est important que les projets aient la perspective d'atteindre des niveaux TRL les plus élevés et que l'impact sociétal puisse être démontré.

Les types d'actions relevant de cet objectif spécifique ont été jugés compatibles avec le principe DNSH, car ils ne devraient pas avoir d'impact négatif significatif sur l'environnement en raison de leur nature. Pour de plus amples informations, nous nous référons à l'addendum du Screening SEA.

2.2.3.2. Indicateurs

Tableau 2 : Indicateurs de réalisation

Priorité	Objectif spécifique	ID [5]	Indicateur	Unité de mesure [255]	Jalon (2024) [200]	Objectif final (2029) [200]
2	2.vi.	RCO 01	Entreprises soutenues	Nombre d'entreprises	2	37
2	2.vi	RCO 02	Entreprises soutenues par des subventions	Nombre d'entreprises	2	37
2	2.vi.	RCO 84	Actions pilotes élaborées conjointement et mises en œuvre dans des projets	Nombre d'actions pilotes	1	16

Tableau 3 : Indicateurs de résultat

Priorité	Objectif spécifique	ID	Indicateur	Unité de mesure	Base de référence	Année de référence	Objectif final (2029)	Source des données	Commentaires
2	2.vi.	RCR 02	Investissements privés complétant un soutien public	Montant des investissements privés en €	0,375 million d'euros	2020	0,8 million d'euros	Système de suivi	L'objectif de base et l'objectif final sont tous deux fixés à 25 % des objectifs pour le RCR 02 sous 1.i.
2	2.vi.	RCR 03	PME introduisant une innovation de produit ou de processus	Nombre de PME	10	2020	30	Système de suivi	Fixé à 10 % de la base de référence pour le RCR 03 sous 1.i, avec augmentation à 30 % pour l'objectif final.

2.2.3.3. Principaux groupes cibles

Les principaux groupes cibles suivants sont des bénéficiaires potentiels de cet objectif spécifique :

- PME, y compris les start-up et les scale-up innovantes ;
- Instituts de recherche et d'enseignement ;
- Espaces de création, laboratoires de fabrication et laboratoires vivants ;
- Des groupes de la société civile qui rendent la transition énergétique visible et tangible à l'échelle locale. Par exemple, des initiatives citoyennes gérant conjointement une coopérative énergétique et d'autres formes d'organisation sociale (par exemple, fondations, ONG).

La coopération entre les PME, les instituts de connaissance et de recherche et/ou les initiatives citoyennes est une condition préalable. D'autres exigences sont formulées dans des appels à propositions spécifiques.

2.2.3.4. Indication des territoires spécifiques ciblés, y compris l'utilisation prévue de l'ITI, du CLLD (développement local mené par les acteurs locaux) ou d'autres outils territoriaux

Zone fonctionnelle : économie circulaire

Afin de saisir tout le potentiel des atouts de la région transfrontalière en ce qui concerne l'objectif spécifique 2.vi (OS 2.vi), le programme Interreg Meuse-Rhin (NL-BE-DE) se concentre sur une zone fonctionnelle caractérisée par de **fortes interdépendances d'innovation en matière d'économie circulaire**. Outre le territoire du programme, les régions mentionnées ci-dessous font partie intégrante de la zone fonctionnelle de l'OS 2.vi. Par conséquent, les groupes cibles situés dans ces régions sont également des bénéficiaires potentiels de cet objectif spécifique :

- Région COROP Zuidoost-Noord-Brabant (NL) ;
- Arrondissement Leuven (Louvain) (BE) ;
- Düsseldorf, Kreisfreie Stadt (DE) ;

- Duisburg, Kreisfreie Stadt (DE) ;
- Koblenz, Kreisfreie Stadt (DE) ;
- Trier, Kreisfreie Stadt (DE).

Toutes ces régions sont reliées entre elles par la présence de clusters de connaissances et de technologies forts et diversifiés et d'universités (de sciences appliquées) ainsi que de communautés, tous contribuant à une économie circulaire. Sur la base de la proximité, des similitudes socio-économiques, d'une tradition historique de coopération et de stratégies de spécialisation intelligente similaires, les différentes organisations de cette zone fonctionnelle sont interdépendantes et se renforcent mutuellement dans le développement de nouvelles technologies visant l'accélération de la transition vers une économie circulaire. Les partenariats d'innovation avec des acteurs de l'économie circulaire de ces régions se multiplient, ce qui laisse penser qu'un espace d'innovation encore plus vaste est en train de se développer.

Actuellement, de nombreux efforts similaires et parfois parallèles dans le domaine de l'économie circulaire sont entrepris tant sur le territoire du programme que dans les régions mentionnées ci-dessus. Il existe des liens forts en matière d'ingénierie et de technologie entre les différentes régions et les zones du programme. Prenons l'exemple de l'initiative de l'IET sur les matières premières, qui est gérée depuis Leuven, mais qui compte de nombreux partenaires du territoire du programme qui coopèrent. Le cœur du Consortium européen Enhanced Landfill Mining (Eurelco) est également eurégional, avec comme partenaires la KU Leuven, l'Université de Hasselt, l'Université de Liège et la RWTH Aachen. En lien avec les plans du Land de la NRW visant à réduire l'exploitation du lignite, des investissements et des développements de grande envergure sont prévus (« Energiewende »), avec une attention particulière pour la circularité. Ces développements, mais aussi dans les autres régions mentionnées, pourraient apporter de grands avantages aux bénéficiaires potentiels sur le territoire central du programme.

Dans le domaine de la bio-économie, la coopération entre le territoire du programme et les quatre premières régions mentionnées ci-dessus est soutenue par des accords et des stratégies de coopération multilatérale (stratégie trilatérale pour la bio-économie) entre les acteurs clés du côté flamand, du Land de la NRW et du Sud des Pays-Bas.

En ce qui concerne Duisburg, il est mentionné que les ports intérieurs de Genk et de Liège d'une part et le port intérieur de Duisburg d'autre part forment ensemble une zone portuaire inégalée au cœur de l'Europe. Chacun individuellement mène des actions sur la décarbonisation des activités économiques et sur les pratiques d'économie circulaire. Mais en l'absence d'une vision commune de la zone et d'incitations fortes à la coopération entre les zones portuaires mentionnées, le potentiel de l'ensemble de la zone reste actuellement sous-exploité. Le programme Interreg Meuse-Rhin (NL-BE-DE) peut (modestement) contribuer à combler cette lacune en fournissant un canevas commun ou une plateforme de coopération entre elles.

Les villes de Coblenz et de Trèves sont mentionnées comme zones fonctionnelles en raison de leurs capacités de recherche et d'innovation dans le domaine de l'économie circulaire. Coblenz est forte en sciences environnementales et dans les aspects d'ingénierie (mécanique) et de technologie des processus pour les solutions de l'économie circulaire. Trèves est forte en sciences de l'environnement et se concentre sur les technologies intelligentes pour le développement durable (ITNE), avec entre autres sur son campus des connaissances distinctives sur les processus de production respectueux de l'environnement, l'ingénierie biologique, environnementale et des procédés, en se concentrant sur l'utilisation efficace et l'économie de matières premières et d'énergie dans les processus de production.

Toutes ces régions sont reliées entre elles par la présence de clusters de connaissances et de technologies forts et diversifiés et d'universités (de sciences appliquées). Sur la base de la proximité, des similitudes socio-économiques, d'une tradition historique de coopération et de stratégies de spécialisation intelligente similaires, les différentes organisations de cette zone fonctionnelle sont interdépendantes et se renforcent mutuellement dans le développement de nouvelles technologies visant l'accélération de la transition vers une économie circulaire.

La participation de partenaires de projet issus de zones extérieures au programme et à la zone fonctionnelle est inconditionnellement possible. Le fait de citer des zones supplémentaires dans le programme opérationnel ne fait donc que souligner l'intérêt particulier de certaines zones.

2.2.3.5. Utilisation prévue d'instruments financiers

Au début du programme, la position de base est de ne soutenir les actions que sous la forme de subventions aux bénéficiaires, et de ne pas utiliser d'instruments financiers.

Ceci est motivé par le fait que la mise en place d'un instrument financier dans le cadre d'un ensemble multinational de lois et de règlements est extrêmement complexe. En outre, un instrument financier est toujours basé sur une seule organisation emprunteuse identifiable, ce qui n'est pas conforme au principe de coopération transfrontalière de ce programme Interreg, qui implique plusieurs organisations.

L'OS 2.vi se concentre sur le soutien aux innovations et aux démonstrations pour accélérer la transition vers une économie circulaire. Le programme se concentre sur la coopération en matière d'innovation et la démonstration dans les niveaux supérieurs de maturité technologique (TRL), mais toujours avant la phase d'introduction sur le marché. Il est généralement admis que l'utilisation d'instruments financiers se prête mieux à la phase dans laquelle un acteur dispose manifestement d'un dossier commercial financièrement viable. Dans les premières phases d'innovation de développement et d'expérimentation, conjointement à la mise en place d'une coopération transfrontalière complexe et en se référant également aux types d'actions décrites dans le programme, les subventions sont considérées comme la forme de soutien la plus appropriée.

Toutefois, la possibilité sera maintenue de reconsidérer l'utilisation d'instruments financiers au cours du programme, si le Comité de Suivi le juge approprié. Le soutien aux actions relevant de cette priorité est fourni principalement sous la forme de subventions aux bénéficiaires. La possibilité d'utiliser des prêts et/ou des garanties est laissée ouverte, en particulier pour les projets impliquant des niveaux de maturité technologique (TRL) plus élevés. Cela sera évalué pour chaque appel lors de la mise en œuvre. Si cette option est retenue, une modification du programme sera soumise, y compris un changement de la forme de financement (dimension 2 du tableau 5).

2.2.3.6. Ventilation indicative des ressources du programme de l'UE par type d'intervention

Tableau 4 : Dimension 1 - champ d'intervention

Priorité n°	Fonds	Objectif spécifique	Code	Montant [EUR]
2	FEDER	2.vi.	030	9 475 227 €
2	FEDER	2.vi.	075	4 060 812 €

Tableau 5 : Dimension 2 - forme de financement

Priorité n°	Fonds	Objectif spécifique	Code	Montant [EUR]
2	FEDER	2.vi.	01	13 536 039 €

Tableau 6 : Dimension 3 - mécanisme de mise en œuvre territoriale et orientation territoriale

Priorité n°	Fonds	Objectif spécifique	Code	Montant [EUR]
2	FEDER	2.vi.	33	13 536 039 €

2.3. Une région Meuse-Rhin plus sociale

Cette priorité implique l'amélioration du développement social au-delà des frontières. La promotion de ce thème s'inscrit dans le cadre des défis sociétaux décrits : Transition industrielle, Vers une société écologique, Des habitants en meilleure santé et Vivre et travailler sans frontières.

Il ne s'agit PAS d'une priorité en vertu d'un transfert au titre de l'article 17(3)

2.3.1. Objectif spécifique : 4.i.

4.i. Améliorer l'efficacité et le caractère inclusif des marchés du travail ainsi que l'accès à un emploi de qualité grâce au développement des infrastructures en matière sociale et à la promotion de l'économie sociale

2.3.1.1. Types d'actions connexes et leur contribution attendue à ces objectifs spécifiques et aux stratégies macro-régionales et aux stratégies de bassin maritime, le cas échéant

Introduction

Les partenaires du programme visent le renforcement de l'efficacité des marchés du travail et l'amélioration de l'accès à des emplois de qualité par-delà les frontières. Le renforcement de la formation en cours d'emploi est une condition importante pour un meilleur fonctionnement du marché du travail au-delà des frontières. Cela s'applique à tous les niveaux de connaissance et à toutes les formes de travail, manuel ou intellectuel. En raison de l'évolution démographique, industrielle et climatique, de nouveaux besoins spécifiques en personnel apparaîtront dans de nombreux secteurs au cours de la prochaine décennie (y compris dans les professions techniques et les soins de santé). Pour les secteurs présentant les plus grands défis en matière d'emploi, cela nécessite une approche du marché du travail à 360 degrés,

avec des efforts et des interventions ciblés sur le territoire du programme pour surmonter les obstacles menaçant le bon fonctionnement du marché du travail dans la région frontalière.

C'est pourquoi le programme Interreg Meuse-Rhin (NL-BE-DE) se concentre, d'une part, sur l'attraction des talents et, d'autre part, sur l'amélioration et le renouvellement des compétences de la main-d'œuvre afin qu'elle puisse assumer des rôles différents ou entièrement nouveaux. La transition vers l'industrie 4.0, l'adoption de technologies clés génériques et les investissements croissants dans la transition énergétique iront de pair avec la promotion d'une formation aux compétences spécifiques et de nouvelles approches de l'apprentissage sur le lieu de travail dans ces domaines. Cela implique également des défis spécifiques au marché du travail dans le secteur de la santé et la nécessité de surmonter les différences entre les systèmes de travail nationaux. En bref, ces efforts combinés sont essentiels pour relever les défis sociétaux que sont la *Transition industrielle*, la *Transformation écologique*, *Des Habitants en meilleure santé* et *Vivre et travailler sans frontières*.

Types d'actions

Dans le cadre de cet objectif spécifique, les types d'actions suivants sont éligibles à un soutien :

- Des partenariats multi-niveaux pour analyser et s'attaquer aux obstacles spécifiques identifiés en relation avec l'employabilité transfrontalière tels que la reconnaissance des compétences, les qualifications, la sécurité sociale, les retraites, les taxations, les transports, les écoles, etc. ;
- Cartographie des pénuries de main-d'œuvre existantes et des professions spécifiques dans les différentes parties du territoire du programme, car il peut y avoir une valeur ajoutée directe en encourageant la mobilité transfrontalière ;
- Des efforts de coordination pour attirer de nouveaux talents (en quantité et en qualité), pour soutenir les méthodes de perfectionnement et de requalification de la main-d'œuvre existante, ainsi que pour proposer de nouvelles opportunités professionnelles en matière d'Industrie 4.0, de compétences « vertes » et de sensibilisation à l'environnement ;
- Développer et maintenir les services d'information existants sur les conditions de l'emploi transfrontalier. Cela comprend également la médiation sur le marché du travail, l'enseignement des compétences de reprise, la numérisation des services du marché du travail, ainsi que l'approfondissement du réseau et de la collaboration entre les différentes parties prenantes fournissant des services similaires sur le marché du travail.

Cette priorité est axée sur la réalisation d'une coopération active entre les instituts de formation, les employeurs et les employés par-delà les frontières. Il est important que les projets aient la perspective d'améliorer l'accès à l'emploi et de développer de nouvelles compétences.

Les types d'actions relevant de cet objectif spécifique ont été jugés compatibles avec le principe DNSH, car ils ne devraient pas avoir d'impact négatif significatif sur l'environnement en raison de leur nature. Pour de plus amples informations, nous nous référons à l'addendum du Screening SEA.

2.3.1.2. Indicateurs

Tableau 2 : Indicateurs de réalisation

Priorité	Objectif spécifique	ID [5]	Indicateur	Unité de mesure [255]	Jalon (2024) [200]	Objectif final (2029) [200]
3	4.i.	RCO 83 - INT	Stratégies et plans d'action élaborés conjointement	Nombre de stratégies et de plans d'action élaborés	0	7
3	4.i	RCO 84 - INT	Actions pilotes élaborées conjointement et mises en œuvre dans des projets	Nombre d'actions pilotes	1	21
3	4.i.	RCO 87 - INT	Organisations coopérant par-delà les frontières	Nombre d'organisations	2	40

Tableau 3 : Indicateurs de résultat

Priorité	Objectif spécifique	ID	Indicateur	Unité de mesure	Base de référence	Année de référence	Objectif final (2029)	Source des données	Commentaires
3	4.i.	RCO 79 - INT	Stratégies et plans d'action conjoints adoptés par les organisations	Nombre de stratégies et de plans d'action adoptés	0	2021	5	Système de suivi	L'hypothèse est que 75 % des plans d'action développés seront mis en œuvre dans la pratique, au cours de la période Interreg Meuse-Rhin (NL-BE-DE).

2.3.1.3. Principaux groupes cibles

Les principaux groupes cibles suivants sont des bénéficiaires potentiels de cet objectif spécifique :

- Employeurs, employés et demandeurs d'emploi ;
- Les autorités régionales et locales, ainsi que les partenaires économiques et sociaux (par exemple, les associations d'employeurs et de travailleurs) ;
- Associations professionnelles et assureurs de santé ;
- Entrepreneurs (en particulier les PME) ;
- Hôpitaux, universités (de sciences appliquées), instituts de formation professionnelle, écoles, instituts de formation et organismes de santé.

La coopération transfrontalière entre les établissements d'enseignement, les employeurs et/ou les employés/demandeurs d'emploi est une condition préalable à la réalisation de cet objectif spécifique. D'autres exigences sont formulées dans des appels à projets spécifiques.

2.3.1.4. Indication des territoires spécifiques ciblés, y compris l'utilisation prévue de l'ITI, du CLLD (développement local mené par les acteurs locaux) ou d'autres outils territoriaux

Zone fonctionnelle : marché du travail et emplois de qualité

Afin de saisir tout le potentiel des atouts de la région transfrontalière en ce qui concerne l'objectif spécifique 4.i (OS 4.i), le programme Interreg Meuse-Rhin (NL-BE-DE) se concentre sur une zone fonctionnelle caractérisée par de **fortes interdépendances en matière de marché du travail**. Outre le territoire du programme, les deux régions mentionnées ci-dessous font partie intégrante de la zone fonctionnelle de l'OS 4.i. Par conséquent, les groupes cibles situés dans ces régions sont également des bénéficiaires potentiels de cet objectif spécifique :

- Arrondissement Huy-Waremme (BE).

Les deux arrondissements font partie de la Province de Liège et sont donc étroitement liés au reste de la Province (partie du territoire du programme), faisant explicitement partie du bassin d'emploi provincial. L'ensemble de la base d'emploi bénéficierait grandement des possibilités offertes par le programme Interreg, comme le développement de compétences vertes, la lutte contre les pénuries de main-d'œuvre, la reconnaissance des compétences et surtout la mobilité des salariés. La Province de Liège est particulièrement riche en termes d'économie sociale, de secteur énergétique, de secteur du logement social, de secteur culturel et de services sociétaux et de bien-être. La Province de Liège, dont Huy-Waremme, dispose d'un réseau étendu d'entreprises d'insertion par l'économie sociale, 59 entreprises réparties sur l'ensemble de la province étant reconnues comme des initiatives d'économie sociale par le Service Public de Wallonie (SPW). Une campagne de promotion a été lancée à Liège le 4 mai 2021 pour sensibiliser et informer les jeunes sur l'entrepreneuriat social et coopératif. L'expérience sera renouvelée de 2022 à 2024, notamment dans le bassin de Huy-Waremme. En résumé, les arrondissements de Huy et de Waremme sont interconnectés avec les initiatives politiques provinciales et possèdent donc, comme les autres régions NUTS-III de la Province de Liège, de bonnes possibilités de participer à des projets relatifs au marché du travail et à l'emploi de qualité basés sur le principe de la zone fonctionnelle.

Le programme Interreg Meuse-Rhin (NL-BE-DE) vise à renforcer l'efficacité du marché du travail et l'accès à des emplois de qualité dans l'ensemble du territoire du programme, y compris les zones qui y participent en plus, selon le principe de la zone fonctionnelle. Il n'y a plus de démarcation en son sein, ni de démarcation sous forme de territoires spécifiques. Il ne fait pas non plus appel à des outils territoriaux ou basés sur des zones. Cependant, il y a de la place dans les projets pour améliorer l'efficacité des marchés du travail et l'accès à des emplois de qualité à l'échelle locale et/ou de manière ciblée.

2.3.1.5. Utilisation prévue d'instruments financiers

Au début du programme, la position de base est de ne soutenir les actions que sous la forme de subventions aux bénéficiaires, et de ne pas utiliser d'instruments financiers.

Ceci est motivé par le fait que la mise en place d'un instrument financier dans le cadre d'un ensemble multinational de lois et de règlements est extrêmement complexe. En outre, un instrument financier est toujours basé sur une seule organisation emprunteuse identifiable, ce qui n'est pas conforme au principe de coopération transfrontalière de ce programme Interreg, qui implique plusieurs organisations.

L'OS 4.i vise le renforcement de l'efficacité des marchés du travail et l'amélioration de l'accès à des emplois de qualité par-delà les frontières. Si l'on se réfère aux types d'actions décrits dans le programme, les subventions sont considérées comme la forme de soutien la plus appropriée. La possibilité d'utiliser des prêts et/ou des garanties n'est pas prévue.

2.3.1.6. Ventilation indicative des ressources du programme de l'UE par type d'intervention

Tableau 4 : Dimension 1 - champ d'intervention

Priorité n°	Fonds	Objectif spécifique	Code	Montant [EUR]
3	FEDER	4.i.	134	2 912 203 €
3	FEDER	4.i.	140	2 912 203 €
3	FEDER	4.i.	141	2 912 203 €

Tableau 5 : Dimension 2 - forme de financement

Priorité n°	Fonds	Objectif spécifique	Code	Montant [EUR]
3	FEDER	4.i.	01	8 736 609 €

Tableau 6 : Dimension 3 - mécanisme de mise en œuvre territoriale et orientation territoriale

Priorité n°	Fonds	Objectif spécifique	Code	Montant [EUR]
3	FEDER	4.i.	33	8 736 609 €

2.3.2. Objectif spécifique : 4.ii.

4.ii. Améliorer l'égalité d'accès à des services inclusifs et de qualité dans l'éducation, la formation et l'apprentissage tout au long de la vie grâce au développement d'infrastructures accessibles, notamment en favorisant la résilience dans le domaine de l'enseignement et de la formation à distance et en ligne

2.3.2.1. Types d'actions connexes et leur contribution attendue à ces objectifs spécifiques et aux stratégies macro-régionales et aux stratégies de bassin maritime, le cas échéant

Introduction

Des partenaires du programme ont souligné l'importance d'améliorer l'accès à l'éducation, à la formation et à l'apprentissage tout au long de la vie, ainsi que leur qualité, par-delà les frontières, en vue d'accroître le niveau d'instruction et les compétences afin qu'ils soient reconnus au-delà des frontières. Cela s'applique à tous les niveaux de connaissance et à toutes les formes d'éducation. Avec la présence de 8 universités, 29 universités de sciences appliquées et 265 000 étudiants, l'infrastructure éducative du territoire du programme est bien positionnée pour augmenter les niveaux de compétences afin de répondre aux futures demandes du marché du travail transfrontalier, y compris l'afflux de jeunes travailleurs dans la population active.

C'est pourquoi les activités du programme Interreg Meuse-Rhin (NL-BE-DE) sont axées sur de nouvelles formes d'éducation et d'apprentissage tout au long de la vie, en les combinant lorsque cela est possible. L'évolution vers l'Industrie 4.0 et Des habitants en meilleure santé, l'adoption de technologies clés génériques et l'augmentation des investissements dans la transition énergétique iront de pair avec la promotion de la révision des programmes d'études, de l'interdisciplinarité dans l'enseignement et de collaborations transfrontalières plus intenses entre les mondes de l'éducation et de l'industrie. Il existe des défis spécifiques concernant la qualité de l'éducation, de la formation et de l'apprentissage tout au long de la vie dans le secteur de la santé. En outre, les programmes d'études transfrontaliers, les diplômes et les actions stratégiques axés sur l'apprentissage mutuel des langues amélioreront encore l'accès et la qualité de l'éducation, de la formation et de l'apprentissage tout au long de la vie par-delà les frontières. Ces efforts combinés sont essentiels pour relever les défis sociétaux que sont la *Transition industrielle*, la *Transformation écologique*, *Des habitants en meilleure santé* et *Vivre et travailler sans frontières*.

Types d'actions

Dans le cadre de cet objectif spécifique, les types d'actions suivants sont éligibles à un soutien :

- Améliorer l'accès à l'éducation, à la formation et promouvoir les approches d'apprentissage tout au long de la vie (par exemple, les communautés d'apprentissage en collaboration avec les entreprises) ;
- Efforts de coordination pour soutenir les synergies entre les universités et les organismes professionnels afin d'accroître l'attractivité des programmes d'enseignement tertiaire et de proposer de nouvelles opportunités professionnelles concernant les cinq grands défis sociétaux qui ont été identifiés ;
- Stratégies communes pour faciliter les échanges d'étudiants, la reconnaissance, les diplômes et les certificats, y compris pour la formation professionnelle ;
- Efforts mutuels d'apprentissage des langues pour les salariés, les étudiants et les écoliers ;
- Programmes éducatifs communs et développement d'outils et de méthodes d'apprentissage numérisés. Il s'agit notamment de créer des échanges entre les parties prenantes, telles que les écoles, les entreprises et les administrations locales, afin de poursuivre le développement de programmes visant à promouvoir les études, les stages, les places d'apprentis, les internats et les programmes scolaires au-delà des frontières ;
- Transitions post COVID-19 dans l'éducation à la santé.

Cette priorité est axée sur la réalisation d'une coopération active entre les établissements d'enseignement, les employeurs et les employés par-delà les frontières, contribuant ainsi à la vision de la Commission d'un espace européen de l'éducation d'ici 2025. Il importe que les projets soient axés sur l'amélioration de l'accès à, et de la qualité, de l'éducation, de la formation et de l'apprentissage tout au long de la vie par-delà les frontières. Le développement des actions devrait, dans la mesure du possible, être en synergie et complémentaire avec le programme Erasmus+, en particulier les domaines « Éducation, formation et jeunesse » et « Alliances pour l'innovation ». Interreg Meuse-Rhin (NL-BE-DE) se concentre sur l'amélioration de l'accès et de la qualité de l'éducation, de la formation et de l'apprentissage tout au long de la vie au niveau transfrontalier, ou sur des aspects qui ne sont pas couverts par Erasmus+.

Les types d'actions relevant de cet objectif spécifique ont été jugés compatibles avec le principe DNSH, car ils ne devraient pas avoir d'impact négatif significatif sur l'environnement en raison de leur nature. Pour de plus amples informations, nous nous référons à l'addendum du Screening SEA.

2.3.2.2. Indicateurs

Tableau 2 : Indicateurs de réalisation

Priorité	Objectif spécifique	ID [5]	Indicateur	Unité de mesure [255]	Jalon (2024) [200]	Objectif final (2029) [200]
3	4.ii.	RCO 83 - INT	Stratégies et plans d'action élaborés conjointement	Nombre de stratégies et de plans d'action élaborés	0	6
3	4.ii	RCO 84 - INT	Actions pilotes élaborées conjointement et mises en œuvre dans des projets	Nombre d'actions pilotes	1	18
3	4.ii.	RCO 85 - INT	Participations à des actions conjointes transfrontalières	Nombre de participations	38	750
3	4.ii.	RCO 87 - INT	Organisations coopérant par-delà les frontières	Nombre d'organisations	2	35

Tableau 3 : Indicateurs de résultat

Priorité	Objectif spécifique	ID	Indicateur	Unité de mesure	Base de référence	Année de référence	Objectif final (2029)	Source des données	Commentaires
3	4.ii.	RCO 79 - INT	Stratégies et plans d'action conjoints adoptés par les organisations	Nombre de stratégies et de plans d'action adoptés	0	2021	5	Système de suivi	L'hypothèse est que 80 % des plans d'action développés seront mis en œuvre dans la pratique, au cours de la période Interreg Meuse-Rhin (NL-BE-DE).
3	4.ii.	RCO 81 - INT	Achèvement des programmes de formation conjoints	Nombre de participants	0	2021	600	Système de suivi	L'hypothèse est que 80 % des participants aux programmes de formation conjoints terminent la formation avec succès. Donc 80 % de RCO 85.

2.3.2.3. Principaux groupes cibles

Les principaux groupes cibles suivants sont des bénéficiaires potentiels de cet objectif spécifique :

- Universités (de sciences appliquées), instituts de formation professionnelle, écoles, instituts de formation et organismes de santé ;
- Entrepreneurs (en particulier les PME) ;
- Étudiants, internes, stagiaires, apprentis et élèves ;
- Les autorités régionales et locales, ainsi que les partenaires économiques et sociaux (par exemple, les associations d'employeurs et de travailleurs) ;
- Associations professionnelles et assureurs de santé.

La coopération transfrontalière entre les établissements d'enseignement, les étudiants et/ou les employeurs est une condition préalable à la réalisation de cet objectif spécifique. D'autres exigences sont formulées dans des appels à propositions spécifiques.

2.3.2.4. Indication des territoires spécifiques ciblés, y compris l'utilisation prévue de l'ITI, du CLLD (développement local mené par les acteurs locaux) ou d'autres outils territoriaux

Zone fonctionnelle : éducation, formation et apprentissage tout au long de la vie

Afin de saisir tout le potentiel des atouts de la région transfrontalière en ce qui concerne l'objectif spécifique 4.ii (OS 4.ii), le programme Interreg Meuse-Rhin (NL-BE-DE) se concentre sur une zone fonctionnelle caractérisée par de **fortes interdépendances en matière d'éducation, de formation et d'apprentissage tout au long de la vie**. Outre le territoire du programme, les deux régions mentionnées ci-dessous font partie intégrante de la zone fonctionnelle de l'OS 4.ii. Par conséquent, les groupes cibles situés dans ces régions sont également des bénéficiaires potentiels de cet objectif spécifique :

- Arrondissement Huy-Waremme (BE).

Les deux arrondissements font partie de la Province de Liège et sont donc étroitement liés au reste de la Province (partie du territoire du programme), faisant explicitement partie du bassin d'emploi provincial. L'ensemble de la base d'emploi bénéficierait grandement des possibilités offertes par le programme Interreg, en matière d'éducation, de formation et d'apprentissage tout au long de la vie. Les centres de formation provinciaux sont également représentés à Huy-Waremme, offrant des organisations éducatives comme le Centre de formation provincial pour l'agriculture et la ruralité afin de participer à nouveau à des projets (comme dans EMR Wine pendant Interreg V). La spécialisation de certains centres de formation tels que le centre de compétence Epicuris, le CTA environnement, La Paix Dieu (centre de formation spécialisé dans le patrimoine), constituent des pôles d'expertise qui ne manqueront pas d'intéresser les partenaires transfrontaliers. En résumé, les arrondissements de Huy et de Waremme sont interconnectés avec les initiatives politiques provinciales et possèdent donc, comme les autres régions NUTS-III de la Province de Liège, de bonnes opportunités pour participer à des projets d'éducation, de formation et d'apprentissage tout au long de la vie basés sur le principe de la zone fonctionnelle.

Le programme Interreg Meuse-Rhin (NL-BE-DE) vise à améliorer l'accès à l'éducation, à la formation et à l'apprentissage tout au long de la vie, ainsi que leur qualité, dans l'ensemble du territoire du programme, y compris dans les zones de participation supplémentaire, sur la base du principe de la zone fonctionnelle. Il n'y a plus de démarcation en son sein, ni de démarcation sous forme de territoires spécifiques. Il ne fait

pas non plus appel à des outils territoriaux ou basés sur des zones. Cependant, il y a de la place dans les projets pour améliorer l'accès à des services inclusifs et de qualité dans l'éducation, dans la formation et l'apprentissage tout au long de la vie à l'échelle locale et/ou de manière ciblée.

2.3.2.5. Utilisation prévue d'instruments financiers

Au début du programme, la position de base est de ne soutenir les actions que sous la forme de subventions aux bénéficiaires, et de ne pas utiliser d'instruments financiers.

Ceci est motivé par le fait que la mise en place d'un instrument financier dans le cadre d'un ensemble multinational de lois et de règlements est extrêmement complexe. En outre, un instrument financier est toujours basé sur une seule organisation emprunteuse identifiable, ce qui n'est pas conforme au principe de coopération transfrontalière de ce programme Interreg, qui implique plusieurs organisations.

L'OS 4.ii vise à améliorer l'accès à l'éducation, à la formation et à l'apprentissage tout au long de la vie, ainsi que leur qualité, par-delà les frontières, en vue d'accroître le niveau d'instruction et les compétences de manière à ce qu'ils soient reconnus au-delà des frontières. Si l'on se réfère aux types d'actions décrites dans le programme, les subventions sont considérées comme la forme de soutien la plus appropriée. La possibilité d'utiliser des prêts et/ou des garanties n'est pas prévue.

2.3.2.6. Ventilation indicative des ressources du programme de l'UE par type d'intervention

Tableau 4 : Dimension 1 - champ d'intervention

Priorité n°	Fonds	Objectif spécifique	Code	Montant [EUR]
3	FEDER	4.ii.	146	3 868 181 €
3	FEDER	4.ii.	150	3 868 180 €

Tableau 5 : Dimension 2 - forme de financement

Priorité n°	Fonds	Objectif spécifique	Code	Montant [EUR]
3	FEDER	4.ii.	01	7 736 361 €

Tableau 6 : Dimension 3 - mécanisme de mise en œuvre territoriale et orientation territoriale

Priorité n°	Fonds	Objectif spécifique	Code	Montant [EUR]
3	FEDER	4.ii.	33	7 736 361 €

2.3.3 Objectif spécifique : 4.v.

4.v. Garantir l'égalité d'accès aux soins de santé et favoriser la résilience des systèmes de santé, y compris les soins de santé primaires, ainsi que promouvoir le passage d'une prise en charge institutionnelle à une prise en charge familiale ou de proximité

2.3.3.1. Types d'actions connexes et leur contribution attendue à ces objectifs spécifiques et aux stratégies macro-régionales et aux stratégies de bassin maritime, le cas échéant

Introduction

Les partenaires du programme visent à renforcer la coopération transfrontalière dans le domaine des soins et des services de santé, afin de promouvoir l'égalité et la rapidité de l'accès à des soins (services) de santé de qualité, durables et abordables. Nous ne devons pas nous concentrer uniquement sur l'innovation, mais aussi sur les formations pratiques sur l'innovation et la mise en œuvre. Il existe déjà une coopération de longue date sur les soins d'urgence dans la région Meuse-Rhin (depuis la fin des années 1990). La coopération en matière d'urgence sur le territoire du programme comprend 57 hôpitaux (dont 3 hôpitaux universitaires), 70 services de secours et 9 centres de dispatching. Dans une zone aussi densément peuplée, les économies d'échelle réalisées par la mise en commun des ressources ou par un système intégré de spécialisation des centres de soins de santé pourraient apporter de nombreux avantages tant aux patients qu'aux systèmes de sécurité sociale. Cependant, la pandémie de COVID-19 a montré que le système de santé subit une pression énorme en raison d'un afflux important de patients.

Des habitants en meilleure santé

De précédentes initiatives conjointes transfrontalières ont démontré le potentiel d'amélioration rapide des services de soins et d'exploration de nouveaux moyens de prévenir ou de guérir les maladies. Le projet OncoCare, par exemple, vise à améliorer les soins oncologiques dans la région Meuse-Rhin et il implique quatre hôpitaux, trois universités et une entreprise privée. Un autre exemple est le Centre commun de chirurgie pédiatrique qui fournit des soins spécialisés aux patients (mise en commun des compétences). Cependant, ce centre doit encore relever certains défis tels que la reconnaissance de ce centre au sein des différents systèmes nationaux, la reconnaissance mutuelle des qualifications et l'enregistrement des données (différents systèmes informatiques et lois sur la confidentialité). Ces différences systémiques constituent toujours des obstacles à un approfondissement de la coopération en matière de soins transfrontaliers, et pas seulement pour la chirurgie pédiatrique.

En outre, il est impératif de mettre au point de meilleurs diagnostics, des thérapies plus efficaces et de nouveaux modèles et technologies favorisant un vieillissement et un mode de vie sains. L'échange d'équipements médicaux et d'informations par-delà les frontières est de plus toujours entravé par les différences systémiques entre les pays. Cette question, par exemple, est revenue sur le devant de la scène lors de la pandémie de COVID-19. Il faut davantage de coopération et de planification transfrontalières pour parvenir à un système de santé plus efficace sur le territoire du programme, au profit d'habitants en meilleure santé. Les nouveaux modèles de soins favoriseront la transition des modèles centrés sur l'hôpital vers des approches davantage centrées sur la personne, ce qui pourrait également accroître la

nécessité de désinstitutionnalisation en cas de fourniture de soins de longue durée⁴. Un autre défi réside dans le développement et le déploiement de la téléconsultation dans le domaine des soins de santé et de la domotique. Il faut notamment prêter attention à l'aspect médico-social de la question, comme l'empathie, la compréhension et l'acceptation du message.

Cet objectif spécifique vise également à garantir l'accès aux soins de santé pour les personnes handicapées et l'aspect de la santé mentale et du travail psychosocial, qui ne doit pas être négligé dans une approche holistique.

Types d'actions

Dans le cadre de cet objectif spécifique, les types d'actions suivants sont éligibles à un soutien :

- Explorer de nouveaux moyens de prévention des maladies (de la prévention universelle à la prévention sélective, en passant par la prévention indiquée) et de soutien aux personnes à risque ou atteintes de maladies chroniques, en s'attaquant aux causes sociales et environnementales qui sont liées aux problèmes de santé spécifiques du territoire du programme ;
- Développer de meilleurs diagnostics et des thérapies plus efficaces liés aux problèmes de santé spécifiques du territoire du programme ;
- Explorer de nouveaux modèles de soins (y compris la domotique et la téléconsultation) favorisant un vieillissement et un mode de vie sains ;
- Planification transfrontalière du personnel et des équipements de soins de santé ;
- Lutte contre les problèmes de soins de santé mentale et apprentissage mutuel des bonnes pratiques ;
- Promouvoir la collaboration entre les organisations de soins de santé et une meilleure connexion de celles-ci au sein du territoire du programme (par exemple, la chirurgie pédiatrique, les maladies rares) ;
- Mise en œuvre et diffusion de technologies et d'innovations en matière de soins de santé (résolution de lacunes objectivement identifiables dans le domaine des technologies et des équipements, ou stimulation d'innovations favorisant autant que possible la synergie et la coopération transfrontalières) ;
- Former les praticiens actuels aux compétences numériques et aux différentes manières de dispenser des soins de santé en utilisant les innovations disponibles ;
- Développer des accords de coopération pour faciliter les tâches des personnels de santé (par exemple, permettre aux équipes d'ambulance de traverser la frontière en cas d'urgence).

Cet objectif spécifique est axé sur la réalisation d'une coopération active entre les organisations de soins de santé par-delà les frontières. Il importe que les projets soient axés sur l'amélioration de l'accès à, et de la qualité, de l'éducation, de la formation et de l'apprentissage tout au long de la vie par-delà les frontières.

⁴ Les investissements en la matière doivent être conformes aux principes de désinstitutionnalisation et de déségrégation et aux exigences de la CNUDPH, y compris l'observation générale n° 5 et les observations finales du comité de la CNUDPH, dans le respect des principes d'égalité, de liberté de choix, de droit à une vie indépendante, d'accessibilité et d'interdiction de toute forme de ségrégation. Les investissements doivent démontrer qu'ils sont conformes et contribuent aux stratégies de désinstitutionnalisation pertinentes et aux cadres politiques et juridiques de l'UE pour le respect des obligations en matière de droits de l'homme, à savoir la CNUDPH et l'observation générale n° 5, le socle européen des droits sociaux et la stratégie pour les droits des personnes handicapées 2021-2030.

Les projets visant à améliorer l'accès aux services de soins de santé au-delà des frontières relèvent de l'OS 4.v, afin de garantir que ces projets se retrouvent sous cet OS dans la pratique de mise en œuvre. Il faut éviter que les projets visant ce thème aboutissent ailleurs, même s'il existe un lien avec l'OS 4.i et l'OS 4.ii en termes de contenu.

Les types d'actions relevant de cet objectif spécifique ont été jugés compatibles avec le principe DNSH, car ils ne devraient pas avoir d'impact négatif significatif sur l'environnement en raison de leur nature. Pour de plus amples informations, nous nous référons à l'addendum du Screening SEA.

2.3.3.2. Indicateurs

Tableau 2 : Indicateurs de réalisation

Priorité	Objectif spécifique	ID [5]	Indicateur	Unité de mesure [255]	Jalon (2024) [200]	Objectif final (2029) [200]
3	4.v	RCO 84 - INT	Actions pilotes élaborées conjointement et mises en œuvre dans des projets	Nombre d'actions pilotes	0	8
3	4.v.	RCO 87 - INT	Organisations coopérant par-delà les frontières	Nombre d'organisations	1	18

Tableau 3 : Indicateurs de résultat

Priorité	Objectif spécifique	ID	Indicateur	Unité de mesure	Base de référence	Année de référence	Objectif final (2029)	Source des données	Commentaires
3	4.v.	RCR 72	Utilisateurs annuels de services de soins de santé en ligne nouveaux ou modernisés	Nombre d'utilisateurs	0	2021	500	Système de suivi	Le RCR72 doit être compris comme le nombre annuel d'utilisateurs uniques enregistrés de services de soins de santé en ligne nouvellement créés ou modernisés. Le nombre d'utilisateurs atteint doit être calculé sur une période d'un an après la fin de l'intervention. Sur 4 projets de soins de santé attendus, 2 devraient traiter de ce sujet. Une estimation

									prudente est que 250 utilisateurs par projet (500 utilisateurs au total) peuvent être atteints sur une période d'un an après la fin de l'intervention. La base de référence a été fixée à 0, car elle se réfère à l'année précédant le début de l'intervention. En supposant que de nouveaux services de santé en ligne soient développés, la valeur de référence est de 0.
3	4.v.	RCR 84 - INT	Organisations coopérant par-delà les frontières après la fin du projet	Nombre d'organisations	0	2021	13	Système de suivi	L'hypothèse est que 70 % des organisations qui ont participé continueront à coopérer de manière transfrontalière après la fin du projet.

2.3.3.3. Principaux groupes cibles

Les principaux groupes cibles suivants sont des bénéficiaires potentiels de cet objectif spécifique :

- Universités (de sciences appliquées), instituts de formation professionnelle, écoles, instituts de formation et organismes de santé ;
- Hôpitaux, services de secours, centres de dispatching, assureurs de soins de santé, soins informels et travail social ;
- Entrepreneurs (en particulier les PME du secteur de la santé) ;
- Autorités régionales et locales, ainsi que des associations de patients (à but non lucratif).

La coopération transfrontalière entre les organismes de santé est une condition préalable à la réalisation de cet objectif spécifique. D'autres exigences sont formulées dans des appels à propositions spécifiques.

2.3.3.4. Indication des territoires spécifiques ciblés, y compris l'utilisation prévue de l'ITI, du CLLD (développement local mené par les acteurs locaux) ou d'autres outils territoriaux

Le programme Interreg Meuse-Rhin (NL-BE-DE) vise à faciliter les innovations sur tout le territoire du programme. Il n'y a plus de démarcation en son sein, ni de démarcation sous forme de territoires spécifiques. Il ne fait pas non plus appel à des outils territoriaux ou basés sur des zones. Cependant, il y a de la place dans les projets pour améliorer l'égalité et la rapidité d'accès à des services de santé transfrontaliers de qualité, durables et abordables à l'échelle locale et/ou de manière ciblée.

2.3.3.5. Utilisation prévue d'instruments financiers

Au début du programme, la position de base est de ne soutenir les actions que sous la forme de subventions aux bénéficiaires, et de ne pas utiliser d'instruments financiers.

Ceci est motivé par le fait que la mise en place d'un instrument financier dans le cadre d'un ensemble multinational de lois et de règlements est extrêmement complexe. En outre, un instrument financier est toujours basé sur une seule organisation emprunteuse identifiable, ce qui n'est pas conforme au principe de coopération transfrontalière de ce programme Interreg, qui implique plusieurs organisations.

L'OS 4.v vise à renforcer la coopération transfrontalière dans le domaine des soins et des services de santé, afin de promouvoir l'égalité et la rapidité de l'accès à des soins (services) de santé de qualité, durables et abordables. Si l'on se réfère aux types d'actions décrites dans le programme, les subventions sont considérées comme la forme de soutien la plus appropriée. La possibilité d'utiliser des prêts et/ou des garanties n'est pas prévue.

2.3.3.6. Ventilation indicative des ressources du programme de l'UE par type d'intervention

Tableau 4 : Dimension 1 - champ d'intervention

Priorité n°	Fonds	Objectif spécifique	Code	Montant [EUR]
3	FEDER	4.v.	129	800 513 €
3	FEDER	4.v.	158	3 602 308 €
3	FEDER	4.v.	160	3 602 308 €

Tableau 5 : Dimension 2 - forme de financement

Priorité n°	Fonds	Objectif spécifique	Code	Montant [EUR]
3	FEDER	4.v.	01	8 005 129 €

Tableau 6 : Dimension 3 - mécanisme de mise en œuvre territoriale et orientation territoriale

Priorité n°	Fonds	Objectif spécifique	Code	Montant [EUR]
3	FEDER	4.v.	33	8 005 129 €

2.3.4. Objectif spécifique : 4.vi.

4.vi. Renforcer le rôle de la culture et du tourisme durable dans le développement économique, l'inclusion sociale et l'innovation sociale

2.3.4.1. Types d'actions connexes et leur contribution attendue à ces objectifs spécifiques et aux stratégies macro-régionales et aux stratégies de bassin maritime, le cas échéant

Introduction

Les partenaires du programme se concentrent sur le grand défi sociétal du « Tourisme dans une région de haute qualité », soit l'objectif spécifique 4.vi. Le but est d'aider le secteur du tourisme à se remettre de la crise de la COVID 19 et à se redéployer. Pour évaluer le besoin d'actions communes coordonnées, deux sessions de parties prenantes avec des acteurs du tourisme de différentes régions ont été organisées. Ces sessions ont souligné un large soutien en faveur d'actions coordonnées pour le tourisme.

Le tourisme dans une région de haute qualité

Les sessions d'experts ont clairement montré que le secteur du tourisme sur le territoire du programme fait face à plusieurs défis :

- Numérisation ;
- Valorisation et création de produits touristiques innovants ;
- Augmentation des compétences pour accroître la compétitivité et la résilience ;
- Green Deal ;
- La durabilité au sens large (environnementale, sociale et financière).

En se concentrant sur ces sujets, le programme Interreg Meuse-Rhin (NL-BE-DE) veut contribuer à garder les visiteurs dans la région plus longtemps, en augmentant le nombre de nuitées et le niveau des dépenses de loisirs.

Pour y parvenir, il est nécessaire de donner une impulsion qualitative à l'offre touristique et récréative régionale, par le développement de nouveaux produits et services et la numérisation de l'offre. Des actions coordonnées visant à donner une impulsion qualitative à cette offre, sur la base de normes de qualité uniformes, sont importantes pour accroître la compétitivité de ce secteur. C'est particulièrement le cas pour les PME, qui n'ont souvent pas encore été en mesure de reconnaître la valeur ajoutée de la numérisation ou qui manquent de compétences en matière de nouvelles technologies.

Cela amène automatiquement le problème de la compétence du secteur à innover, qui est un autre facteur important pour augmenter sa compétitivité. Les PME ne sont souvent pas en mesure d'agir elles-mêmes. C'est là que le programme intervient et peut fournir des outils concrets pour renforcer les compétences d'innovation des acteurs du secteur. La compétence passe également par la professionnalisation de l'accueil des touristes et la gestion des infrastructures touristiques. Nous voulons soutenir le secteur dans la sensibilisation et la formation à l'utilisation des outils numériques et des nouveaux concepts, combinant lieu physique et vente en ligne.

Outre l'investissement dans la qualité de l'offre, l'attention doit aussi se porter sur la transition vers un tourisme vert et durable. Il s'agit de valoriser le tourisme en relation avec la protection de

l'environnement et du climat, ainsi qu'avec l'économie circulaire, et de promouvoir le développement durable et l'éco-innovation.

Ces défis sont aussi la ligne directrice sur la manière de renforcer concrètement ce secteur sur le territoire du programme. Les sujets abordés constituent un guide pratique pouvant donner une impulsion qualitative au secteur, autour de thèmes communs tels que l'expérience de plein air, la gastronomie, le tourisme GREEN⁵, le patrimoine culturel, les sentiers de randonnée et les pistes cyclables.

Des actions multithématiques et coordonnées sont visées, réunissant des facettes telles que l'esprit d'entreprise, les compétences, le tourisme durable, les destinations vertes, la circularité, la biodiversité, une infrastructure (verte) de service, la mobilité, le patrimoine culturel, l'inclusion (« tourisme pour tous »), les compétences non techniques et les langues. Lors de l'élaboration de ces actions, l'attention doit aussi être portée sur les possibles effets négatifs de la stimulation du tourisme (surcharge touristique) ainsi qu'à ceux des autres grandes transitions de l'économie. De cette manière, des actions coordonnées sont facilitées, avec lesquelles le territoire du programme peut se distinguer comme une région touristique forte en Europe.

Faire de la région Meuse-Rhin une destination touristique unique n'est pas considéré comme une approche favorable ou réaliste. Cependant, la commercialisation conjointe d'offres touristiques de haut niveau peut aider le secteur à se remettre de la crise actuelle de la COVID-19 et à fournir le trafic nécessaire en termes de visiteurs.

Enfin, des applications devraient être développées pour mieux gérer les sujets de backoffice touristique à l'avenir, comme la gestion des flux de touristes et l'échange et l'analyse de big data. Cela peut aller de pair avec la mise en place d'un outil à long terme pour les études de marché. Il est toutefois important de convenir d'une méthodologie commune par-delà les frontières, d'aligner les statistiques disponibles et de comparer les marchés sur plusieurs années, ainsi que d'actualiser les données.

Finalement, l'ambition est que ces actions contribuent à une approche plus globale du tourisme pour le territoire du programme, en intensifiant la coopération des acteurs du secteur. Si les partenaires du programme ont indiqué qu'une stratégie touristique holistique unique n'est pas encore considérée comme appropriée, les approches stratégiques communes dans des sous-domaines spécifiques du secteur, comme la numérisation, présentent une valeur ajoutée évidente. L'association de plusieurs régions partenaires, travaillant dans le « développement communautaire », entame donc un processus graduel qui devra avoir le temps de se développer.

Le secteur culturel peut également contribuer à relever le grand défi social du Tourisme dans une Région de haute qualité, mais il doit toujours être clairement lié au tourisme et s'y concentrer.

Types d'actions

Dans le cadre de cet objectif spécifique, les types d'actions suivants sont éligibles à un soutien :

- Développement de projets touristiques communs, contribuant à un scénario et une approche stratégique communs, établissant une coordination accrue entre les projets, dans un contexte de normes de qualité uniformes ;

⁵ Genuine and Authentic, Responsible, Economically sustainable, Environmentally sustainable, Nature and scenery

- Création d'offres intégrées au niveau du territoire transfrontalier, où le secteur du tourisme et d'autres secteurs comme celui de la culture et du patrimoine collaborent plus étroitement ;
- Développement de solutions innovantes, d'outils de sensibilisation et de soutien direct et de nouveaux modèles commerciaux dans le secteur du tourisme, afin d'accroître la compétitivité des PME ;
- Renforcement des capacités numériques des entreprises touristiques, par l'apport d'un soutien à bas seuil ;
- Utilisation et développement des technologies numériques pour améliorer l'expérience touristique et développer des démarches de qualité pour l'excellence du service ;
- Actions renforçant la résilience du secteur du tourisme par la formation, le renforcement des capacités (tant des organisations que des employés), la professionnalisation et la promotion du multilinguisme ;
- Promotion de la durabilité dans ce secteur, en valorisant le tourisme en relation avec la nature, la promotion de l'éco-innovation, le développement durable, et la transition vers une économie et des modèles commerciaux circulaires ; la durabilité est ici entendue dans sa définition large, couvrant les volets environnemental, social et financier) ;
- Sensibilisation et promotion des circuits courts pour les produits touristiques régionaux ;
- Diversification du tourisme en investissant dans des destinations connues et moins connues, à plus petite échelle, et dans diverses formes (culture, ruralité, agrotourisme, sport, tourisme de santé/médical) ; contribuant ainsi aux moyens de subsistance des communautés locales et régionales ;
- Mise en œuvre de solutions et d'infrastructures de mobilité durable, telles que des sentiers touristiques et des pistes cyclables transfrontaliers durables, améliorant la qualité du tourisme et des loisirs sur le territoire du programme, en bénéficiant des effets durables de la focalisation sur des destinations proches et à plus petite échelle ;
- Développement de structures de soutien eurégionales en arrière-plan, par exemple pour l'utilisation commune d'outils numériques, la collecte et l'analyse de big data, les études de marché à long terme, la gestion des visiteurs et l'échange mutuel de connaissances sur ces sujets ;
- Commercialisation à l'échelle du territoire du programme d'offres/produits touristiques de premier ordre, axée sur des thèmes spécifiques tels que la gastronomie, l'architecture et la culture, sur la base d'un concept de campagne de réseaux sociaux élaboré en commun.

Les actions doivent garantir des mesures permettant l'inclusion et l'innovation sociales dans le secteur. Cela doit garantir un impact positif sur les communautés locales et démontrer comment l'objectif de renforcement de l'économie locale est matérialisé. Les types d'actions relevant de cet objectif spécifique ont été jugés compatibles avec le principe DNSH, car ils ne devraient pas avoir d'impact négatif significatif sur l'environnement en raison de leur nature. Pour de plus amples informations, nous nous référons à l'addendum du Screening SEA.

2.3.4.2 Indicateurs

Tableau 2 : Indicateurs de réalisation

Priorité	Objectif spécifique	ID [5]	Indicateur	Unité de mesure [255]	Jalon (2024) [200]	Objectif final (2029) [200]
3	4.vi.	RCO 01	Entreprises soutenues	Nombre d'entreprises	1	25
3	4.vi.	RCO 02	Entreprises soutenues par des subventions	Nombre d'entreprises	1	20
3	4.vi.	RCO 04	Entreprises soutenues par un soutien non financier	Nombre d'entreprises	0	5
3	4.vi.	RCO 77	Nombre de sites culturels et touristiques soutenus	Nombre de sites	0	9
3	4.vi.	RCO 87 - INT	Organisations coopérant par-delà les frontières	Nombre d'organisations	2	36

Tableau 3 : Indicateurs de résultat

Priorité	Objectif spécifique	ID	Indicateur	Unité de mesure	Base de référence	Année de référence	Objectif final (2029)	Source des données	Commentaires
3	4.vi.	RCR 77	Visiteurs de sites culturels et touristiques soutenus	Nombre de visiteurs	0	2021	22 500	Système de suivi	Le RCR 77 doit être compris comme le nombre estimé de visiteurs annuels des sites culturels et touristiques soutenus. L'estimation doit être réalisée ex post un an après la fin de l'intervention. Pour le calcul de la valeur cible finale, on suppose que les 9 sites soutenus reçoivent en moyenne 2 500 visiteurs par an. Ce chiffre dépend fortement du type de site soutenu. La ligne de base a été fixée à 0, car elle se

									réfère à l'année précédant le début de l'intervention, en supposant que seuls de nouveaux sites touristiques et culturels sont développés.
3	4.vi.	RCR 84 - INT	Organisations coopérant par-delà les frontières après la fin du projet	Nombre d'organisations	0	2021	25	Système de suivi	L'hypothèse est que 70 % des organisations qui ont participé continueront à coopérer de manière transfrontalière après la fin du projet. Donc, 0,7 * RCO 87 objectif final = 25.

2.3.4.3 Principaux groupes cibles

Les principaux groupes cibles suivants sont des bénéficiaires potentiels de cet objectif spécifique :

- PME et entreprises sociales (en particulier les entrepreneurs du secteur du tourisme) ;
- Organisations publiques et privées responsables ou impliquées dans la politique du tourisme, comme les provinces, les communes, les agences nationales, les organisations régionales de promotion et de développement du tourisme et de la culture, les organisations de la société civile (fondations, ONG) dans le secteur du tourisme, de la culture et de la nature ;
- Instituts de recherche et d'enseignement spécialisés dans l'économie des loisirs et le comportement des consommateurs ;
- Parcs naturels ;
- Associations environnementales ;
- Secteur culturel et créatif.

D'autres exigences sont formulées dans des appels à propositions spécifiques.

2.3.4.4. Indication des territoires spécifiques ciblés, y compris l'utilisation prévue de l'ITI, du CLLD (développement local mené par les acteurs locaux) ou d'autres outils territoriaux

Zone fonctionnelle : Le tourisme dans une Région de haute qualité

Afin de saisir tout le potentiel des atouts de la région transfrontalière en ce qui concerne l'objectif spécifique 4.vi, le programme Interreg Meuse-Rhin (NL-BE-DE) se concentre sur une zone fonctionnelle caractérisée par de **forts liens** dans les réponses au grand défi sociétal qu'est le **Tourisme dans une Région de haute qualité**. En plus du territoire du programme, l'intégration d'un objectif spécifique sur le tourisme est considérée comme une opportunité d'intégrer les régions mentionnées ci-dessous en tant que zones

fonctionnelles dans l'OS 4.vi. Par conséquent, les groupes cibles situés dans ces régions sont également des bénéficiaires potentiels de cet objectif spécifique :

- Arrondissement Huy-Waremme (BE) ;
- Kreisfreie Städte Düsseldorf et Duisburg (DE).

- Arrondissement Huy-Waremme (BE).

L'Office de Tourisme Meuse-Condroz-Hesbaye, dont le nom commercial est « Terres-de-Meuse », est le résultat de la fusion de trois Offices de Tourisme (Pays de Huy-Meuse-Condroz, Hesbaye-Meuse et vallées de la Burdinale et de la Mehaigne). Il s'agit de l'association touristique de 27 communes, dont l'objectif est d'accueillir les touristes et de coordonner et promouvoir le tourisme dans la région. Le territoire est riche de son patrimoine bâti et naturel, mais aussi de ses nombreux sites et attractions touristiques qui ne cessent de se développer pour élargir l'offre. Parmi le patrimoine bâti, citons les châteaux de différents styles et époques : le château de Modave, le château de Jehay ou le château féodal de Moha, ouverts au public en permanence ou occasionnellement pour des activités et des événements.

La nature est omniprésente en Terres-de-Meuse. Le réseau de randonnées est en constante évolution afin d'offrir un large choix d'itinéraires pour les marcheurs, les vététistes et les cavaliers. Le réseau de « nœuds » (points de jonction) a également été introduit récemment. On y trouve également un parc naturel et de nombreux sites protégés ou à thème.

L'Office de Tourisme de Terres-de-Meuse souhaite élargir l'offre et rendre ainsi la destination plus attractive pour les visiteurs. L'innovation est recherchée afin de se démarquer avec de nouveaux services. L'association s'efforce d'améliorer constamment le site Internet, première fenêtre pour le visiteur, en y intégrant des modules forts et attrayants. Dans quelques mois, un tout nouvel espace d'accueil sera opérationnel, offrant aux visiteurs un service sur mesure en fonction de leurs attentes et de leurs souhaits. En ce qui concerne les projets à plus grande échelle en cours de développement, on peut citer :

- la poursuite du développement du réseau du système de « points nœuds »,
- la présence de l'Office de Tourisme de Terres-de-Meuse dans le groupe de travail « Tourisme fluvial Liège-Nancy ».

En bref, les développements touristiques à Huy-Waremme sont étroitement liés à d'autres initiatives politiques provinciales et aux développements dans d'autres régions du territoire du programme. Par conséquent, les arrondissements de Huy et de Waremme possèdent de bonnes opportunités pour traduire des développements comme celui-ci en projets globaux pour le développement du secteur du tourisme dans la région Meuse-Rhin, constituant une opportunité unique pour le territoire et représentant une réelle possibilité de construire un partenariat à valeur transfrontalière. Sur la base des connexions, qualités et opportunités actuelles, Huy et Waremme, en tant que zones fonctionnelles, sont étroitement liées au territoire du programme.

- Kreisfreie Städte Düsseldorf et Duisburg (DE)

Düsseldorf et Duisburg peuvent toutes deux mettre à profit l'expérience et le savoir-faire acquis dans le cadre d'activités ou de projets antérieurs pour contribuer au développement d'un tourisme de qualité sur le territoire du programme. L'expérience de deux projets exemplaires récents de Tourismus NRW e.V. (organisation faîtière responsable de la mise en œuvre de la stratégie touristique du Land de la NRW) présente un intérêt particulier :

1. « Tourist data management North Rhine-Westphalia - open, interconnected, digital » : ce projet concerne la préparation et l'utilisation des données touristiques pour tous les acteurs du tourisme afin d'augmenter la visibilité de l'offre. Ceci est thématiquement cohérent avec l'accent mis sur la gestion et la numérisation des données dans le programme.
2. « Flow.NRW » : ce projet, dont les partenaires sont Düsseldorf Tourismus GmbH et Ruhr Tourismus GmbH (y compris Duisburg), considère la jungle urbaine polycentrique de la Rhénanie à la Ruhr comme une région métropolitaine créative et initie la mise en réseau et le marketing conjoint du tourisme et des industries créatives. Flow.NRW développe cette région métropolitaine créative non seulement comme une destination touristique, mais aussi comme un lieu de vie attractif. L'approche créative et innovante du projet est conforme à l'objectif « d'offre touristique innovante » du programme.

Outre leur expérience dans le domaine du tourisme, la coopération avec Düsseldorf et Duisbourg en matière de tourisme permet aux acteurs du cœur du territoire du programme d'accéder au précieux réseau qui a été créé dans le cadre de projets stratégiques.

La ville de Duisbourg se situe dans la région de la Ruhr, qui est représentée et commercialisée par le Ruhr Tourismus GmbH. En conséquence, il existe un large éventail d'expériences en matière de coopération de divers acteurs (du tourisme) et de commercialisation conjointe d'une offre touristique diversifiée. Cette expérience peut s'avérer précieuse lorsqu'il s'agit de promouvoir de manière coordonnée le territoire du programme, qui présente également une structure très diverse. En termes de développement et de marketing touristiques, Duisbourg et Düsseldorf se concentrent sur les thèmes du cyclotourisme, du patrimoine (industriel) et de la culture. L'expérience qui y a été acquise ces dernières années, par exemple en matière de coopération intercommunale, peut également être utile sur le territoire du programme.

Düsseldorf Tourismus GmbH travaille actuellement sur un concept de stratégie territoriale pour le tourisme durable, la culture et le patrimoine naturel, qui analyse les besoins de développement d'une région ainsi que ses potentiels au moyen d'une approche intégrée, afin d'identifier les objectifs, les stratégies et les champs d'action. L'expérience acquise pourrait être utile pour un échange et une coopération avec le cœur du territoire du programme et les objectifs du programme pour aborder stratégiquement le tourisme d'une manière durable et intégrée.

Le programme Interreg Meuse-Rhin (NL-BE-DE) vise à renforcer le rôle du tourisme de qualité et durable dans le développement économique, l'inclusion sociale et l'innovation sociale dans l'ensemble du territoire du programme, avec le soutien des partenaires stratégiques participant en plus sur la base du principe de zone fonctionnelle. Leur participation renforcera la concentration des efforts et l'élaboration de solutions aux défis communs auxquels le secteur du tourisme est confronté aujourd'hui, comme la crise de la Covid-19, la contribution à la réalisation des objectifs du Green Deal, et la vulnérabilité au changement climatique. L'approche coordonnée sur des sous-domaines spécifiques du tourisme partage certaines caractéristiques avec les approches du développement (local) mené par les acteurs locaux.

La participation de partenaires de projet issus de zones extérieures au programme et à la zone fonctionnelle est inconditionnellement possible. Le fait de citer des zones supplémentaires dans le programme opérationnel ne fait donc que souligner l'intérêt particulier de certaines zones.

2.3.4.5. Utilisation prévue d'instruments financiers

Au début du programme, la position de base est de ne soutenir les actions que sous la forme de subventions aux bénéficiaires, et de ne pas utiliser d'instruments financiers.

Ceci est motivé par le fait que la mise en place d'un instrument financier dans le cadre d'un ensemble multinational de lois et de règlements est extrêmement complexe. En outre, un instrument financier est toujours basé sur une seule organisation emprunteuse identifiable, ce qui n'est pas conforme au principe de coopération transfrontalière de ce programme Interreg, qui implique plusieurs organisations.

L'OS 4.vi vise à aider le secteur du tourisme à se remettre de la crise de la COVID 19 et à développer une offre de produits et de services touristiques de meilleure qualité. Si l'on se réfère aux types d'actions décrites dans le programme, les subventions sont considérées comme la forme de soutien la plus appropriée. La possibilité d'utiliser des prêts et/ou des garanties n'est pas prévue. Cela est étayé par le fait que le nombre de projets générateurs de revenus sera limité, et que les revenus générés par les investissements devraient être très faibles.

2.3.4.6. Ventilation indicative des ressources du programme de l'UE par type d'intervention

Tableau 4 : Dimension 1 - champ d'intervention

Priorité n°	Fonds	Objectif spécifique	Code	Montant [EUR]
3	FEDER	4.vi.	027	4 229 527 €
3	FEDER	4.vi.	165	2 114 764 €
3	FEDER	4.vi.	167	2 114 764 €

Tableau 5 : Dimension 2 - forme de financement

Priorité n°	Fonds	Objectif spécifique	Code	Montant [EUR]
3	FEDER	4.vi.	01	8 459 055 €

Tableau 6 : Dimension 3 - mécanisme de mise en œuvre territoriale et orientation territoriale

Priorité n°	Fonds	Objectif spécifique	Code	Montant [EUR]
3	FEDER	4.vi.	33	8 459 055 €

2.4. Une meilleure gouvernance de la coopération dans la région Meuse-Rhin

Cette priorité vise à permettre, renforcer et améliorer la coopération transfrontalière entre les acteurs et les structures, à réduire les barrières frontalières et à promouvoir les contacts transfrontaliers et la coopération administrative conjointe, afin de surmonter les effets de frontière.

Il ne s'agit PAS d'une priorité en vertu d'un transfert au titre de l'article 17(3)

2.4.1. Objectif spécifique IOS 1.ii.

IOS 1.ii. Renforcer l'efficacité de l'administration publique en favorisant la coopération juridique et administrative ainsi que la coopération entre les citoyens, les acteurs de la société civile et les institutions, notamment en vue de remédier aux obstacles juridiques et autres dans les régions frontalières

2.4.1.1. Types d'actions connexes et leur contribution attendue à ces objectifs spécifiques et aux stratégies macro-régionales et aux stratégies de bassin maritime, le cas échéant

Introduction

La sélection de cet objectif spécifique s'inspire de la publication de la Commission européenne intitulée « Stimuler la croissance et la cohésion des régions frontalières de l'Union européenne » (2017) et « Régions frontalières de l'UE : des laboratoires vivants de l'intégration européenne » (2021). Malgré la mise en œuvre de programmes Interreg successifs, les régions frontalières sont toujours confrontées à des obstacles qui entravent l'interaction économique et sociale par-delà les frontières. Dans les régions frontalières, des législations et des traditions administratives différentes peuvent s'avérer contradictoires. En outre, il existe des retards d'information et des goulets d'étranglement infrastructurels, qui ont une incidence sur la libre circulation des personnes, des biens et des services.

La coopération administrative intégrée et structurelle est également insuffisante dans les régions frontalières en général, malgré des années de stimulation de la coopération transfrontalière. Toutefois, il est clair que cette coopération présente une valeur ajoutée transfrontalière concrète et peut générer des économies d'échelle pour les parties concernées. Une forte coopération transfrontalière peut transformer une région frontalière périphérique nationale en une Euregio prospère sur le plan économique et social. Cette valeur ajoutée et ces économies d'échelle pour toutes les parties concernées ne seront réellement obtenues que si la coopération dépasse le niveau de l'échange d'informations et s'il y a une véritable coordination des politiques et des investissements pour mettre en œuvre les agendas politiques et s'attaquer aux problèmes sociaux communs.

C'est pourquoi le programme Interreg Meuse-Rhin (NL-BE-DE) se concentre sur l'amélioration de la coopération juridique et administrative entre les acteurs. On suppose que la valeur ajoutée est la plus grande dans le cadre des défis sociétaux « *Des habitants en meilleure santé* », « *Vivre et travailler sans frontières* », et « *Transformation écologique* », et plus particulièrement sur les thèmes du marché du travail, de la sécurité/sûreté, de la mobilité et des soins de santé transfrontaliers. Une meilleure coopération juridique et administrative peut se concentrer sur l'élimination des obstacles matériels et immatériels.

Types d'actions

Dans le cadre de cet objectif spécifique, les types d'actions suivants sont éligibles à un soutien :

- analyse et recherche des obstacles juridiques et administratifs dans la région frontalière, recherche de solutions (faisabilité) et mesures de promotion de ces solutions ;

- résolution active des différences systémiques dans les lois et règlements ayant des effets entravants dans le contexte transfrontalier ;
- amélioration de la coopération entre l'administration et la fonction publique, élaboration et mise en œuvre des politiques, y compris la mise en réseau et le suivi ;
- produits et services électroniques eurégionaux, tels que la billetterie électronique pour les transports publics, la culture, etc. ;
- amélioration de la transmission d'informations aux habitants et aux entrepreneurs sur les possibilités offertes de l'autre côté de la frontière ;
- formation des employés des organisations ayant une fonction d'information ou de conseil de l'autre côté de la frontière ;
- actions de sécurité publique ;
- des actions de résilience aux catastrophes survenant sur le territoire du programme, étroitement liées aux défis sociétaux définis pour cet objectif spécifique ;
- point de contact frontalier, destiné à traiter les problèmes transfrontaliers concrets et à orienter les citoyens vers le niveau ou l'institution appropriés pour les résoudre ;
- fonds destinés aux petits projets pour la prise de mesures administratives.

Cet objectif spécifique permet de réaliser des projets Interreg ordinaires, mais aussi des petits projets dans le cadre du pilier d'un fonds pour petits projets.

Cet objectif spécifique est destiné à couvrir les sujets et opérations qui ne peuvent être traités dans le cadre des priorités 1, 2 et 3, et soutient les actions visibles et proches de la population. Un fonds unique pour les petits projets sera développé et géré par le gestionnaire du fonds en question, avec un pilier (sous cet objectif spécifique) et un autre pilier sous le prochain objectif spécifique IOS 1.iii pour soutenir les petites actions « people-to-people ».

Les types d'actions relevant de cet objectif spécifique ont été jugés compatibles avec le principe DNSH, car ils ne devraient pas avoir d'impact négatif significatif sur l'environnement en raison de leur nature. Pour de plus amples informations, nous nous référons à l'addendum du Screening SEA.

2.4.1.2. Indicateurs

Tableau 2 : Indicateurs de réalisation

Priorité	Objectif spécifique	ID [5]	Indicateur	Unité de mesure [255]	Jalon (2024) [200]	Objectif final (2029) [200]
4	IOS 1.ii.	RCO 81 - INT	Participations à des actions conjointes transfrontalières	Nombre de participations	38	750
4	IOS 1.ii.	RCO 87 - INT	Organisations coopérant par-delà les frontières	Nombre d'organisations	4	80
4	IOS 1.ii.	RCO 117 - INT	Solutions aux obstacles juridiques ou administratifs transfrontaliers identifiées	Nombre de solutions	1	15

Tableau 3 : Indicateurs de résultat

Priorité	Objectif spécifique	ID	Indicateur	Unité de mesure	Base de référence	Année de référence	Objectif final (2029)	Source des données	Commentaires
4	IOS 1.ii.	RCO 82 - INT	Obstacles juridiques ou administratifs transfrontaliers atténués ou résolus	Nombre d'obstacles atténués ou résolus	0	2021	10	Système de suivi	L'ambition est de résoudre ou d'alléger les 2/3 de l'objectif fixé par le RCO 117 - INT. Ainsi, $2/3 * 15 = 10$.
4	IOS 1.ii.	RCO 84 - INT	Organisations coopérant par-delà les frontières après la fin du projet	Nombre d'organisations	0	2021	56	Système de suivi	L'hypothèse est que 70 % des organisations qui ont participé continueront à coopérer de manière transfrontalière après la fin du projet. Donc, $0,7 * \text{RCO } 87$ objectif final = 56.

2.4.1.3. Principaux groupes cibles

Pour les projets Interreg réguliers (c'est-à-dire en dehors du fonds pour les petits projets), les principaux groupes cibles suivants (liste non limitative) sont des bénéficiaires potentiels de cet objectif spécifique :

- autorités (semi-)publiques ;
- instituts de recherche et d'enseignement ;
- partenariats public-privé ;
- groupes de la société civile ;
- organisations de soins ;
- organismes de transports publics ;
- organisations intermédiaires ou associations professionnelles ;
- (associations d') habitants ;
- entreprises.

Pour cet objectif, le seul bénéficiaire est le GECT EMR en tant que gestionnaire envisagé du fonds pour les petits projets. La liste des bénéficiaires finaux du fonds pour les petits projets, où aboutit finalement le soutien financier, est large. D'autres exigences seront formulées dans des appels à projets spécifiques qui seront lancés par le GECT EMR.

2.4.1.4. Indication des territoires spécifiques ciblés, y compris l'utilisation prévue de l'ITI, du CLLD (développement local mené par les acteurs locaux) ou d'autres outils territoriaux

Le programme Interreg Meuse-Rhin (NL-BE-DE) vise à améliorer la coopération judiciaire et administrative sur tout le territoire du programme. Il n'y a plus de démarcation en son sein, ni de démarcation sous forme de territoires spécifiques. Il ne fait pas non plus appel à des outils territoriaux ou basés sur des zones.

2.4.1.5. Utilisation prévue d'instruments financiers

Au début du programme, la position de base est de ne soutenir les actions que sous la forme de subventions aux bénéficiaires, et de ne pas utiliser d'instruments financiers.

Ceci est motivé par le fait que la mise en place d'un instrument financier dans le cadre d'un ensemble multinational de lois et de règlements est extrêmement complexe. En outre, un instrument financier est toujours basé sur une seule organisation emprunteuse identifiable, ce qui n'est pas conforme au principe de coopération transfrontalière de ce programme Interreg, qui implique plusieurs organisations.

L'IOS 1.ii vise à améliorer la coopération juridique et administrative entre les acteurs. Si l'on se réfère aux types d'actions décrites dans le programme, les subventions sont considérées comme la forme de soutien la plus appropriée. La possibilité d'utiliser des prêts et/ou des garanties n'est pas prévue.

2.4.1.6. Ventilation indicative des ressources du programme de l'UE par type d'intervention

Tableau 4 : Dimension 1 - champ d'intervention

Priorité n°	Fonds	Objectif spécifique	Code	Montant [EUR]
4	FEDER	IOS 1.ii.	173	3 676 039 €

Tableau 5 : Dimension 2 - forme de financement

Priorité n°	Fonds	Objectif spécifique	Code	Montant [EUR]
4	FEDER	IOS 1.ii.	01	3 676 039 €

Tableau 6 : Dimension 3 - mécanisme de mise en œuvre territoriale et orientation territoriale

Priorité n°	Fonds	Objectif spécifique	Code	Montant [EUR]
4	FEDER	IOS 1.ii.	33	3 676 039 €

2.4.2 Objectif spécifique IOS 1.iii.

IOS 1.iii. Renforcer la confiance mutuelle, notamment en encourageant les actions « people-to-people »

2.4.2.1. Types d'actions connexes et leur contribution attendue à ces objectifs spécifiques et aux stratégies macro-régionales et aux stratégies de bassin maritime, le cas échéant

Introduction

Cet objectif spécifique vise à encourager les actions « people-to-people », par, pour, avec les habitants et par leur intermédiaire. Le but est de sensibiliser à la coopération transfrontalière entre les habitants et les entrepreneurs, de renforcer l'expérience sur le territoire frontalier, d'améliorer la qualité de vie des habitants sur le territoire du programme et de renforcer la confiance mutuelle. Les ressources disponibles pour cet objectif spécifique seront entièrement déployées par le biais d'un fonds pour petits projets, principalement sous la forme d'actions « people-to-people », et visant à stimuler les rencontres et la coopération transfrontalières, à résoudre les problèmes quotidiens des habitants et des entrepreneurs, avec une valeur ajoutée qui a été démontrée dans les précédents programmes Interreg dans la région, ce qui répond clairement à un besoin. L'objectif est de parvenir à une coopération à plus long terme entre les acteurs.

C'est pourquoi le programme Interreg Meuse-Rhin (NL-BE-DE) veut poursuivre les actions « people-to-people » par, pour, avec les habitants et par leur intermédiaire. On suppose que la valeur ajoutée est la plus grande dans le cadre des défis sociétaux *Des habitants en meilleure santé* et *Vivre et travailler sans frontières*, et *Transformation écologique*. Toutefois, en simplifiant la gestion du fonds pour les petits projets et les actions « people-to-people », cet outil devrait devenir plus attrayant pour de nouvelles catégories d'actions et de groupes cibles.

Types d'actions

Dans le cadre de cet objectif spécifique, les types d'actions suivants « people-to-people » sont éligibles à un soutien :

- réunions d'information ;
- journées culturelles ;
- Festivals ;
- événements sportifs ;
- Publications ;

Les types d'actions seront élaborés plus en détail par le gestionnaire du fonds pour les petits projets (GECT EMR), afin de donner une orientation supplémentaire pendant la mise en œuvre.

Cet objectif spécifique est destiné à couvrir les sujets et opérations qui ne peuvent être traités dans le cadre des priorités 1, 2 et 3, visibles et proches des habitants. Un fonds unique pour les petits projets sera développé et géré par le gestionnaire du fonds en question, avec un pilier consacré aux actions administratives et juridiques sous l'IOS 1.ii, et un autre pilier (le présent) sous l'objectif spécifique IOS 1.iii pour soutenir les petites actions « people-to-people ».

Les types d'actions relevant de cet objectif spécifique ont été jugés compatibles avec le principe DNSH, car ils ne devraient pas avoir d'impact négatif significatif sur l'environnement en raison de leur nature. Pour de plus amples informations, nous nous référons à l'addendum du Screening SEA.

2.4.2.2. Indicateurs

Tableau 2 : Indicateurs de réalisation

Priorité	Objectif spécifique	ID [5]	Indicateur	Unité de mesure [255]	Jalon (2024) [200]	Objectif final (2029) [200]
4	IOS 1.ii.	RCO 81 - INT	Participations à des actions conjointes transfrontalières	Nombre de participations	13	250
4	IOS 1.iii.	RCO 87 - INT	Organisations coopérant par-delà les frontières	Nombre d'organisations	3	60

Tableau 3 : Indicateurs de résultat

Priorité	Objectif spécifique	ID	Indicateur	Unité de mesure	Base de référence	Année de référence	Objectif final (2029)	Source des données	Commentaires
4	IOS 1.ii.	RCO 84 - INT	Organisations coopérant par-delà les frontières après la fin du projet	Nombre d'organisations	0	2021	42	Système de suivi	L'hypothèse est que 70 % des organisations qui ont participé continueront à coopérer de manière transfrontalière après la fin du projet. Donc, 0,7 * RCO 87 objectif final = 42.

2.4.2.3. Principaux groupes cibles

Le seul bénéficiaire de cet objectif spécifique est le GECT EMR en tant que gestionnaire du fonds pour les petits projets envisagés.

Nous prévoyons que les différents groupes cibles principaux suivants (liste non limitative) seront les bénéficiaires finaux des fonds pour les petits projets :

- écoles primaires et secondaires, ou les entités juridiques qui les gèrent ;
- (associations d') habitants, avec une attention particulière pour les jeunes ;
- groupes de la société civile et ONG (associations et fondations) ;
- PME ;
- autorités (semi-)publiques ;
- partenariats public-privé.

Bien que l'initiative de soumettre des candidatures pour des actions « people-to-people » doive être large et ascendante, le GECT EMR peut également se concentrer du sommet vers la base sur certains types d'actions ou sur certaines catégories de groupes cibles dans un appel donné. D'autres exigences sont formulées dans des appels à projets spécifiques.

2.4.2.4. Indication des territoires spécifiques ciblés, y compris l'utilisation prévue de l'ITI, du CLLD (développement local mené par les acteurs locaux) ou d'autres outils territoriaux

Le programme Interreg Meuse-Rhin (NL-BE-DE) vise à améliorer les actions « people-to-people » sur tout le territoire du programme. Il n'y a plus de démarcation en son sein, ni de démarcation sous forme de territoires spécifiques. Il ne fait pas non plus appel à des outils territoriaux ou basés sur des zones.

2.4.2.5. Utilisation prévue d'instruments financiers

Au début du programme, la position de base est de ne soutenir les actions que sous la forme de subventions aux bénéficiaires, et de ne pas utiliser d'instruments financiers.

Ceci est motivé par le fait que la mise en place d'un instrument financier dans le cadre d'un ensemble multinational de lois et de règlements est extrêmement complexe. En outre, un instrument financier est toujours basé sur une seule organisation emprunteuse identifiable, ce qui n'est pas conforme au principe de coopération transfrontalière de ce programme Interreg, qui implique plusieurs organisations.

L'IOS 1.iii vise à permettre des actions « people-to-people » par, pour, à travers et avec les habitants. Le but est de sensibiliser à la coopération transfrontalière entre les habitants et les entrepreneurs, de renforcer l'expérience sur le territoire frontalier, d'améliorer la qualité de vie des habitants du territoire du programme et de renforcer la confiance mutuelle. Si l'on se réfère aux types d'actions décrites dans le programme, les subventions accordées dans le cadre d'un fonds pour les petits projets sont considérées comme la forme de soutien la plus appropriée. La possibilité d'utiliser des prêts et/ou des garanties n'est pas prévue.

2.4.2.6. Ventilation indicative des ressources du programme de l'UE par type d'intervention

Tableau 4 : Dimension 1 - champ d'intervention

Priorité n°	Fonds	Objectif spécifique	Code	Montant [EUR]
4	FEDER	OIS 1.iii.	173	2 090 347 €

Tableau 5 : Dimension 2 - forme de financement

Priorité n°	Fonds	Objectif spécifique	Code	Montant [EUR]
4	FEDER	IOS 1.iii.	01	2 090 347 €

Tableau 6 : Dimension 3 - mécanisme de mise en œuvre territoriale et orientation territoriale

Priorité n°	Fonds	Objectif spécifique	Code	Montant [EUR]
4	FEDER	IOS 1.iii.	33	2 090 347 €

3. Plan de financement

3.1 Crédits financiers par année

Tableau 7

Fonds	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Total
FEDER <i>(coopération n transfrontali ère)</i>	0 €	21 469 443 €	21 814 305 €	22 166 066 €	22 524 861 €	18 664 566 €	19 037 854 €	125 677 095 €
CTF IAP III ⁶								
NDICI-CTF ⁷								
IAP III ⁸								
NDICI ⁹								
PTOM ¹⁰								
Fonds Interreg ¹¹								
Total								

Les crédits financiers par année ont été établis sur la base de l'annexe XIV de la Décision d'exécution (UE) 2021/1131 de la Commission du 5 juillet 2021. L'allocation pour l'année 2021 a été distribuée proportionnellement aux années 2022, 2023, 2024 et 2025.

3.2 Total des crédits financiers par fonds et cofinancement national

⁶ Interreg A, coopération transfrontalière externe

⁷ Interreg A, coopération transfrontalière externe

⁸ Interreg B et C

⁹ Interreg B et C

¹⁰ Interreg C et D

¹¹ FEDER, IAP III, NDICI ou PTOM, en tant que montant unique au titre d' Interreg B et C.

Tableau 8*

N° de l'objectif stratégique	Priorité	Fonds (le cas échéant)	Base de calcul du soutien de l'UE (total ou public)	Contribution UE (a) = (a1) + (a2)	Répartition indicative de la contribution UE		Contribution nationale (b)=(c)+(d)	Répartition indicative de la contrepartie nationale		Total (e)=(a)+(b)	Taux de cofinancement (f)=(a)/(e)	Contributions des pays tiers (pour information)
					Sans AT en vertu de l'article 27, paragraphe 1, point (a1)	Pour l'AT conformément à l'article 27, paragraphe 1, point (a2)		Public national (c)	Privé national (d)			
1	Priorité 1	FEDER	Total des coûts éligibles	44 351 489 €	41 449 990 €	2 901 499 €	17 764 281 €	12 434 997 €	5 329 284 €	62 115 770 €	71,4 %	0 €
		CTF IAP III ¹²		sans objet/non applicable	sans objet/non applicable	sans objet/non applicable	sans objet/non applicable	sans objet/non applicable	sans objet/non applicable	sans objet/non applicable	sans objet/non applicable	sans objet/non applicable
		NDICI-CTF ¹³		sans objet/non applicable	sans objet/non applicable	sans objet/non applicable	sans objet/non applicable	sans objet/non applicable	sans objet/non applicable	sans objet/non applicable	sans objet/non applicable	sans objet/non applicable
		IAP III ¹⁴		sans objet/non applicable	sans objet/non applicable	sans objet/non applicable	sans objet/non applicable	sans objet/non applicable	sans objet/non applicable	sans objet/non applicable	sans objet/non applicable	sans objet/non applicable
		NDICI ¹⁵		sans objet/non applicable	sans objet/non applicable	sans objet/non applicable	sans objet/non applicable	sans objet/non applicable	sans objet/non applicable	sans objet/non applicable	sans objet/non applicable	sans objet/non applicable
		PTOM ¹⁶		sans objet/non applicable	sans objet/non applicable	sans objet/non applicable	sans objet/non applicable	sans objet/non applicable	sans objet/non applicable	sans objet/non applicable	sans objet/non applicable	sans objet/non applicable

¹² Interreg A, coopération transfrontalière externe

¹³ Interreg A, coopération transfrontalière externe

¹⁴ Interreg B et C

¹⁵ Interreg B et C

¹⁶ Interreg C et D

		<i>Fonds Interreg¹⁷</i>		sans objet/non applicable	sans objet/non applicable	sans objet/non applicable	sans objet/non applicable	sans objet/non applicable	sans objet/non applicable	sans objet/non applicable	sans objet/non applicable	sans objet/non applicable
2	Priorité 2	<i>(fonds comme ci-dessus)</i>		39 912 817 €	37 301 699 €	2 611 118 €	15 986 442 €	13 588 476 €	2 397 966 €	55 899 259 €	71,4 %	0 €
4	Priorité 3	<i>(fonds comme ci-dessus)</i>		35 242 756 €	32 937 156 €	2 305 600 €	14 115 924 €	13 692 446 €	423,478 €	49 358 680 €	71,4 %	0 €
IOS 1	Priorité 4	<i>(fonds comme ci-dessus)</i>		6 170 033 €	5 766 386 €	403,647 €	2 471 308 €	2 347 743 €	123,565 €	8 641 341 €	71,4 %	0 €
	Total	Tous les fonds	Total des coûts éligibles	125 677 095 €	117 455 231 €	8 221 864 €	50 337 955 €	42 063 662 €	8 274 293 €	176 015 050 €	71,4 %	0 €
	Total	<i>(fonds comme ci-dessus)</i>	Total des coûts éligibles	125 677 095 €	117 455 231 €	8 221 864 €	50 337 955 €	42 063 662 €	8 274 293 €	176 015 050 €	71,4 %	0 €

¹⁷ FEDER, IAP III, NDICI ou PTOM, en tant que montant unique au titre d'**Interreg B et C**

4. Mesures prises pour impliquer les partenaires concernés du programme dans la préparation du programme Interreg et le rôle de ces partenaires dans la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation

La participation des partenaires à toutes les étapes du programme est un principe important qui guide le développement et la mise en œuvre d'Interreg Meuse-Rhin (NL-BE-DE). Diverses parties prenantes du territoire du programme ont été impliquées dans l'élaboration du programme Interreg Meuse-Rhin (NL-BE-DE). L'implication concrète de ces acteurs tout au long de la phase de préparation et le rôle qui sera attribué aux partenaires lors de la mise en œuvre du programme sont détaillés dans ce chapitre.

Participation au processus de préparation

Les 13 partenaires du programme ont tous été impliqués dans le processus de préparation d'Interreg Meuse-Rhin (NL-BE-DE). En tenant compte des dispositions des règlements européens et des objectifs des partenaires, le Groupe de Travail 2021-2027 (GT Post 2020) a préparé une première ébauche de programme.

Le GT Post 2020 était formé par des représentants des partenaires du programme, y compris les régions avec lesquelles le programme a eu des partenariats privilégiés pendant Interreg 5. Au sein du GT Post 2020, des idées et des orientations concernant le contenu, le budget, la gouvernance et le partenariat pour le nouveau programme ont été discutés, après quoi l'AG/SC a préparé de nouveaux documents de travail et/ou des projets de texte Interreg Meuse-Rhin (NL-BE-DE) pour les prochaines réunions. De cette manière, un processus de travail a été élaboré dans lequel le nouveau programme Interreg a été créé étape par étape. La première réunion du GT Post 2020 a eu lieu le 11 février 2019, suivie de 4 autres réunions en 2019, 6 réunions en 2020, 21 réunions en 2021, et 9 réunions (jusqu'à présent) en 2022.

Au cours de ce processus, deux cycles de consultation publique ont été organisés, afin de consulter le grand public / la société civile et également de recueillir des contributions en vue d'une amélioration.

La première consultation publique était basée sur les premiers choix/orientation du contenu d'Interreg Meuse-Rhin (NL-BE-DE), et visait à générer les premières réactions sur l'orientation du nouveau programme. Cette ébauche a été présentée aux participants de la conférence des parties prenantes « Travailler ensemble au-delà des frontières - Interreg EMR 2021-2027 » qui s'est tenue le 24 octobre 2019 au centre de congrès à Maastricht (MECC). Environ 150 décideurs politiques, institutions de connaissances, intermédiaires, entreprises et organisations sociétales ont été invités, ce qui donne une large représentation des acteurs du territoire du programme. Au cours de cette conférence, tous les participants ont pu faire part de leurs objectifs, de leurs idées et de leurs souhaits et en discuter.

Tant les partenaires du programme que les participants ont exprimé le souhait de concentrer les objectifs stratégiques du programme Interreg Meuse-Rhin (NL-BE-DE) autour d'un nombre limité de défis sociétaux et économiques sur le territoire frontalier, au sein desquels il serait possible d'adopter une approche multisectorielle axée sur les principaux secteurs de la zone. En outre, une analyse approfondie des sources externes a été réalisée afin de préciser davantage les principaux défis et les objectifs stratégiques. Ces sources externes sont composées de documents comme les recommandations par pays pour la Belgique, l'Allemagne et les Pays-Bas et le document d'orientation sur les frontières pour l'EMR de la Commission européenne, ainsi que l'analyse socio-économique et SWOT et les documents de référence ainsi que les stratégies des partenaires du programme.

En combinant les contributions des partenaires, des parties prenantes et l'analyse des documents, les partenaires du programme ont formulé cinq grands défis sociétaux qui constituent le profil, l'ambition et la trame d'Interreg Meuse-Rhin (NL-BE-DE).

Au cours des années 2020 et 2021, le GT Post 2020 a élaboré et développé cette question au cours des étapes suivantes, en discutant plus avant de la formulation des grands défis sociétaux pour la région Meuse-Rhin et également dans le but de rationaliser davantage le nombre d'objectifs spécifiques. Une étape importante dans ce processus est la création d'une matrice dans laquelle la liste des objectifs stratégiques et des objectifs spécifiques prescrits par la Commission européenne est comparée aux défis sociétaux pour la région Meuse-Rhin. À ce stade, le desk officer de la Commission européenne a apporté une contribution précieuse sur la manière dont chacun des objectifs spécifiques devait être interprété. En procédant de la sorte, le WG Post 2020 a tenté de parvenir à un resserrement supplémentaire du nombre de sujets et d'objectifs spécifiques du programme Interreg Meuse-Rhin (NL-BE-DE), ainsi qu'à un degré élevé de consensus.

Cela a finalement conduit à la sélection de cinq grands défis sociétaux ayant un impact transfrontalier sur l'ensemble du territoire du programme, influençant également la répartition du budget d'Interreg Meuse-Rhin (NL-BE-DE).

- Transition industrielle ;
- Transformation écologique ;
- Des habitants en meilleure santé ;
- Le tourisme dans une région de haute qualité ;
- Vivre et travailler sans frontières.

Dans le cadre du processus de suivi, des experts en matière de thèmes et de contenus ont été consultés afin de mieux cerner les principaux défis à relever concrètement pour chaque sujet et la manière dont ils peuvent être abordés, en réfléchissant concrètement aux actions possibles dans la phase de mise en œuvre. Les sessions d'experts numériques suivantes (en raison des mesures de distanciation sociale visant à empêcher la propagation de la COVID-19) ont eu lieu :

- Session d'experts : Les énergies renouvelables en combinaison avec la Transition industrielle (8 septembre 2020) - 2 participants ;
- Session d'experts : Tourisme (4 novembre 2020) - 8 participants ;
- Session d'experts : Action climatique/adaptation (21 janvier 2021) - 7 participants ;
- Session d'experts : Transition industrielle (26 janvier 2021) - 17 participants ;
- Session d'experts : Santé (26 janvier 2021) - 13 participants ;
- Session d'experts : Économie circulaire (27 janvier 2021) - 10 participants ;
- Session d'experts : Deuxième sur le Tourisme (10 février 2021) - 11 participants ;
- Session d'experts : Deuxième sur les énergies renouvelables (11 mars 2021) - 19 participants.

Lors de la préparation de ces sessions, il a été demandé à chaque partenaire du programme de proposer des experts sur les thèmes susmentionnés. Cela a permis de constituer un large groupe d'experts issus du monde des affaires, d'instituts d'enseignement et de connaissances et d'autres organisations de la société civile concernées.

En outre, une large consultation publique a été organisée le 30 novembre 2020. Il s'agissait également d'une conférence numérique. Environ 1 700 personnes ont été invitées à cette consultation publique, sur la base des participants aux événements précédents, de la liste de contacts du programme, des réseaux sociaux et des contacts sur le site Internet. Une attention particulière a été accordée à la jeune génération, en invitant des étudiants de la Zuyd Hogeschool et de l'Université de Maastricht. Environ 250 personnes se sont inscrites pour la consultation publique. Au total, 177 participants ont effectivement pris part à la consultation publique, prenant note de la structure et du contenu réels (du projet) d'Interreg Meuse-Rhin (NL-BE-DE), et fournissant des contributions et des idées précieuses pour l'élaboration ultérieure du programme et le processus de mise en œuvre.

En plus de ces événements au niveau du programme, les différents partenaires du programme ont également organisé des réunions d'information dans leurs propres régions. Le 17 mars 2021, la Flandre a touché par exemple 68 personnes avec un événement Interreg Meuse-Rhin spécifique. Les participants étaient pour la plupart originaires du territoire du programme ou des environs. Il s'agissait aussi bien de nouveaux venus que d'organisations de projet expérimentées. Les participants représentaient tous les thèmes du programme et les types d'organisations visées par le programme. En outre, Interreg Meuse-Rhin (NL-BE-DE) a également été présenté en combinaison avec d'autres fonds Interreg ou européens (Programmes régionaux FEDER, Horizon, Europe créative, Transport, Life), avec une participation moyenne de 200 à 300 personnes.

En définitive, le programme a été achevé et approuvé par les partenaires du programme au début de l'année 2022. Le 28 septembre 2022, le contenu du programme a été présenté lors de l'événement de lancement à Hasselt, composé d'une réunion de haut niveau et d'un événement public.

Participation à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation

L'objectif clair est d'impliquer les partenaires pertinents du programme dans la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du programme. Les partenaires du programme sont représentés dans les organes de mise en œuvre suivants :

- Comité de Suivi
- Comité de Pilotage

La Province du Limbourg néerlandais gèrera Interreg Meuse-Rhin (NL-BE-DE) en tant qu'Autorité de gestion, et a la responsabilité de mettre en place une structure distincte pour la mise en œuvre du programme, connue sous le nom de Secrétariat conjoint. Celui-ci fournit une assistance à l'AG et aux autres organes du programme, ainsi que des informations aux bénéficiaires potentiels et une assistance aux bénéficiaires et aux partenaires.

Les partenaires du programme resteront impliqués dans la mise en œuvre, par exemple par leur participation au Comité de Suivi (CdS) et au Comité de Pilotage (CP). Le CdS supervise la gestion et la mise en œuvre du programme. Le CP décide des projets qui seront sélectionnés. Les deux comités seront conçus et organisés en référence à l'article 8 du Règlement portant dispositions communes, qui stipule qu'un partenariat doit être organisé avec une représentation politico-administrative claire, complétée par des partenaires socio-économiques. Par conséquent, les partenaires suivants seront représentés dans ces comités :

- autorités urbaines et autres autorités publiques ;
- partenaires économiques et sociaux ;

-
- instituts de recherche et universités ;
 - organismes compétents représentant la société civile, partenaires environnementaux, organismes chargés de promouvoir l'inclusion sociale, les droits fondamentaux, les droits des personnes handicapées, l'égalité des sexes et la non-discrimination.

La Commission européenne, le GECT Euregio Meuse-Rhin et le ministère fédéral allemand de l'économie et de l'action climatique font également partie du CdS.

Les détails concrets et les modalités de mise en place du CdS et du CP sont encore en cours d'élaboration, mais seront prêts et opérationnels au plus tard dans les trois mois suivant l'adoption formelle du programme.

La synergie et la complémentarité avec d'autres programmes de l'UE seront prises en compte pendant tout le cycle de vie du programme, ainsi que dans la composition du CdS et du CP.

Code de conduite européen sur le partenariat

Les partenaires du programme Interreg Meuse-Rhin (NL-BE-DE) ont pris en compte le « Code de conduite européen sur le partenariat » (Règlement (UE) n° 240/2014). Il s'interprète comme suit :

- Interreg Meuse-Rhin (NL-BE-DE) est transparent dans la sélection des partenaires pendant la préparation et la mise en œuvre du programme ;
- Le programme fournit suffisamment d'informations aux partenaires et leur donne suffisamment de temps pour faire entendre leur voix dans le processus de consultation ;
- Le programme garantit que les partenaires sont impliqués dans toutes les étapes du processus, de la planification à l'évaluation ;
- L'AG/SC soutient le renforcement des capacités des partenaires, en fournissant un soutien et une formation ciblés aux demandeurs potentiels, notamment aux nouveaux publics cibles tels que les coopératives de citoyens et autres organisations de la société civile. Cela se fait principalement par le biais de webinaires et de la fourniture d'informations en ligne (voir également le chapitre 5).
- Le programme crée des plateformes d'apprentissage mutuel et d'échange de bonnes pratiques.

Initiatives européennes

Les partenaires du programme suivent et soutiennent les initiatives européennes. Par exemple, ils ont pris note des initiatives « Un nouveau Bauhaus européen » et « Principes européens de qualité pour les interventions financées par l'Union européenne ayant un impact potentiel sur le patrimoine culturel » ; ces initiatives seront dûment prises en considération dans la mise en œuvre du programme.

Pendant la mise en œuvre du programme, l'AG encouragera l'utilisation stratégique des marchés publics pour soutenir les objectifs stratégiques (y compris les efforts de professionnalisation pour combler les lacunes en matière de capacités institutionnelles). Les bénéficiaires devraient être encouragés à accorder plus d'attention aux critères de qualité et de coût du cycle de vie. Lorsque cela est possible, des considérations environnementales (par exemple, des critères de marchés publics écologiques) et sociales, ainsi que des incitations à l'innovation, doivent être intégrées dans les procédures de marchés publics.

5. Approche de la communication et de la visibilité du programme Interreg (objectifs, publics cibles, canaux de communication, y compris les réseaux sociaux, le cas échéant, budget prévu et indicateurs pertinents pour le suivi et l'évaluation)

Publics cibles

Nous distinguons trois principaux publics cibles, avec des sous-groupes distincts :

1. Bénéficiaires / demandeurs (potentiels)

2. Habitants et acteurs politiques

3. Autres parties prenantes

Objectifs

Une communication efficace autour d'Interreg Meuse-Rhine (NL-BE-DE) aidera la communauté Interreg dans un soutien et un renforcement mutuel afin de remplir une mission et une vision communes dans le cadre de la politique de cohésion de l'UE. L'accent doit être mis sur la compréhension par le public des projets et de leur contribution aux objectifs du programme. Les objectifs par groupe cible sont les suivants :

1. Bénéficiaires / demandeurs (potentiels)

- Accroître la sensibilisation pour Interreg Meuse-Rhin (NL-BE-DE) ;
- Attirer des demandeurs (potentiels) pour qu'ils demandent un financement avec des demandes pertinentes et de bonne qualité ;
- Informer de manière transparente sur les possibilités de financement, les exigences des projets, les politiques, les processus et la prise de décision ;
- Aider les bénéficiaires (potentiels) à communiquer activement et efficacement sur les projets.

L'AG/SC veut fournir des orientations claires aux bénéficiaires. Nous élaborons à l'avance des modèles et les mettons à disposition afin d'harmoniser les déclarations de communication des bénéficiaires. Il ne s'agit pas d'être normatif, mais d'être clair dans ce qui est requis et, le cas échéant, de laisser une place à l'initiative personnelle. Trois catégories de produits de communication sont envisagées :

- Catégorie 1 « Requis » : Cela comprend le développement et la mise en œuvre d'un ensemble standard de produits requis à un prix standard. L'ensemble obligatoire contient un logo standard, un site Internet standard (fixe pour la mise en page, adapté aux téléphones portables, comprenant une option de traduction automatique, et en harmonie avec les règles d'accessibilité du site Internet), des affiches A3, des plaques (si applicable), du matériel promotionnel prédéfini, un contrat de service pour la mise à jour du site Internet et, encore à étudier, un rapport final sous la forme d'une infographie et une ligne directrice RGPD.
- Catégorie 2 « En option » : Il s'agit de produits de communication, préparés par l'AG/SC comme des exemples/modèles à prendre en compte par les bénéficiaires et à adapter à leurs propres projets. L'AG/SC aide les bénéficiaires à réfléchir à la manière dont les produits optionnels peuvent être adaptés au projet. Il s'agit par exemple de la papeterie, des communiqués de presse, du bulletin d'information numérique, des bannières, des dépliants, des écrans pour les installations, des réseaux sociaux, des directives relatives aux relations publiques et aux événements (événements de lancement/clôture ou réunions d'information).

-
- Catégorie 3 « Individuel » : Cela englobe le choix de produits de communication propres et individuels, comme les canaux de réseaux sociaux.

2. Habitants et autres acteurs publics

- Sensibiliser le grand public au programme Interreg ainsi qu'aux projets financés ;
- Informer sur les effets de l'utilisation des ressources de l'UE, en produisant des résultats tangibles qui apportent une valeur ajoutée dans la vie des habitants ;
- Informer sur la coopération transfrontalière à l'échelle du territoire du programme.

En ce qui concerne notre communication au grand public, les réseaux sociaux seront utilisés de manière plus active.

3. Autres parties prenantes

- Informer et impliquer d'autres parties prenantes dans le programme,
- Informer sur les progrès, les résultats et la valeur ajoutée du programme.

Canaux de communication

Nous choisissons une approche cross-média dans l'utilisation des canaux et des ressources de communication. L'emblème de l'UE doit figurer en bonne place sur tous les supports de communication, de même que la mention « (Co)financé par l'Union européenne ». Les canaux de communication que nous allons utiliser sont les suivants :

1. Site Internet du programme

Le site Internet www.interreg-meuse-rhine.eu est notre source d'information la plus importante pour tous les publics cibles. Des informations destinées aux bénéficiaires (potentiels) et aux intermédiaires peuvent être trouvées et comprises rapidement, et les projets sont clairement visibles. Le portefeuille de projets est mis à jour régulièrement. En outre l'AG/SC publie des informations sur les appels à venir.

2. Médias en ligne

- Réseaux sociaux : LinkedIn, Facebook, Instagram et YouTube ; Instagram est un nouveau canal pour nous, afin d'atteindre un groupe cible plus jeune ;
- Version publique du rapport annuel ;
- Un bulletin d'information numérique amélioré ;
- Les canaux externes des partenaires du programme ;
- Communauté en ligne pour les bénéficiaires (comme un Interreg Teams Network).

3. Événements

- Visites de travail ;
- Webinars et ateliers sur la communication (directives, trucs et astuces, modèles) ;
- Moments de publicité ;
- Campagnes médiatiques.

4. Médias visuels

- Film d'entreprise sur le programme.

5. Presse (également mis à disposition sous forme numérique si possible)

-
- Fiches d'information sur les appels de fonds ;
 - Publi-reportages dans les magazines et journaux pertinents ;
 - Articles de fond et communiqués de presse.

Pour mesurer la réalisation, les résultats et l'impact des actions de communication, un ensemble spécifique d'indicateurs de communication a été développé. Voici un exemple d'indicateur pour chacune des trois catégories :

- Réalisation : visiteurs du site Internet,
- Résultat : Pourcentage de bénéficiaires déclarant qu'ils postulerait à nouveau au programme,
- Impact : Nombre de personnes ayant une opinion plus positive du programme.

Vous trouverez plus d'informations à ce sujet dans l'annexe spécifique « Indicateurs pour le suivi et l'évaluation des activités de communication Interreg Meuse-Rhin ».

En ce qui concerne les OIS, le SC, les AR, les partenaires du programme et les bénéficiaires travailleront ensemble pour communiquer sur ces projets. La narration est un moyen approprié de partager l'importance des OIS d'une manière compréhensible.

Le budget global de communication de ce programme s'élève à 1,14 million d'euros.

6. Indication d'un soutien aux projets à petite échelle, y compris les petits projets au sein de fonds pour petits projets.

Dans le programme Interreg Meuse-Rhin (NL-BE-DE) comme dans le programme INTERREG EMR V, la possibilité de stimuler les projets à petite échelle sera utilisée. Cela se fera spécifiquement dans le cadre de l'Objectif Spécifique Interreg 1.ii de la priorité 4, où une partie des fonds alloués sera utilisée pour soutenir des projets à petite échelle via un fonds pour les petits projets. Un autre pilier du fonds pour les petits projets soutiendra les petites actions « people-to-people » dans le cadre de l'Objectif Spécifique Interreg 1.iii. Les petits projets offrent une excellente opportunité pour de nombreux groupes cibles, tels que les habitants, les organisations et les autorités régionales et locales, de coopérer au-delà des frontières à petite échelle en termes de contenu. Le fonds pour les petits projets se concentre sur les aspects juridiques, administratifs et sociaux de la coopération transfrontalière et a pour objectif général de réduire l'effet de barrière de la frontière. Le fonds pour les petits projets sera géré par le GECT EMR, qui agit en tant que chef de file. Dans ce rôle, le GECT EMR est également chargé de veiller à ce que les destinataires finaux respectent les exigences en matière de communication, comme indiqué au chapitre 5. L'élaboration plus approfondie sur le fond et les aspects financiers suivront à une date ultérieure.

Il n'est pas prévu, mais pas non plus exclu, qu'au cours de la mise en œuvre du programme, un autre fonds pour petits projets soit créé au titre de l'un des autres objectifs spécifiques. Il peut s'avérer nécessaire de créer un fonds pour petits projets pour le programme d'innovation relevant de l'OS 1.iii, en fonction de l'élaboration ultérieure du programme d'innovation.

7. Dispositions de mise en œuvre

7.1. Autorités du programme

Tableau 10

Autorités du programme	Nom de l'institution [255]	Nom du contact [200]	Courriel [200]
Autorité de gestion, y compris la fonction comptable	Province du Limbourg (NL)	M. Rob van Vugt comme coordinateur du Cluster EMR	r.van.vugt@prvlimburg.nl
Autorité nationale (pour les programmes avec les pays tiers participants, le cas échéant)	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Autorité d'audit	Département d'audit du Ministère des Finances néerlandais	M. Martin de Witte	m.l.a.witte@minfin.nl
Groupe de représentants des auditeurs	À décider encore	À décider encore	À décider encore
Organisme auquel les paiements doivent être effectués par la Commission	Province du Limbourg (NL)	M. Rob van Vugt comme coordinateur du Cluster EMR	r.van.vugt@prvlimburg.nl

7.2. Procédure de mise en place du secrétariat conjoint

Sur la base de l'article 46, paragraphe 2 du règlement CTE, l'AG a pris l'initiative de mettre en place un Secrétariat conjoint (SC), doté d'un personnel multilingue suffisant pour mener à bien ses tâches de manière efficace et opportune, et tenant également compte du partenariat du programme. Le SC aide à la mise en œuvre d'Interreg Meuse-Rhin (NL-BE-DE) 2021-2027 et fournit un soutien administratif aux autorités du programme Interreg (Art 45, paragraphes 1 et 2 CTE), au Comité de Suivi et au Comité de Pilotage. Mais surtout : le SC est l'interface clé entre le programme et les bénéficiaires (potentiels).

Comme pour la période de programmation 2014-2020, le SC est chargé de réaliser toutes les tâches technico-administratives liées à Interreg Meuse-Rhin (NL-BE-DE). Le SC opère depuis Maastricht (domicile de l'AG) et est guidé dans son travail et sa planification par l'AG, en ce qui concerne la planification de ses activités.

Le SC a les tâches suivantes :

- Fournir des informations générales sur Interreg Meuse-Rhin (NL-BE-DE) et les appels aux bénéficiaires potentiels ;
- Acquisition générale de projets pour les appels ;
- Être le point de contact des demandeurs pendant le processus d'élaboration du projet ;
- Évaluer les demandes de projets par rapport aux règlements techniques et financiers, aux objectifs d'Interreg et à la valeur ajoutée transfrontalière, pour finalement conseiller le Comité de Pilotage dans la sélection des projets ;
- Mesures de gestion de la qualité et coordination avec les antennes régionales ;

-
- Superviser les projets approuvés et suivre leur mise en œuvre, notamment en effectuant des vérifications de gestion au niveau des projets ;
 - Suivi de l'évolution financière et du contenu du programme ;
 - Effectuer la fonction de comptabilité du programme ;
 - Soutenir l'AG dans la gestion du programme ;
 - Rapports et communication avec la Commission européenne ;
 - Préparation et animation des réunions du Comité de Pilotage et du Comité de Suivi ;
 - S'occuper de la communication et de la publicité du programme et superviser la communication des projets ;
 - Exécution des actions d'évaluation, sur la base d'un plan d'évaluation.

Le SC sera soutenu dans ces tâches par des Antennes Régionales (AR) basées dans les sous-régions du territoire du programme, et financées en partie par l'Assistance Technique. Les AR se concentrent principalement sur l'acquisition de projets et la communication du programme. Elles sont les piliers régionaux de l'AG/SC. D'une part, elles ont une bonne compréhension de la stratégie du programme et de ses opportunités, une vision transfrontalière du territoire du programme et une connaissance approfondie de la logique d'intervention du programme et du cadre réglementaire. D'autre part, elles possèdent une connaissance détaillée de la structure socio-économique spécifique de leur territoire, ont accès aux acteurs clés des secteurs ciblés par le programme et connaissent les écosystèmes structurants de leur région particulière.

Les AR ne peuvent pas intervenir et ne sont pas impliquées dans les processus d'évaluation et de sélection des projets, afin d'éviter tout conflit d'intérêt potentiel. Elles ne sont pas non plus autorisées à représenter leur région dans un quelconque comité de programme. En étroite coordination avec le SC, les AR peuvent aider à soutenir les projets et les bénéficiaires pendant la phase de mise en œuvre et de clôture.

Des accords de gestion clairs sont extrêmement importants dans ce système décentralisé. Une convention ayant un statut juridique formalise la gestion opérationnelle de l'AR par le coordinateur de l'AG d'une part, et la gestion en matière de personnel par l'employeur de l'AR d'autre part. Un poste nouvellement créé de Teamleader d'AR au sein de l'AG/SC organise une coordination et une coopération efficaces entre les AR et les autres fonctions au sein de l'AG/SC.

En ce qui concerne l'e-cohésion et l'échange électronique de données, l'AG créera et introduira un système d'échange électronique de données (JEMS) pour la mise en œuvre d'Interreg Meuse-Rhin (NL-BE-DE) qui répond aux exigences de l'Annexe XIV du Règlement portant dispositions communes. Le système d'échange électronique de données sera également capable de transmettre électroniquement les données cumulatives du programme à la CE.

7.3 Répartition des responsabilités entre les États membres participants et, le cas échéant, les pays tiers et les PTOM, en cas de corrections financières imposées par l'autorité de gestion ou la Commission

La répartition des responsabilités entre les États membres participants et les partenaires du programme en cas de corrections financières imposées par l'AG ou la Commission européenne est réglementée dans l'Accord de partenariat pour Interreg Meuse-Rhin (NL-BE-DE), Article 3.

Les parties pertinentes sont l'article 3 (2), (3) et (5) :

(2) Dans le cas de montants indûment versés et devant être récupérés par la Commission européenne (article 52 du Règlement (UE) n° 2021/1059), l'AG s'assure que tout montant payé à la suite d'une irrégularité est récupéré auprès du chef de file ou du partenaire unique. Les partenaires doivent rembourser au chef de file les sommes indûment versées. Dans le cas où le chef de file ne parvient pas à obtenir le remboursement des autres partenaires, ou lorsque l'AG ne parvient pas à obtenir le remboursement du chef de file ou du partenaire unique, l'État membre sur le territoire duquel le partenaire concerné est situé rembourse à l'AG les montants indûment versés à ce partenaire. L'AG est chargée de rembourser les montants concernés au budget général de l'Union, conformément à la répartition des responsabilités entre les États membres participant à Interreg Meuse-Rhin (NL-BE-DE). Une fois que l'État membre concerné a remboursé à l'AG les montants indûment versés à un partenaire, il peut poursuivre ou entamer une procédure de recouvrement à l'encontre de ce partenaire en vertu de son droit national. En cas de recouvrement réussi, l'État membre concerné peut utiliser ces montants pour le cofinancement national d'Interreg Meuse-Rhin (NL-BE-DE). L'AG fera tout son possible pour que les montants indûment payés soient récupérés. En plus d'informer les États membres le plus tôt possible et de demander officiellement le remboursement au chef de file et aux autres partenaires du projet, tous les autres moyens possibles seront explorés et mis en œuvre, y compris le transfert des droits à l'État membre concerné.

(3) La responsabilité entre les pays financeurs d'Interreg Meuse-Rhin (NL-BE-DE) est déterminée sur la base de la part de chacun dans l'allocation totale du FEDER au programme.

(5) En cas de corrections financières forfaitaires ou extrapolées effectuées par la Commission européenne relatives à une ou plusieurs erreurs systémiques pour lesquelles il n'est pas possible de déterminer les responsabilités respectives des États membres du programme, l'AG proposera au Comité de Suivi de décider de la répartition du montant entre les États membres sur la base de l'irrégularité et des circonstances dans lesquelles elle est survenue. En cas de désaccord entre les États membres sur cette répartition, la responsabilité financière sera partagée entre les États membres participant au programme Interreg Meuse-Rhin (NL-BE-DE). La part de chaque État membre sera calculée au prorata des montants du FEDER alloués au programme.

L'impact des éventuelles corrections financières sur les fonds disponibles pour l'Assistance Technique, en particulier le financement des coûts de l'AT par les partenaires du programme en cas d'insuffisance du budget FEDER pour l'AT en raison de corrections financières, a également été abordé dans l'Accord de partenariat (article 4).

8. Utilisation de coûts unitaires, de montants forfaitaires, de taux forfaitaires et de financements non liés aux coûts

Tableau 11 : Utilisation de coûts unitaires, de montants forfaitaires, de taux forfaitaires et de financements non liés aux coûts

<u>Utilisation prévue des articles 94 et 95</u>	<u>OUI</u>	<u>NON</u>
<u>À compter de l'adoption, le programme aura recours au remboursement de la contribution de l'Union sur la base de coûts unitaires, de montants forfaitaires et de taux forfaitaires en priorité selon l'article 94 du Règlement portant dispositions communes (si oui, remplissez l'annexe 1).</u>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<u>À compter de l'adoption, le programme aura recours au remboursement de la contribution de l'Union sur la base d'un financement non lié aux coûts conformément à l'article 95 du Règlement portant dispositions communes (si oui, remplissez l'annexe 2).</u>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

ANNEXES

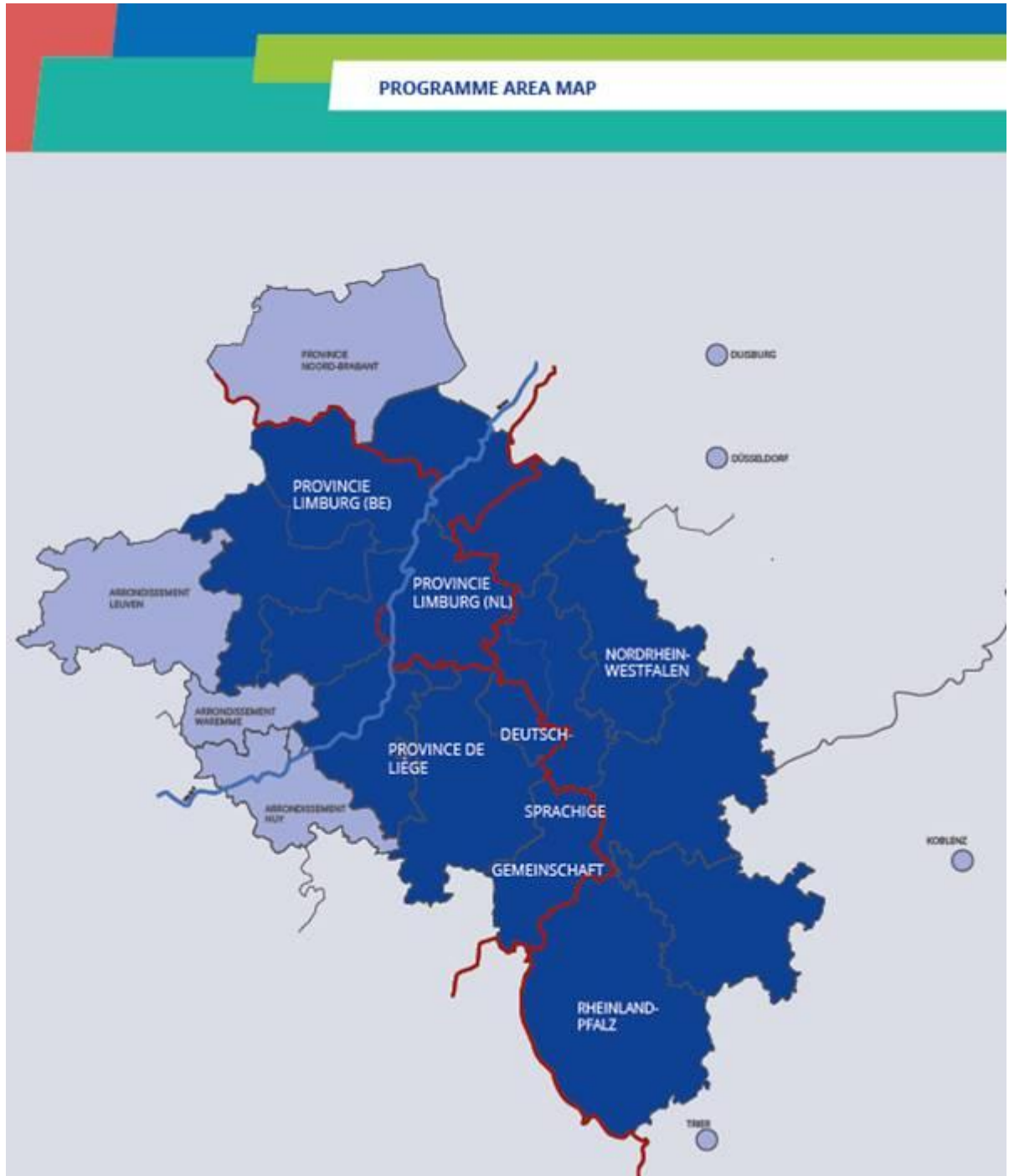
Carte 1 : Carte du territoire du programme

Annexe 1 : **Contribution de l'Union** basée sur les coûts unitaires, les montants forfaitaires et les taux forfaitaires - sans objet

Annexe 2 : Contribution de l'Union basée sur le financement non lié aux coûts - sans objet

Annexe 3a : Liste des opérations planifiées d'importance stratégique selon un calendrier

Carte 1 : Carte du territoire du programme Interreg Meuse-Rhin (NL-BE-DE)



Annexe 1 : Contribution de l'Union basée sur les coûts unitaires, les montants forfaitaires et les taux forfaitaires¹⁸

Modèle de soumission des données à l'examen de la Commission

Date de soumission de la proposition	
Version actuelle	

Sans objet

Annexe 2 : Contribution de l'Union basée sur le financement non lié aux coûts

Modèle de soumission des données à l'examen de la Commission

Date de soumission de la proposition	
Version actuelle	

Sans objet

Annexe 3a : Liste des opérations planifiées d'importance stratégique selon un calendrier

Une « opération d'importance stratégique » (OIS) contribue de manière significative à la réalisation des objectifs d'un programme et fait l'objet de mesures particulières de suivi et de communication (CPR).

Les partenaires du programme proposent les OIS énumérées ci-dessous :

1. OIS dans le cadre de l'OS 2.4, visant à réduire l'impact négatif ou même à prévenir les inondations sur le territoire du programme (mesures de protection contre les inondations, plus d'espace pour l'écoulement des rivières, meilleur stockage de l'eau), qui devraient être plus fréquentes en raison du réchauffement climatique,
2. OIS sous l'OS 4.5, visant à améliorer la coordination et la coopération entre les organisations médicales et de soins sur le territoire du programme, compte tenu d'un secteur des soins soumis à une forte pression en raison de la Covid-19, de la pénurie de personnel (qualifié), mais aussi du vieillissement de la population et de l'augmentation constante du coût des soins.
3. OIS dans le cadre de l'OS 1.3, visant à renforcer la coopération entre les agences/intermédiaires de financement de l'innovation sur le territoire du programme, afin d'améliorer les instruments transfrontaliers communs destinés à soutenir et à accroître la coopération directe en matière d'innovation entre les PME sur le territoire. À terme, l'OIS permettra également d'exploiter le comportement transfrontalier des PME et de rendre ces dernières plus résilientes en termes de capacité d'innovation, afin de produire des produits, des services et des solutions qui profiteront à l'ensemble du territoire.

Les projets énumérés ci-dessus contribuent de manière significative à la réalisation des objectifs d'Interreg Meuse-Rhin (NL-BE-DE) et revêtent donc une importance stratégique. Les comités de programme conservent leurs prérogatives en ce qui concerne le lancement et le développement des appels à propositions et la sélection des projets dans le cadre de ces OIS. Le financement de ces OIS est également soumis à la condition qu'elles répondent aux critères et procédures de sélection des projets du programme.

Les partenaires du programme souhaitent laisser la possibilité d'identifier un projet phare global par thème d'OIS, ou de rechercher plusieurs projets dans le cadre de l'OIS principale pendant la période de mise en œuvre.

Le SC, les AR, les partenaires du programme et les bénéficiaires travailleront ensemble pour communiquer sur ces projets conformément aux règlements. L'utilisation des canaux de communication tant du SC que des bénéficiaires renforce le message. La narration est un moyen approprié de partager l'importance de ces OIS de manière compréhensible.